



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 137 • NUMÉRO 137 • 1^{re} SESSION • 37^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le vendredi 1^{er} février 2002

—
Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve
à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 1^{er} février 2002

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

● (1000)

[Traduction]

VACANCE DE SIÈGE

CALGARY-SUD-OUEST

Le Président: J'ai le devoir de faire savoir à la Chambre que la vacance suivante est survenue à la Chambre. Il s'agit du siège de M. Preston Manning, député de la circonscription électorale de Calgary-Sud-Ouest, qui a démissionné le 31 janvier 2002.

[Français]

Conformément à l'alinéa 25(1)b) de la Loi sur le Parlement du Canada, j'ai adressé au directeur général des élections, le jeudi 31 janvier 2002, l'ordre officiel d'émettre un bref d'élection en vue de pourvoir à cette vacance.

* * *

[Traduction]

QUESTION DE PRIVILÈGE

LE MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE — DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Le Président: Je suis maintenant prêt à rendre ma décision sur la question de privilège soulevée par l'honorable député de Portage—Lisgar au sujet des déclarations faites à la Chambre par le ministre de la Défense nationale. Je tiens à remercier l'honorable député de son exposé, ainsi que l'honorable député de Pictou—Antigonish—Guysborough de ses commentaires.

[Français]

Je remercie également l'honorable député de Laurier—Sainte-Marie, l'honorable député de Acadie—Bathurst, le très honorable député de Calgary-Centre et l'honorable député de Lakeland pour leurs interventions, ainsi que l'honorable ministre de la Défense nationale pour sa déclaration.

[Traduction]

L'honorable député de Portage—Lisgar soutient que le ministre de la Défense nationale a délibérément induit la Chambre en erreur quant au moment où il a appris que les combattants faits prisonniers en Afghanistan par les troupes canadiennes de la FOI 2 avaient été remis aux Américains. Pour soutenir ses dires, il a cité les réponses qu'a données le ministre lors de la période des questions pendant deux journées consécutives et a fait allusion à certaines déclarations que ce dernier a faites aux médias. D'autres honorables députés se sont portés au soutien de ces arguments et ont cité divers ouvrages parlementaires faisant autorité, dont la 6^e édition de Beauchesne et

le Marleau Montpetit. À cet égard, je porte à l'attention de la Chambre un extrait d'Erskine May, 22^e édition, cité par l'honorable député de Pictou—Antigonish—Guysborough:

Lorsqu'une déclaration trompeuse est faite délibérément, les Communes peuvent agir comme s'il s'agissait d'un outrage. En 1963, la Chambre a statué qu'en faisant une déclaration personnelle renfermant des propos qu'il a plus tard reconnus comme étant faux, un ancien député s'était rendu coupable d'un outrage grave.

Les ouvrages faisant autorité sont unanimes sur le besoin de clarté dans le déroulement de nos délibérations ainsi que sur la nécessité d'assurer l'intégrité de l'information que le gouvernement fournit à la Chambre. De plus, dans le cas présent, comme l'ont souligné les honorables députés, l'intégrité de l'information est d'une importance capitale du fait qu'elle vise directement les règles d'engagement des troupes canadiennes affectées au conflit en Afghanistan, un principe qui est au cœur même de la participation du Canada à la guerre contre le terrorisme.

[Français]

J'ai étudié soigneusement toutes les interventions qui ont été faites à cet égard ainsi que les rapports et les enregistrements des médias dont il a été fait mention. J'ai également examiné les réponses qu'a données le ministre lors de la période des questions et la déclaration qu'il a faite en réponse aux allégations dont il est question.

En réponse aux arguments présentés par les députés de l'opposition sur la question de privilège, le ministre de la Défense a catégoriquement indiqué ceci, et c'est une traduction: «Je n'ai jamais voulu induire la Chambre en erreur.» Puis, il a expliqué le contexte dans lequel il avait fait les déclarations qui se sont révélées contradictoires par la suite.

● (1005)

[Traduction]

Comme l'a souligné l'honorable député de Acadie—Bathurst, lorsqu'il s'agit de trancher une question de privilège, la présidence en arrive relativement peu souvent à la conclusion qu'il existe une question de privilège fondée de prime abord; il est beaucoup plus probable que le Président qualifie la situation de «désaccord quant aux faits». Mais dans le cas qui nous occupe, il me semble n'y avoir aucun désaccord quant aux faits; je crois que tant le ministre que les autres honorables députés reconnaissent que deux versions des mêmes faits ont été présentées à la Chambre.

Je suis prêt, comme je me dois de l'être, à accepter l'affirmation du ministre portant qu'il n'avait pas l'intention d'induire la Chambre en erreur. Néanmoins la situation demeure difficile. Je renvoie les honorables députés à la page 67 du Marleau Montpetit:

Privilège

Il existe toutefois d'autres affronts contre la dignité et l'autorité du Parlement qui peuvent ne pas constituer une atteinte au privilège comme telle. Ainsi, la Chambre revendique le droit de punir au même titre que l'outrage tout acte qui, sans porter atteinte à un privilège précis, nuit ou fait obstacle à la Chambre, à un député ou à un haut fonctionnaire de la Chambre dans l'exercice de ses fonctions...

En me fondant sur les arguments présentés par les honorables députés et compte tenu de la gravité de la question, j'en arrive à la conclusion que la situation qui nous occupe, dans laquelle la Chambre a reçu deux versions des mêmes faits, mérite que le comité compétent en fasse une étude plus approfondie, ne serait-ce que pour tirer les choses au clair. J'invite par conséquent l'honorable député de Portage—Lisgar à présenter sa motion.

RENVOI AU COMITÉ PERMANENT DE LA PROCÉDURE ET DES AFFAIRES DE LA CHAMBRE

M. Brian Pallister (Portage—Lisgar, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je propose:

Que l'accusation portée contre le ministre de la Défense nationale pour avoir induit la Chambre en erreur soit renvoyée au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre.

Monsieur le Président, j'ai besoin de vos lumières. Le débat à ce sujet peut-il débiter immédiatement ou nous faut-il demander au préalable le consentement? Je ne connais pas le Règlement.

●(1010)

Le Président: Le débat peut débiter immédiatement. C'est une motion privilégiée ayant priorité sur tous les autres travaux.

M. Brian Pallister (Portage—Lisgar, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'estime que chaque député devrait être ravi de la décision que vous avez rendue ce matin.

La réalité, malheureusement, c'est que des renseignements conflictuels ont été fournis à la Chambre en réponse à une question d'importance grave, une question revêtant de l'importance non seulement pour moi ou les députés des partis de l'opposition, mais aussi pour tous les députés. En effet, lorsqu'un député décide de ne pas communiquer volontiers de l'information et des réponses concernant un enjeu d'importance, c'est une chose, mais lorsqu'un député décide de fournir des renseignements qui sont ensuite suivis d'autres renseignements entrant en conflit avec les premiers, c'est de la mésinformation. Lorsqu'un député décide de répondre à une question posée à la Chambre d'une façon qui induit en erreur les députés présents, il manque de respect à l'endroit de la Chambre.

Je n'en fais pas une question de manque de respect à mon égard et j'y vois plutôt un problème beaucoup plus vaste que cela. J'y vois un manque de respect à l'égard de mes électeurs, qui me tiennent à coeur, des électeurs que je suis chargé de représenter en cette enceinte. Lorsque moi-même ou tout autre député pose une question pendant la période réservée à cette fin, nous avons droit à une réponse honnête. Nous avons droit à une réponse fondée sur le principe reconnu selon lequel cette Chambre est une enceinte ayant pour objet d'aider tous les citoyens du pays à exercer leurs droits démocratiques. Ce n'est pas une Chambre qui est là uniquement pour répondre aux besoins du gouvernement. Ce n'est pas une Chambre qui devrait servir à endiguer le mécontentement au sein du caucus ministériel, par exemple. Elle est là pour permettre aux Canadiens d'exercer leurs droits et de faire valoir leurs préoccupations honnêtes en tout temps, à tous égards, et non uniquement d'une façon sélective. Il est difficile d'y arriver lorsqu'un député d'en face fournit de l'information erronée en réponse à une question.

La question elle-même, la question de savoir si, en fait, les troupes canadiennes devraient remettre les prisonniers à des autorités étrangères qui ne se sont pas engagées à traiter de telle ou telle façon ces prisonniers, fait l'objet d'un débat parmi les Canadiens. Les

ministériels en discutent. Beaucoup d'entre eux ont exprimé de graves réserves à ce sujet à l'instar de beaucoup de députés de ce côté-ci, car leurs électeurs s'inquiètent fort de cette question.

Le fait est que lorsque nous interrogeons le premier ministre sur cette question, comme nous le faisons depuis de nombreux jours, il répond que c'est une question hypothétique seulement, une question qui amène à faire des conjectures ou des suppositions. Il n'en est rien et c'est vrai depuis un certain temps. Le fait est que lorsqu'on discute d'une question, une situation hypothétique n'exige pas le même degré de sérieux dans la réponse qu'une situation véritable. En supposant qu'il s'agissait d'un cas hypothétique, le premier ministre n'accordait peut-être pas à la question toute l'attention qu'il y aurait peut-être consacré s'il avait su que c'était bien le cas, que cela s'était produit une semaine complète avant qu'il ne soit mis au courant de cette affaire.

Cela soulève une autre question évidente. Je suis persuadé que beaucoup de mes électeurs et un grand nombre d'électeurs d'autres députés vont se demander logiquement alors comment l'information qui est pertinente pour les Canadiens est transmise à l'intérieur la filière de commandement. Est-ce que seul le ministre de la Défense peut décider si de l'information va être échangée en fait avec d'autres membres de son Cabinet? A-t-il le pouvoir discrétionnaire de prendre ces décisions? Y a-t-il d'autres canaux de communications possibles pour garantir aux Canadiens que des renseignements importants et pertinents sont transmis à l'intérieur de la structure de gestion du gouvernement? S'il n'en est rien, les Canadiens seront alors très inquiets et ce, à juste titre.

Les événements des derniers jours ont, j'en suis persuadé, inquiété tous les députés qui réfléchissent quelque peu et qui s'aperçoivent qu'au moment même où des troupes canadiennes viennent de partir pour renforcer nos forces en Afghanistan, où nos militaires vont risquer leur vie, la structure de communication et de commandement baigne dans la plus grande confusion. Logiquement, c'est l'impression qu'on a créée ici.

●(1015)

Je crois, mais c'est un point de vue personnel, que le premier ministre était au courant de la situation. Je crois qu'il avait l'information en main. Je suis convaincu que le premier ministre devait avoir été informé et je doute de la véracité des réponses du premier ministre et du ministre de la Défense.

Lorsque j'ai dit que je croyais que le premier ministre était au courant, certains m'ont reproché d'être dur à son endroit. Je crois que c'est plutôt le contraire. De deux choses l'une.

Privilège

Ou bien nous croyons que le premier ministre savait que l'information était accessible, qu'il était au courant que nos troupes avaient participé à la capture de prisonniers et les avaient remis aux États-Unis. Nous pouvons décider de croire qu'il était au courant et qu'il a choisi de ne pas rendre l'information publique, afin de ne pas exacerber les divisions et le mécontentement au sein de son caucus juste avant la retraite de la fin de semaine dernière. Nous pouvons décider de croire que c'est pour cette raison qu'il n'a pas dit la vérité. Mais nous pouvons aussi croire qu'il n'était pas du tout au courant des faits.

Je ne crois qu'il serait exagéré de penser, pour la plupart des Canadiens, que le premier ministre a un esprit tortueux et manipulateur et qu'il est un animal politique. Je pense même qu'ils préféreraient le croire que d'accepter l'idée qu'il est incompetent ou mal informé. C'est sans doute ce que préféreraient penser les Canadiens. Il n'est pas si exagéré de croire que le premier ministre était au courant des faits. C'est plutôt le contraire qui m'apparaît inconcevable.

La Chambre des communes est profondément divisée sur la question de la remise de prisonniers à un autre pays. La question constitue un important sujet de débat et nous devrions tenir un débat libre là-dessus. Nous devrions encourager la tenue d'un débat et l'échange libre d'information dans une société libre. Voilà ce que nous devrions faire, au lieu d'écarter le débat en prétextant que la question n'a qu'un caractère hypothétique.

Nous devrions tenir un débat constructif. Nous pourrions peut-être ainsi aboutir à un résultat qui permettrait aux Canadiens de croire que nous avons examiné la question en profondeur, comme ils le souhaitent d'ailleurs. Cela n'aplanirait pas nécessairement toutes les divisions à la Chambre et ne ferait sans doute pas l'unanimité au sein de l'opinion publique. Ce n'est d'ailleurs pas l'objectif recherché. Les Canadiens verraient cependant qu'il est possible de tenir des débats libres et francs à la Chambre des communes.

Au lieu de cela, on a l'impression que nous ne sommes pas disposés à faire cela ici, ou à tout le moins, que le gouvernement ne veut pas encourager ce genre de climat à cet endroit.

Tous les gouvernements ont tendance, avec le temps, à croire que le secret et la gestion de l'information ont préséance sur les discussions ouvertes, honnêtes et franches. C'est ce que l'histoire nous montre, mais nous avons pu le constater concrètement cette semaine. Les députés d'en face se sont montrés très préoccupés, insistant sur le fait que le gouvernement ne devrait pas se délester de son autorité morale auprès d'autres pays. Je crois que c'est la formulation qu'ils ont utilisée. Nous pouvons avoir des divergences de vues sur cette question. C'est certainement le cas, mais les députés du parti ministériel ont été ouverts. C'est une situation franchement rare au sein du caucus libéral. Les députés ont été très ouverts. Ce phénomène a peut-être été accentué par la frustration de certains de ne pas avoir été inclus dans le récent remaniement ministériel ou de ne pas avoir obtenu les fonctions qu'ils auraient souhaitées à la suite des décisions prises par le premier ministre il y a quelques semaines. C'est tout à fait possible et conforme à la nature humaine.

Il reste que, dans ce dossier, les députés d'en face ont exprimé leur rejet de la position adoptée par le gouvernement et que, en réponse à leurs préoccupations, le premier ministre s'est rebiffé et a dit qu'il ne s'agissait que d'une situation hypothétique. Pourtant, on nous a fait croire cela pendant une semaine au sujet de la question la plus litigieuse que le gouvernement avait à régler au niveau interne, celle de la capture de prisonniers, alors que le ministre de la Défense avait en sa possession de l'information montrant clairement et noir sur

blanc que nous n'étions pas aux prises avec une situation hypothétique, mais avec une situation bien réelle. On nous demande de croire que cette information a été cachée non seulement au premier ministre, mais à tout son Cabinet, au ministère des Affaires étrangères, au Bureau du Conseil privé et au nouveau ministre omnipotent, le vice-premier ministre, qui est responsable des questions de sécurité, qui est censé participer, me dit-on, aux séances d'information quotidiennes du premier ministre ou en être responsable.

● (1020)

Nous devons croire que le ministre de la Défense nationale, déjà en possession de cette information, ne l'a diffusée à aucun autre organisme gouvernemental à un moment où l'ensemble du gouvernement connaît la gravité et la portée de ce débat et de cette question auxquels le gouvernement était confronté et qu'il doit traiter ouvertement. C'est ce qu'on nous demande de croire.

Imaginez un peu le ministre de la Défense nationale qui reste silencieux lorsque cette question est soulevée, en sa présence à une réunion du Cabinet, alors qu'il sait pertinemment que la FOI 2 a participé à la capture de prisonniers et à leur transfert aux autorités des États-Unis d'Amérique. D'autres de ses collègues, motivés par une véritable préoccupation, ont sans nul doute soulevé cette question, mais le premier ministre a affirmé qu'il ne s'agissait que d'une hypothèse et l'a mise de côté.

Imaginez que le ministre de la Défense est en possession de cette information mais qu'il omet d'en faire part au premier ministre après cette discussion. Allons encore plus loin, si possible, imaginez une réunion de l'ensemble du caucus où plusieurs membres soulèvent la question parce qu'ils estiment sincèrement qu'elle doit être traitée avec transparence. Imaginez le ministre de la Défense, en tant que membre du caucus, qui reste silencieux à sa place, sachant fort bien qu'il ne s'agit pas d'une situation hypothétique mais bien réelle, mais qui ne permet pas que les faits soient pris en considération.

Imaginez que la réunion se déroule sur deux jours. Imaginez aussi qu'une autre réunion du Cabinet a lieu par la suite et que le ministre de la Défense omet encore une fois de révéler cette information au premier ministre. Difficile à croire. Difficile d'imaginer qu'une telle série d'événements puisse se produire. Et c'est encore moins concevable vu la tendance notoire du premier ministre à gérer son caucus et à restreindre et centraliser la discussion lors de l'étude des dossiers.

Après toutes ces réunions et toutes ces occasions de communiquer l'information, après le débat de lundi soir sur le déploiement des troupes, au bout d'une semaine, aucune information n'avait encore été présentée. Que penseraient nos alliés, nos amis à l'étranger et les Canadiens s'ils devaient découvrir, après cette pleine semaine d'événements, que l'un des parlementaires des premières banquettes était parfaitement au courant et possédait des informations d'une telle gravité, d'une telle importance, mais ne les a pas communiquées au premier ministre? Quelle impression une telle situation créerait-elle?

Quelle serait la réalité? En fait, on conclurait que le gouvernement a perdu le contrôle, qu'il n'a pas instauré une stratégie de communication efficace pour commander avec assurance les véritables dossiers du pays, les questions que les Canadiens espèrent nous voir régler. Quel message une telle situation transmet-elle sur la capacité du gouvernement à gérer le déploiement de troupes et à assurer la coopération entre ses propres composantes en ce qui concerne le déploiement de citoyens canadiens à l'étranger?

Privilège

Je termine en disant...

Le Président: Je veux dire quelque chose pour la gouverne du député et de tous ses collègues. À la page 127 de l'ouvrage de Marleau et Montpetit, on peut lire ceci:

Une fois que la motion a été proposée à la Chambre en bonne et due forme, elle est soumise à toutes les procédures et usages relatifs au débat d'une motion de fond... Les députés doivent suivre les règles les obligeant à tenir des propos pertinents et à éviter de se répéter inutilement, et le Président doit s'assurer que la discussion ne s'éloigne pas du sujet sur lequel porte la motion.

J'exhorte donc le député à limiter ses remarques au sujet de la motion. Je sais qu'il pense qu'un grand nombre de ces autres questions sont liées, mais la motion porte sur les déclarations du ministre à la Chambre, et rien d'autre. Je lui demanderais de bien vouloir restreindre ses propos à ces déclarations et à la question du renvoi de ces dernières au comité, ce qui, après tout, est le sujet de la motion dont est saisie la Chambre.

M. Brian Pallister: Je vous remercie de vos conseils, monsieur le Président. Ce que j'essaie de faire du mieux de mes possibilités, c'est prouver que le ministre était au courant et que le ministre aurait dû savoir que cette information était importante pour ses collègues. Il est également fort probable qu'il savait combien il était grave de ne pas communiquer cette information à ses collègues de son groupe parlementaire avant que ce dernier ne se réunisse le week-end dernier, étant donné que cela aurait créé des divergences très marquées. Cela aurait exacerbé les divergences qui existent déjà et il le savait. Selon moi, il était au courant et il a sciemment présenté des informations contradictoires à la Chambre. C'est ce que j'essaie de prouver.

Je vais conclure en disant que, à ce moment précis de notre histoire, je pense qu'il est particulièrement important que nous songions à nos troupes et à leurs familles et que nous songions à ceci: des Canadiens vont, en notre nom, dans une région du monde où ils mettent leur vie en péril, et ce, par amour de leur pays. Ils iraient y représenter leur pays vêtus de serge rouge s'il le fallait, mais le fait est que ce ne sont pas des troupes libérales. Il ne s'agit pas de gérer l'information pour le bien du Parti libéral. Il s'agit de troupes canadiennes, de toutes nos troupes. Il s'agit de donner confiance à leurs familles et de les rassurer. Il s'agit de nous assurer, du mieux que nous pouvons, que cette confiance est méritée.

• (1025)

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'aimerais vous remercier d'avoir accepté la motion proposant le renvoi à un comité.

J'ai bien observé ce qui s'est passé. Je considère qu'il est essentiel à ce point-ci qu'un comité se penche sérieusement sur ce dossier. J'exhorte le comité à étudier toutes les circonstances en cause dans le cadre de son étude.

Je voudrais simplement expliquer pourquoi à mon avis il est si important que le comité se penche sur la question. Essentiellement, cela a trait au cœur même de la démocratie. Pour que la démocratie fonctionne bien et que les décisions soient prises correctement, il doit y avoir un libre échange de renseignements et tous doivent savoir ce qui se passe pour que nous, les parlementaires, puissions prendre les décisions qui s'imposent.

Si ces renseignements, qui devraient être portés à la connaissance de la Chambre, ne nous sont pas communiqués, nous, députés de l'opposition, ne pouvons pas faire notre travail correctement. C'est la raison pour laquelle je tiens à souligner l'importance de la question. Pour qu'une démocratie fonctionne bien, l'opposition doit avoir les renseignements dont elle a besoin pour faire son travail et les médias

doivent être en mesure d'examiner les questions à fond et d'en informer les Canadiens.

La démocratie ne peut fonctionner sans cela. Pour que cela se produise, les députés doivent avoir facilement accès à l'information qui concerne les décisions qui doivent être prises à la Chambre des communes. C'est pourquoi un comité doit être saisi de la question. C'est pourquoi elle est au cœur du problème. C'est pourquoi j'estime qu'il est extrêmement important qu'elle soit renvoyée à un comité.

Je tiens à souligner que l'information qui ne met pas le pays en danger et qui ne viole pas la sécurité du pays doit être communiquée à temps. Si le gouvernement retient de l'information, s'il ne la communique pas lorsqu'il devrait le faire et si nous ne disposons pas de l'information à temps, les décisions qu'il faudrait prendre, débattre et arrêter ne pourront pas être prises.

Ce problème apparaît dans bon nombre de questions de privilège et de recours au Règlement depuis quelque temps. Je l'ai remarqué et observé. C'est pourquoi il est extrêmement important que le comité examine bien ce qui s'est passé. Il peut créer un précédent en rendant le gouvernement plus ouvert et plus responsable et en améliorant la démocratie à la Chambre.

Ce qui m'irrite, entre autres, c'est que nous ne disposons pas de l'information qui devrait nous être communiquée en vertu de la Loi sur l'accès à l'information. Le comité pourrait voir si l'information que nous demandons nous est communiquée comme il convient. Je possède beaucoup d'expérience dans un certain secteur. Bien souvent, une demande d'information est présentée et on donne comme excuse qu'il s'agit d'un secret du Cabinet. Il arrive parfois que ce soit le cas, mais pas en ce qui concerne bon nombre des demandes que présente l'opposition. Cette excuse ne devrait pas être donnée lorsqu'il n'existe aucune raison de retenir certaines informations.

Je voudrais soulever brièvement un autre point avant que mon collègue ne réponde à mes observations. Je suis engagé dans une lutte pour que les initiatives parlementaires fassent l'objet d'un vote. Cette question touche directement nos fonctions. Actuellement, le gouvernement refuse que toutes les initiatives parlementaires présentées à la Chambre soient soumises à un vote. Même si les députés ont dit souhaiter qu'elles fassent l'objet d'un vote, le gouvernement leur a opposé un refus. Ainsi, le gouvernement cherche à retenir l'information donnée à la Chambre, ce qui porte directement atteinte à ce que nous voulons que le comité accomplisse.

• (1030)

Le Président: Le député m'a entendu admonester tout à l'heure le député de Portage—Lisgar, je crois, et il voudra s'assurer que ses observations s'appliquent entièrement à la motion dont la Chambre est saisie.

M. Garry Breitkreuz: Monsieur le Président, j'ai cru très important, au début de la présente discussion et avant que la question ne soit renvoyée au comité, que les députés comprennent pourquoi cela est tellement essentiel au bon fonctionnement de la Chambre. C'est ce que je veux faire valoir ici. Je me sers de plusieurs exemples pour expliquer pourquoi le comité doit l'examiner correctement.

Privilège

Les Canadiens sont en train de devenir très cyniques à propos de ce qui se passe au Parlement et cela peut contribuer à faire renverser la vapeur. J'exhorte le comité à examiner correctement cette affaire afin que nous, de l'opposition, puissions obtenir que le gouvernement rende davantage de comptes. Le gouvernement sera d'autant meilleur que l'échange de renseignements sera libre.

M. Brian Pallister: Monsieur le Président, je serai très bref, car j'accepte votre admonition et je sais que nous sommes ici pour débattre de cette question. La communication de l'information est essentielle au bon fonctionnement de la Chambre. Hier, le vice-premier ministre nous a posé une question en réponse à une de nos questions, ce qui n'est pas rare ici. Il a demandé, je crois, quelle importance cela pouvait bien avoir, ou quelque chose du genre. Il a dit qu'il importait peu que le premier ministre soit au courant.

Cela importe pour un certain nombre de raisons. Le député essayait de faire dévier la critique que contenait la question, mais je suis persuadé qu'il se rendait bien compte de la témérité de ses propos.

Pourquoi importe-t-il que le premier ministre sache bien ce qui se passe? Parce que cela donnerait confiance à nos troupes. Parce que cela donnerait confiance à leurs familles. Parce que cela assurerait une gestion efficace du gouvernement et que cela permettrait au gouvernement de partager une information importante pour le commandement des opérations.

Comme l'a dit mon collègue, ce n'est pas une question de sécurité. La publication de cette information n'est même pas en cause. Ce qui est incroyable, c'est qu'elle n'ait pas été partagée avec les députés d'en face.

Par-dessus tout, il nous faut reconnaître que cet incident met en cause la capacité du gouvernement de gérer en donnant la priorité aux intérêts supérieurs du pays dans son ensemble plutôt qu'aux intérêts d'une organisation. L'incident met en cause la capacité du gouvernement de gérer l'information non pour des intérêts politiques ou stratégiques, mais pour mieux gérer les affaires publiques, surtout en temps de guerre. Le gouvernement serait capable de mieux s'adapter, de pratiquer une meilleure gestion stratégique pour répondre aux besoins de nos soldats, aux besoins que doivent satisfaire efficacement ces soldats.

Enfin, la question est importante parce que la Chambre a des comptes à rendre et doit agir en conséquence. Elle doit donc incarner l'ouverture et la transparence en tout temps. Si elle ne le fait pas, elle risque de perdre le peu de légitimité que lui reconnaissent encore les Canadiens. C'est là un défi constant que nous devons prendre au sérieux.

Rétablir dans l'esprit des Canadiens l'intégrité de la Chambre, le sentiment d'intégrité de la Chambre est pour moi et pour l'Alliance canadienne une mission cruciale. Je voudrais que tous les députés en fassent aussi leur mission. Et le gouvernement aussi, certainement.

J'ai hâte aux délibérations du comité, qui auront lieu conformément à votre décision, monsieur le Président. Je crois qu'elles seront très utiles pour servir une cause qui doit nous tenir à coeur, à tous, celle de faire en sorte que la Chambre jouisse d'un plus grand respect dans le coeur et l'esprit des Canadiens.

• (1035)

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC/RD): Monsieur le Président, j'aimerais féliciter mon collègue d'avoir parrainé la motion ainsi que la présidence qui, dans sa sagesse, s'est penchée sur la question de façon très sérieuse et professionnelle. Je

suis persuadé que les Canadiens y trouveront un certain encouragement.

L'intégrité, l'honnêteté et la sincérité ne devraient pas être soumises au caprice du vent, mais bien être aussi solides que le sol sur lequel nous marchons et la fondation sur laquelle cet édifice est érigé. Nous ne devrions jamais l'oublier lorsque nous entrons dans cette Chambre.

Alors que nous amorçons ce débat, nous avons la chance de rappeler cet engagement renouvelé aux Canadiens, conformément à la décision qui a été prise et à notre intention de songer à revoir certains de ces principes qui devraient être omniprésents et dont nous devrions tenir compte tous les jours. Étant de formation juridique, je considère cela un peu comme de mettre la main sur la Bible pour faire un serment, lorsque nous entrons dans la Chambre.

J'aimerais poser une question au député. Afin de préserver l'intégrité du processus que nous sommes sur le point d'amorcer dans le but d'examiner les paroles, les actes et les déclarations du ministre, ne serait-il pas préférable que le ministre quitte volontairement son poste et qu'il se retire temporairement, le temps que ce dossier soit mis à l'étude?

Le Président: Une réponse très brève. La période réservée aux questions et aux observations est pratiquement écoulee.

M. Brian Pallister: Ma réponse sera très brève, monsieur le Président. N'étant ici que depuis très peu de temps, comparativement à vous, monsieur le Président, ou à bien d'autres députés, ce qui s'est passé hier a été un fait marquant pour moi. En effet, nous avons célébré hier la contribution qu'a apportée à cet endroit un homme du nom de Preston Manning, un homme qui, durant toute sa carrière politique, a fait preuve d'intégrité et d'honnêteté envers les autres et envers la Chambre.

Je soulève ce point parce que je crois que—

Le Président: Vous avez écoulé votre temps de parole en essayant d'accélérer les choses. Reprise du débat. Le leader du gouvernement à la Chambre a la parole.

L'hon. Ralph Goodale (leader du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.): Monsieur le Président, au nom du gouvernement, je veux vous remercier pour la décision que vous avez rendue aujourd'hui, une décision sage et éclairée. Vous avez dit dans vos remarques que le ministre n'avait jamais eu l'intention de désinformer la Chambre ou de l'induire en erreur, et vous avez accepté sa déclaration catégorique à cet égard. Vous avez également dit que, de l'avis de la présidence, la question dont nous sommes saisis avait besoin d'être examinée de plus près par un comité pour qu'on puisse tirer les choses au clair.

Par conséquent, je tiens simplement à dire que, sans accepter certaines des insinuations les plus extrêmes qui ont été faites à la Chambre aujourd'hui par d'autres députés, le gouvernement est prêt à appuyer le renvoi de la question au comité compétent afin qu'on puisse faire la lumière sur cette affaire le plus rapidement possible. C'est évidemment au comité que tous les détails pertinents pourront être examinés comme il se doit.

Privilège

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC/RD): Monsieur le Président, j'apprécie la brièveté et la clarté de la déclaration que vient de faire le ministre sur sa position à cet égard. Je conviens avec lui que le comité est l'endroit approprié pour examiner cette affaire peut-être d'une manière moins passionnée ou, comme diraient certains, moins publique. C'est vraiment le but recherché.

J'invite le ministre à se demander s'il ne vaudrait pas mieux que son collègue se retire volontairement de son poste de ministre de la Défense le temps que dure cet examen. Le ministre ne pense-t-il pas que cela augmenterait la crédibilité et l'intégrité du processus? À mon avis, on a admis au moins une fois jusqu'à maintenant que le ministre avait commis une maladresse en donnant deux versions différentes des faits concernant la détention de prisonniers par le Canada en Afghanistan.

Ne serait-il pas préférable et utile que le ministre se retire simplement, quoique provisoirement, le temps que nous examinions l'affaire d'une manière peut-être moins passionnée?

• (1040)

L'hon. Ralph Goodale: Monsieur le Président, j'espère que la logique et le bon sens l'emporteront dans tout cela. Plus tôt cette semaine, le ministre a expliqué à la Chambre comment les événements s'étaient enchaînés. Il a dit très clairement qu'il n'avait jamais eu l'intention d'induire la Chambre en erreur.

L'affaire doit maintenant être soumise à un comité qui se penchera sur tous les détails. C'est ce qu'il convient de faire.

Plus précisément, je répondrai au député que, non, je ne pense pas que le ministre de la Défense devrait se retirer. Nous sommes aux prises avec un conflit international. Il est donc important en ce moment que le ministre de la Défense soit à son poste, et il le sera.

M. Chuck Strahl (Fraser Valley, PC/RD): Monsieur le Président, je renchéris sur les commentaires du leader du gouvernement à la Chambre pour dire que le pays est engagé dans un conflit international. Le pays est engagé dans des négociations extrêmement délicates avec ses voisins du sud, les Américains, qui ont lancé la guerre antiterroriste. Nous tentons de faire en sorte que le droit international, la Convention de Genève par exemple, soit respecté. Il ne s'agit pas de jouer à Quelques arpents de piège. Il s'agit de l'essentiel du droit international dans les conflits internationaux. Voilà la situation dans laquelle nous sommes plongés.

Nous sommes fiers de la contribution de nos militaires. Qu'ils aient capturé des combattants est une autre indication de leur qualité et de la nécessité de leur mission. Nous sommes fiers d'eux. Ils font bien leur travail. Il n'est pas question ici de la capture de prisonniers.

Contrairement au leader du gouvernement à la Chambre, je pense que le noeud de la question réside dans le fait que nous soyons engagés dans un conflit international complexe, une guerre. C'est dans un autre pays que nos militaires font des prisonniers qu'ils doivent remettre à un autre pays, un tiers, qui les livrera à son tour à une autre nation. C'est pour cela même que le ministre doit démissionner. L'affaire est sérieuse.

Le Président: À l'ordre s'il vous plaît. J'ai mis en garde les députés à savoir que la question dont la Chambre est saisie aujourd'hui ne concerne en rien les militaires ou la livraison de prisonniers. La Chambre est saisie des déclarations que le ministre a faites devant elle. C'est de cela dont elle est saisie. Je prie les députés de s'en tenir au sujet du débat.

La motion dont nous sommes saisis concerne le renvoi des déclarations à un comité. Nous ne traitons d'aucune autre question susceptible de concerner le ministre. J'estime important que les députés se limitent à formuler des commentaires pertinents au débat.

Le député de Fraser Valley a la parole.

M. Chuck Strahl: Merci encore pour vos lumières, monsieur le Président.

J'ai été mêlé à plusieurs cas, mais jamais aussi sérieux que celui-ci, où il a fallu s'en remettre au jugement du Comité de la procédure et des affaires de la Chambre. Il faut beaucoup de temps pour régler ce genre d'affaires.

Je connais la suite des événements, et il n'y a rien de mal là-dedans. On fera venir des experts de la procédure qui nous parleront de ce qui est bien et de ce qui est mal. D'autres gens nous exposeront des précédents. Il s'agira d'un long processus. Ce n'est pas comme si on se réunissait lundi pour solutionner le problème une fois pour toutes.

Le ministre, en raison de ses déclarations à la Chambre, n'aura aucune autorité jusqu'à ce que l'affaire soit réglée. On ne peut pas mettre tout cela de côté et ne plus en parler. Nous avons à première vue un cas d'outrage au Parlement. C'est ainsi qu'on pourrait juger cette affaire en bout de ligne. Entre-temps, le ministre a perdu l'autorité morale, et je dirais même le droit de diriger le portefeuille le plus difficile au gouvernement à l'heure actuelle, soit celui des forces armées dans une situation de guerre.

Je prie le leader du gouvernement à la Chambre de revoir sa position. Il peut être solidaire du ministre. Il peut dire ce qu'il veut pour le défendre. Il peut affirmer que, tout bien considéré, il a fait la bonne chose, ou peu importe, mais il ne peut prétendre que cela n'a pas d'importance. Cela a de l'importance.

En raison du temps pendant lequel toute cette histoire planera au-dessus de sa tête, le ministre aurait même intérêt à céder sa place. J'exhorte le leader du gouvernement à la Chambre à repenser à ce qu'il a dit et le gouvernement à affirmer qu'il est temps de placer nos troupes et le Parlement devant nos intérêts partisans.

Faisons cela. C'est dans les meilleurs intérêts du ministre, et certainement de la Chambre.

• (1045)

L'hon. Ralph Goodale: Monsieur le Président, comme vous le rappelez dans l'avertissement que vous avez donné en votre qualité de président, la motion dont la Chambre est saisie ne concerne strictement en rien le mandat du ministre de la Défense nationale. Il s'agit d'une observation d'ordre technique, mais je la crois exacte.

Le gouvernement se félicite de voir que l'opposition appuie inconditionnellement nos forces armées et l'engagement actuel du Canada en Afghanistan. Notre ministre de la Défense est le meilleur défenseur qui soit des Forces canadiennes.

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, Alliance canadienne): Monsieur le Président, avec tout le respect que je lui dois, que le leader du gouvernement à la Chambre me permette de lui répondre. Il a fait valoir que, du fait de notre participation à un conflit international, le ministre devrait rester en poste. Or, pour que le comité puisse mener à bien la mission qui lui est confiée, c'est le contraire qui devrait se produire.

Nous sommes engagés dans un conflit international. C'est précisément pour cette raison que le ministre devrait renoncer à son portefeuille. La confiance s'avère primordiale lorsqu'il s'agit de la direction des affaires nationales. Si le ministre n'a plus la confiance des Canadiens, nous lui demandons de se retirer de ses fonctions tant que le comité n'aura pas terminé son enquête. Pour que ce dernier puisse mener à bien cette tâche, il est absolument nécessaire que le ministre se retire.

Je demande instamment au leader parlementaire de repenser sa décision à ce sujet.

L'hon. Ralph Goodale: Monsieur le Président, le député a fait des remarques similaires à celle du député qui a pris la parole avant lui. Je répète que selon le Règlement, le mandat du ministre n'a pas de rapport direct avec la motion dont nous sommes saisis.

Nous avons dit que nous étions prêts à accepter la motion. Pour une raison que j'ignore, les députés s'obstinent dans leurs critiques, des critiques que le gouvernement n'est pas prêt à accepter.

M. Joe Comartin (Windsor—St. Clair, NPD): Monsieur le Président, compte tenu du peu de temps qui nous reste, ma question s'adresse au leader du gouvernement à la Chambre.

Pour ce qui est des instructions à donner au comité, ne pense-t-il pas que certains membres du cabinet du premier ministre et du Bureau du Conseil privé devraient se rendre disponibles pour témoigner au sujet des informations et des breffages que pourraient leur avoir donnés et faits le ministre de la Défense nationale durant cette période, en ce qui concerne les faits qui seront soumis au comité?

L'hon. Ralph Goodale: Monsieur le Président, vous connaissez mieux la procédure des comités que moi qui suis dans ce poste depuis quelques jours. Cependant, je crois comprendre qu'une fois que la Chambre se sera prononcée sur la question, celle-ci sera renvoyée en bonne et due forme au comité et que ce sera à celui-ci de décider de la procédure à suivre.

[Français]

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, je comprends que le temps qui m'est alloué sera interrompu par la période pour les déclarations de députés et celle pour les questions orales et que je pourrai continuer par la suite. Je voudrais tout d'abord vous remercier d'avoir permis que la procédure continue, parce que nous voilà devant un cas très grave où un ministre a donné deux informations tout à fait contradictoires à la Chambre.

Il a d'abord répondu au chef du Bloc québécois en disant: «J'ai été informé le vendredi», pour dire un peu plus tard, à la période des questions orales: «J'avais été informé le lundi», ce qui amène une différence extrêmement importante dans la déclaration du ministre.

Ce que je voudrais porter à votre attention aujourd'hui, c'est que la cause est encore plus grave que cela. Il y aurait une deuxième raison pour laquelle on pourrait amener le ministre—et on devra en débattre—devant le comité.

Hier, dans sa défense, le ministre a utilisé les arguments suivants, et je cite:

Privège

En répondant à la question du chef du Bloc québécois mardi, j'avais à l'esprit une photographie que j'avais vue pour la première fois le vendredi. Lorsque j'ai vu la photo pour la première fois, je n'ai pas fait le lien avec de l'information que j'avais reçue le lundi précédent [...]

Permettez-moi de porter encore une fois à l'attention des députés de la Chambre, qui vont débattre en comité du sort à réserver aux propos du ministre, la question du chef du Bloc québécois et la réponse du ministre. On se rappellera que le ministre a dit: «Je parlais d'une photo.»

Le chef du Bloc a demandé, et je cite:

Monsieur le Président, le député qui occupe le poste de ministre de la Défense, normalement, doit être suffisamment compétent pour occuper ce poste.

Or, depuis quand savait-il qu'il y avait des prisonniers afghans capturés par les Canadiens et remis aux Américains?

Cela ne peut pas être plus clair. Il continuait ainsi:

Depuis quand le savait-il? Et pourquoi n'a-t-il pas informé le premier ministre qui, dès dimanche, affirmait qu'il n'y en avait pas, et qu'il n'a pas pris la peine de le lui dire au caucus qu'il y avait hier matin, avant la période des questions orales?

Qu'est-ce qui se passe avec ce ministre? Le savait-il ou ne le savait-il pas?

Le ministre a répondu à cette question extrêmement claire, et je cite:

[...] j'ai été informé pour la première fois de cette possibilité vendredi.

En aucun temps, le ministre n'a référé à quelque photo que ce soit. En aucun temps, ni dans la question, ni dans la réponse, ne subsistait-il quelque doute que ce soit quant à l'idée d'une photo qui aurait été prise et qui aurait pu en quelque sorte induire le ministre en erreur.

Non seulement le ministre s'est-il contredit formellement devant cette Chambre, et on découvrira pourquoi il l'a fait dans les travaux du comité, mais, de plus, le ministre a couvert sa contradiction par un argument que je n'ose qualifier tant les termes parlementaires me manquent. Le ministre a ajouté l'insulte à l'injure en se levant de son fauteuil une seconde fois et en argumentant devant ses pairs et devant vous, monsieur le Président, pour dire:

En répondant à la question du chef du Bloc québécois mardi, j'avais à l'esprit une photographie que j'avais vue [...] le vendredi.

À une question tellement claire: «Quand le ministre a-t-il été informé qu'il y avait des prisonniers», il a répondu: «Je l'ai su vendredi.» Son explication: «Vendredi, j'ai vu une photo de soldats canadiens faisant des prisonniers» et il répond: «Vendredi».

Permettez-moi de dire ceci: voilà que l'armée canadienne et le Canada tout entier sont partie prenante à une opération hautement stratégique dans un contexte qu'il est inutile de rappeler, mais où tout le monde sait combien est préoccupant et combien est important le rôle exceptionnel de l'armée canadienne dans ce conflit. D'habitude, nous envoyons des Casques bleus pour le maintien de la paix.

● (1050)

Pour la première fois depuis des années, le Canada fait une opération active par le biais des Forces canadiennes. Ce n'est pas une opération de maintien de la paix, on est intervenants sur le terrain.

Article 31 du Règlement

Troisièmement, c'est une opération tellement importante, que c'est une unité d'élite des Forces canadiennes qui, toute masquée, a quitté le Canada pour aller mener cette opération guerrière. C'est une opération hautement stratégique, une opération à caractère exceptionnel, qu'on n'a pas vue depuis des années, une opération qui est faite par une unité d'élite.

Le ministre de la Défense a confirmé avoir discuté de cette opération de façon approfondie avec le premier ministre à un comité du Cabinet, la semaine précédente. Le ministre avait été informé dans ce contexte que, pour la première fois depuis des années et des années, les Forces canadiennes actives sur le terrain faisaient des prisonniers. Ce n'est pas une petite affaire. Pour la première fois lors d'opérations à caractère exceptionnel, les Forces canadiennes font des prisonniers.

Durant la même période, les Américains s'interrogeaient publiquement sur le sort qui serait réservé aux prisonniers. Tout le monde a eu connaissance des réflexions américaines jusqu'à ce que le président, finalement, tranche la question; et encore, tout le monde est resté dans le vague quant au sort réservé à ces gens. Mais les Américains, publiquement, s'interrogeaient sur le sort des prisonniers.

Enfin, vendredi, une photo confirme au ministre que les soldats canadiens ont capturé des prisonniers. Comment une personne qui est à la tête des Forces canadiennes, qui mène une opération hautement stratégique, à caractère international, qui envoie une unité d'élite avec tout ce que cela implique sur le plan décisionnel quant au Cabinet, qui s'est fait informer qu'on a capturé des prisonniers pour la première fois depuis des années, qui voit que les Américains s'interrogent sur le sort qui est réservé à ces prisonniers, à savoir comment on va les traiter—on ne le sait pas et les points de vue sont contradictoires—comment ce ministre, pendant tout ce temps, ne peut-il pas faire le lien entre une photo montrant des soldats capturant des prisonniers—ce dont on l'avait informé une semaine auparavant— et l'événement? Comment ne réalise-t-il pas que c'est la même chose?

Lui-même dit qu'il n'a pas fait le lien:

Lorsque j'ai vu la photo pour la première fois, je n'ai pas fait le lien avec l'information que j'avais reçue le lundi [...]

Comment un ministre peut-il se lever à la Chambre, dans un contexte aussi particulier, et affirmer devant ses pairs, en défense à une mauvaise affirmation qu'il avait donnée: «Je n'ai pas fait le lien entre une photo de soldats canadiens qui prenaient des prisonniers et l'information, quatre jours auparavant, à savoir qu'on m'avait dit que l'armée, exceptionnellement, pour la première fois depuis des années, avait capturé des prisonniers.»

Le ministre va avoir de la difficulté à expliquer, en comité parlementaire, pourquoi il a caché sa première contradiction par une autre, qui est encore plus évidente et qui tombe sous le sens. Il est incroyable de comprendre qu'un ministre ait un comportement aussi effrayant, aussi méprisant à l'endroit de la Chambre des communes.

Il est incroyable de penser que l'homme qui dirige les Forces canadiennes, qui ne pense pas d'informer son premier ministre qu'on a fait des prisonniers, qui est à la tête d'une opération internationale d'envergure, qui se fait informer d'une chose et qui voit une photo confirmant la chose quatre jours après dire: «Je n'ai pas fait le lien.» S'il n'a pas fait le lien entre une photo de soldats canadiens faisant des prisonniers et l'information qu'il avait, cela en dit long sur son jugement. Cela en dit long sur sa capacité de comprendre les tâches qui lui sont confiées.

Je rappelle que si le ministre de la Défense a un comportement aussi aberrant, qu'on ne peut s'expliquer, c'est probablement parce qu'il tente de soustraire à la Chambre un certain nombre d'informations. Ce que je dis aujourd'hui, c'est qu'on devra savoir pourquoi cet homme, ce député, s'est comporté de façon aussi invraisemblable devant ses pairs à la Chambre des communes, si ce n'est pour protéger d'autres informations ou d'autres personnes qui pourraient avoir joué un rôle et eu un comportement un peu semblable au sien.

• (1055)

La question que le comité devra poser, c'est non seulement pourquoi ce ministre a-t-il eu un comportement aussi invraisemblable, pourquoi a-t-il caché sa première contradiction par une explication qui ne tient pas debout, que pas un citoyen ne saurait accepter? Pourquoi s'est-il comporté de cette façon? Pourquoi un ministre accepterait-il de se placer devant ses pairs dans une pareille situation?

C'est ce que le comité devra découvrir. Je vous rappelle que le parti ministériel qui accepte que le comité opère devra également accepter que les témoins soient entendus. Ce n'est pas tout de dire qu'on accepte que le ministre compare, on devra accepter également que des témoins comparaissent. On devra accepter que nous puissions interroger...

• (1100)

Le Président: Je m'excuse d'interrompre l'honorable député, mais il aura neuf minutes lorsque la motion sera de nouveau débattue devant la Chambre. Nous devons maintenant passer aux déclarations de députés.

L'honorable député de Ottawa-Centre a la parole.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Français]

RHOMBUS MEDIA

M. Mac Harb (Ottawa-Centre, Lib.): Monsieur le Président, c'est avec joie et fierté que nous apprenons l'attribution d'une médaille d'or à Rhombus Media par le prestigieux New York Festivals. Cette reconnaissance est en fait la neuvième médaille récoltée par Rhombus Media à ce festival international, signe incontestable de la grande qualité de son oeuvre.

Le documentaire primé, *Crossing Bridges*, porte sur le récent passage de l'Orchestre national des arts en Israël, sous la direction de son chef attitré, Maestro Pinchas Zukerman. *Crossing Bridges* se veut un regard intense sur l'engagement des artistes à tisser des liens, à fraterniser et à vouloir la paix entre les peuples.

Par ce prix, un double honneur rejaillit sur le Canada. D'une part, Rhombus Media est reconnu pour la qualité de sa facture et de son contenu cinématographique; d'autre part, *Crossing Bridges* aura mis en lumière l'Orchestre du Centre national des Arts, un groupe de musiciens canadiens éminents, généreux de leur art et obligés à la cause humanitaire.

Félicitations au nom de la Chambre.

[Traduction]

JACK MATHESON

M. Brian Fitzpatrick (Prince Albert, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour rendre hommage à Jack Matheson, un citoyen extraordinaire de Prince Albert qui est décédé du cancer le mois dernier.

Jack était un homme qui a vraiment consacré toute sa vie à améliorer la vie des autres. Jack était toujours prêt à rendre service et c'est ce qu'il a fait en tant que conseiller municipal, durant ses 12 années comme conseiller scolaire et à titre de directeur national de la Société canadienne du cancer, poste qu'il a occupé avec beaucoup d'énergie.

Le commerce du vêtement était son gagne-pain, mais il était empreint de dignité et de sagesse. Le dévouement de Jack à l'égard du service à la collectivité est un exemple pour tout le monde et montre comment l'initiative privée peut remédier aux maux sociaux.

Jack Matheson va nous manquer. Il sera très difficile de remplacer un dirigeant communautaire de son calibre.

* * *

[Français]

LES MALADIES CARDIOVASCULAIRES

Mme Carolyn Bennett (St. Paul's, Lib.): Monsieur le Président, j'ai le plaisir d'informer les députés et toute la population canadienne que le mois de février est le Mois de la sensibilisation aux maladies cardiovasculaires.

[Traduction]

Malgré les progrès réalisés en santé, les maladies cardiovasculaires demeurent la cause la plus commune de décès, représentant 37 p. 100 de tous les décès au Canada chaque année. Ce sont les Canadiens affectés par ces maladies et dont la qualité de vie est très réduite qui doivent porter le véritable fardeau de ces maladies.

Santé Canada entend bien collaborer avec les responsables de l'Initiative canadienne en santé cardiovasculaire, avec la Coalition canadienne pour la prévention et le contrôle de l'hypertension artérielle et d'autres groupes afin d'encourager les Canadiens à maintenir un style de vie sain. Beaucoup de travail reste à faire, cependant. C'est dans le mode de vie que résident les principales causes des maladies du cœur et des accidents cérébrovasculaires.

En joignant nos forces à d'autres pour lutter contre cette épidémie moderne de maladies chroniques, nous pouvons mobiliser la société dans son ensemble pour investir dans la santé cardiovasculaire et améliorer la qualité de vie de tous les Canadiens.

* * *

URJO KAREDA

Mme Sarmite Bulte (Parkdale—High Park, Lib.): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de tristesse que j'annonce qu'Urjo Kareda, l'un des plus grands directeurs artistiques du monde, est mort à Toronto le 26 décembre 2001.

Comme beaucoup d'autres qui ont immigré au Canada, Urjo était extrêmement fier de son pays d'adoption. C'était également un défenseur des artistes canadiens. Dans les années 1970, en tant que critique en théâtre pour le *Toronto Star*, son enthousiasme pour les pièces canadiennes et les artistes canadiens a été essentiel pour le développement du théâtre.

En 1975, il s'est joint au Festival de Stratford en tant que directeur littéraire et on se rappellera de sa chronique hebdomadaire sur les

Article 31 du Règlement

arts à la radio de la Société Radio-Canada dans les années 1980. Cependant, c'est en tant que directeur artistique du théâtre Tarragon qu'il a vraiment trouvé sa vocation. Durant ses 20 années au Tarragon, il a fait de ce théâtre le principal producteur de pièces canadiennes.

Urjo Kareda était un exemple de ce qu'il y a de mieux dans un artiste; il a vécu sa vie de façon créative et il va beaucoup nous manquer.

* * *

BRAMPTON

M. Gurbax Malhi (Bramalea—Gore—Malton—Springdale, Lib.): Monsieur le Président, la ville de Brampton lance un nouveau logo et un programme d'activité pour célébrer son 150^e anniversaire.

Le premier conseil municipal du village de Brampton a été établi en 1853. Brampton comptait à l'époque 78 habitants. Aujourd'hui, c'est la 13^e ville en importance au Canada, avec une population de 320 000 habitants. En outre, Brampton se classe parmi les cinq villes les plus actives dans le domaine de la construction au Canada grâce à la délivrance d'un nombre record de permis de construction qui représentaient une valeur totale de 1,1 milliard de dollars en 2000.

La ville de Brampton peut être fière de son histoire, de ses réalisations et de ses efforts pour bâtir un avenir brillant et enrichissant.

* * *

● (1105)

[Français]

THÉRÈSE DAVIAU

M. Bernard Bigras (Rosemont—Petite-Patrie, BQ): Monsieur le Président, c'est avec une profonde tristesse que nous apprenions ce matin le décès de Mme Thérèse Daviau.

Grande pionnière, elle a été l'une des premières femmes élues en 1974 au Rassemblement des citoyens de Montréal, dans le district du Plateau Mont-Royal.

Avocate de formation, Mme Daviau était une femme engagée dans la défense des intérêts de la société québécoise. Tous se souviendront de cette grande dame qui savait avant tout être à l'écoute de ses concitoyens.

Sa longue carrière politique fut riche en événements, mais son destin aura aussi été tragique, avec le décès de sa fille dans la tuerie de Polytechnique. Cette dure épreuve l'incitera à devenir une militante convaincue contre les armes à feu.

Le Bloc québécois perd aujourd'hui une amie. Au nom de tous mes collègues, j'aimerais transmettre mes plus profondes et sincères condoléances aux proches de M^{me} Thérèse Daviau.

* * *

[Traduction]

LA SANTÉ

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD): Monsieur le Président, le jeudi noir, comme on l'appelle, a frappé la Colombie-Britannique comme un tremblement de terre et nous ressentons encore, dans le tissu même de la démocratie et de la société civile, les contrecoups de l'assaut sans précédent des mesures prises par Gordon Campbell.

Article 31 du Règlement

Les coupures et les compressions que M. Campbell a imposées ciblent les citoyens les plus vulnérables et ne peuvent être qualifiées que de vengeance cruelle. Les coupures sauvages touchant des services de base comme l'assistance sociale, l'aide juridique, les centres pour femmes et les services aux jeunes ne constituent que quelques exemples d'une longue liste. Je soulève cette question à la Chambre parce que M. Campbell et ses libéraux égorgent également notre système de soins de santé public et pénalisent les intervenants du milieu de la santé. Même les salles d'urgence sont menacées par les entreprises privées à but lucratif.

Je vais faire tout en mon pouvoir pour m'opposer au démantèlement de ces services publics. Cependant, pourquoi les libéraux fédéraux demeurent-ils silencieux alors que leurs amis libéraux de la Colombie-Britannique démolissent la vie des citoyens? Le gouvernement fédéral a la responsabilité de sauvegarder le système de soins de santé public, les services sociaux de base et les droits des citoyens. Il faut y voir maintenant, et le gouvernement fédéral doit intervenir et protéger ces services de base avant qu'ils ne disparaissent pour de bon.

* * *

LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

M. David Pratt (Nepean—Carleton, Lib.): Monsieur le Président, récemment, 285 élèves de l'école publique de Knoxdale, dans ma circonscription, se sont joints à l'Association canadienne pour les Nations Unies pour lancer la campagne du ruban bleu visant à promouvoir la coopération internationale et la paix dans le cadre de l'éducation de nos enfants.

Ce ruban bleu, symbole international de la paix, est disponible dans tous les bureaux de postes. J'invite les Canadiens à encourager les organisateurs de cette campagne en faisant un don et en arborant un ruban bleu. Grâce aux recettes que générera cette campagne, l'Association canadienne pour les Nations Unies, de concert avec ses partenaires, l'Association canadienne des chefs de police et la Société canadienne des postes, pourra sensibiliser 2,3 millions d'écologistes canadiens avec son message d'espoir.

Je tiens à remercier tous ceux qui participent à cet important projet. Les valeurs que sont la paix, la coopération et la tolérance sont les meilleurs enseignements que nous puissions dispenser aux jeunes.

* * *

LES PÊCHES

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC/RD): Monsieur le Président, je demande instamment aux députés et aux Canadiens de s'intéresser aujourd'hui au sort des provinces de l'Atlantique. La petite localité de Canso, collectivité unie sise dans ma circonscription, Pictou—Antigonish—Guysborough, a besoin d'une aide d'urgence.

Le principal employeur dans cette localité, Seafreeze, une usine de transformation du poisson, risque de devoir licencier des centaines de personnes. Canso a besoin d'aide du gouvernement. En raison des quotas, Seafreeze s'est vue dans l'obligation de réduire son activité.

Je tiens à remercier Bill Berry, le propriétaire, Frank Fraser, le maire de Canso, et l'association des propriétaires de chalutiers de Canso, le syndicat des pêcheurs ainsi que le député provincial Ron Chisholm, pour leurs efforts incessants visant à assurer la survie de cette industrie vitale.

Le gouvernement doit intervenir dès à présent. Je sais que le nouveau ministre des Pêches et des Océans, lui-même originaire

d'une localité semblable à Canso, interviendra dans cette crise. J'ose espérer que ce ministre, le premier Néo-Écossais en 40 ans à se voir confier ce portefeuille, n'abandonnera pas à son sort une collectivité de sa province d'origine. Il s'impose de fixer les quotas de pêche du saumon pour assurer à court terme la survie de cette usine, mais il convient également de lui garantir pour le long terme un accès à des ressources halieutiques plus importantes.

Les habitants de Canso méritent de vivre dans la stabilité et de pouvoir travailler dans leur propre localité. Le ministre des Pêches et des Océans a accepté de s'entretenir avec les intervenants dans ce secteur et j'espère qu'ils trouveront ensemble une solution novatrice et durable pour la localité de Canso.

* * *

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Mme Betty Hinton (Kamloops, Thompson and Highland Valleys, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le premier ministre était tellement pressé de faire oublier les allégations de favoritisme à l'égard d'Alfonso Gagliano qu'il l'a nommé ambassadeur du Canada au Danemark sans d'abord annoncer la nouvelle au gens de ce pays.

Or, la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques stipule que le pays recevant un nouvel ambassadeur devrait avoir la possibilité de refuser la nomination avant que toute annonce ne soit faite publiquement.

Le premier ministre n'a pas respecté ces règles de la diplomatie parce qu'il craignait que le Danemark ne refuse de servir de refuge à son ami disgracié. Sa crainte était sans doute fondée. Le 20 janvier, le populaire quotidien danois *Ekstra Bladet* rapportait qu'Alfonso Gagliano avait été lié à des affaires de favoritisme et de corruption. Si Alfonso Gagliano n'était pas digne de servir le peuple canadien à titre de parlementaire, il n'est certes pas digne de servir le peuple canadien dans un poste au Danemark.

Le premier ministre devrait montrer qu'il respecte les règles de la diplomatie, le Danemark et la collectivité canadienne d'origine danoise en annulant immédiatement la nomination induite de M. Gagliano.

* * *

● (1110)

JAMES BARTLEMAN

M. Lynn Myers (Waterloo—Wellington, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui pour féliciter chaleureusement James Bartleman, qui a été nommé lieutenant-gouverneur de l'Ontario il y a quelques semaines. Son Honneur l'honorable James Bartleman est le premier autochtone à occuper ce poste. Il est membre de la première nation Minjikanig.

Avant d'être nommé lieutenant-gouverneur, M. Bartleman a été cadre au sein du Service extérieur canadien et a occupé divers postes supérieurs à Cuba, en Israël, en Afrique du Sud et en Australie. Plus récemment, il a dirigé la mission canadienne auprès de l'Union européenne.

J'invite les députés à se joindre à moi aujourd'hui pour féliciter James Bartleman et pour lui souhaiter tout le succès possible dans sa fonction de lieutenant-gouverneur. Nous savons qu'il servira l'Ontario et le Canada avec fierté et dignité.

[Français]

LES JEUX OLYMPIQUES DE SALT LAKE CITY

M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les-Patriotes, BQ): Quoi de plus merveilleux que de réaliser un rêve, monsieur le Président? C'est ce qui arrive actuellement au patineur de vitesse bouchervillois, François-Louis Tremblay, un jeune homme de 21 ans, qui a obtenu son tout premier laissez-passer officiel pour les Jeux olympiques d'hiver, qui auront lieu du 8 au 24 février prochains à Salt Lake City.

C'est à l'âge de quatre ans que François-Louis Tremblay a fait ses débuts en patinage de vitesse. Il a déjà connu de nombreux succès tout au long de sa jeune carrière sportive. Il a réussi à développer une technique impeccable et un style des plus fluides, lui permettant de rivaliser avec les plus grands de ce monde dans sa discipline.

Je désire également souligner la participation d'un autre Bouchervillois à ces Jeux. Il s'agit de M. Christian Messier, qui y prendra part non pas à titre d'athlète, mais bien de physiothérapeute. Il est bien connu que le succès des athlètes repose sur leur grand talent et la rigueur de leur entraînement, mais également sur le travail précieux d'un personnel d'encadrement compétent et professionnel.

Je tiens donc à les féliciter et à leur adresser, de même qu'à tous les athlètes québécois et canadiens qui prendront part aux Jeux de Salt Lake City, mes meilleurs voeux de succès.

* * *

[Traduction]

ROMÉO DALLAIRE

M. Larry Bagnell (Yukon, Lib.): Monsieur le Président, d'abord, je voudrais souhaiter bonne chance à nos troupes, qui ont quitté le Canada hier, et j'espère qu'ils reviendront sains et saufs dans leur famille.

Je suis fier de rendre hommage à Roméo Dallaire, qui a reçu le tout premier prix Aegis, décerné par le Beth Shalom Holocaust Centre de Grande-Bretagne. Lieutenant-général retraité des Forces canadiennes, M. Dallaire a incarné les valeurs canadiennes et s'est dévoué corps et âme à la transmission de ces valeurs dans le monde.

Pendant qu'il commandait les forces de l'ONU au Rwanda, au milieu des années 1990, M. Dallaire a prévenu le monde du génocide imminent et a tenté courageusement d'empêcher la mort de 800 000 personnes. Le secrétaire général des Nations Unies, le général Kofi Annan, a salué les efforts de M. Dallaire. Roméo Dallaire a également reçu la Croix du service méritoire du gouvernement canadien.

Je demande aux députés de se joindre à moi pour féliciter M. Dallaire des actes humanitaires qui lui ont valu le prix Aegis.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, Alliance canadienne): Monsieur le Président, les Canadiens ont dit au revoir aux premières troupes du 3^e Bataillon, Princess Patricia's Canadian Light Infantry et Lord Strathcona's Horse (Royal Canadians), d'Edmonton; du 2^e Bataillon, Princess Patricia's Canadian Light Infantry, de Winnipeg; ainsi qu'à un groupe d'artillerie du 1^{er} Régiment, Royal Canadian Horse Artillery, de Shilo, au Manitoba. Leurs compatriotes leur souhaitent bonne chance et pensent à eux dans leurs prières.

J'ai l'insigne plaisir de féliciter le brigadier-général Ivan Fenton, commandant de la force terrestre déployée en Afghanistan. Le

Article 31 du Règlement

général Fenton est bien connu des habitants de Renfrew—Nipissing—Pembroke en tant qu'ancien commandant de la BFC Petawawa.

Aux familles et aux proches des soldats qui sont partis à l'étranger ou qui s'apprennent à le faire, nous tenons à exprimer particulièrement notre gratitude pour le sacrifice personnel que nous leur demandons d'accomplir au moment où le devoir les appelle.

Nous leur demandons de porter fièrement l'insigne canadienne sur leurs épaules, car ils soutiennent les valeurs et les convictions qui nous tiennent à coeur dans la guerre contre le terrorisme international.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Norman Doyle (St. John's-Est, PC/RD): Monsieur le Président, j'attire l'attention de la Chambre sur les souffrances d'une mère nigérienne de cinq enfants, Safiya Husseini, enceinte, qui a été condamnée à mort par lapidation pour avoir commis l'adultère. L'homme responsable de la grossesse a été libéré sans aucune sanction puisqu'en vertu de la loi de la *charia*, pratiquée dans certaines régions du Nigeria, quatre témoins doivent attester de l'adultère ou du viol pour que l'auteur présumé soit reconnu coupable.

Le Nigeria est signataire d'une convention des Nations Unies contre les peines cruelles et inhumaines. Il va de soi que la lapidation à mort pour adultère est une peine extrêmement cruelle et inhumaine.

Je demande au gouvernement du Canada d'intervenir dans cette affaire et de dire clairement au gouvernement du Nigeria que le monde civilisé n'accepte pas une telle barbarie.

* * *

•(1115)

[Français]

LE MOIS DE L'HISTOIRE DES NOIRS

M. André Harvey (Chicoutimi—Le Fjord, Lib.): Monsieur le Président, en 1995, le gouvernement canadien a déclaré que février serait le Mois de l'histoire des Noirs au Canada. C'est l'occasion de rendre hommage aux Noirs pour la contribution économique, politique, sociale et culturelle qu'ils apportent à l'humanité.

Pendant tout le mois de février, la population canadienne pourra mieux connaître les Noirs de notre pays et du reste du monde. Elle appréciera, j'en suis certain, l'importance de leur contribution à notre société.

Je souhaite que de nouveaux liens se développent entre nos différentes communautés à travers des échanges interculturels. L'ouverture aux autres cultures est un enrichissement pour tous ceux qui en font l'expérience.

Des activités seront organisées à travers le pays pour souligner le Mois de l'histoire des Noirs. Je souhaite qu'elles aient un impact positif sur la vie des Canadiennes et des Canadiens tout au long de l'année.

*Questions orales***QUESTIONS ORALES**

[Traduction]

LE MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

M. John Reynolds (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, nous savons maintenant que le ministre de la Défense nationale a présenté au moins deux versions des faits à la Chambre. Toutefois, il y a encore beaucoup de questions qui restent sans réponse au sujet des propos contradictoires du ministre.

Hier, le vice-premier ministre a refusé de répondre à des questions directes visant à déterminer qui avait été mis au courant de quoi et à quel moment. Je vais lui poser de nouveau la question. Le ministre de la Défense nationale a-t-il informé le premier ministre, le Bureau du Conseil privé ou le cabinet du premier ministre avant lundi dernier que des prisonniers d'Al-Qaïda avaient été livrés aux Américains, oui ou non?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État, Lib.): Monsieur le Président, je crois que le ministre de la Défense nationale a clarifié les faits à ce sujet hier dans sa déclaration à la Chambre. Il a précisé exactement quand il avait informé le premier ministre et le Cabinet, soit mardi matin. Il ne devrait plus y avoir d'ambiguïté à cet égard.

M. John Reynolds (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, c'est tellement clair que nous sommes saisis de la question de privilège aujourd'hui. Il a été recommandé que l'affaire soit renvoyée à un comité parce qu'il y a deux versions des faits.

Nous ne pouvons que nous demander pourquoi il y a tant de confusion et de camouflage de l'autre côté. Est-ce seulement de l'incompétence et de l'indifférence à l'égard de nos militaires ou est-ce seulement une tentative en vue de gérer les divisions au sein du caucus libéral au sujet du traitement des prisonniers par les États-Unis?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État, Lib.): Monsieur le Président, voilà un député qui en sait long sur les divisions au sein du caucus.

Ce qui est clair, c'est que le ministre de la Défense nationale a expliqué clairement, dans sa déclaration, ce qui s'était passé et qu'il a exprimé ses regrets.

Ce qui est plus important encore, c'est que les militaires canadiens accomplissent sur le terrain, en Afghanistan, des tâches qu'on leur a demandé d'accomplir au nom des Canadiens pour défendre la liberté et lutter contre le terrorisme. Ils font bien leur travail et méritent notre appui.

* * *

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. John Reynolds (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, nous appuyons entièrement nos militaires. Je souhaiterais que les députés d'en face en fassent autant.

Il faut que le ministre ait pas mal de culot pour parler de dissension au sein du caucus alors que six ministres du Cabinet ont été virés, qu'un a démissionné pour retourner dans son île, le gros rocher, et que les femmes du caucus frappent tous les jours à la porte du premier ministre.

Lundi, le premier ministre a dit que la capture de prisonniers par des militaires canadiens était une situation hypothétique. Sept jours plus tard, l'hypothèse est devenue réalité. Plusieurs députés libéraux

n'étaient pas d'accord pour qu'on remette les prisonniers ou voulaient qu'on traite les terroristes recherchés d'Al-Qaïda comme des prisonniers de guerre.

Le premier ministre a-t-il dit que la situation était hypothétique parce qu'il n'était pas au courant ou parce qu'il voulait éviter un désaccord embarrassant dans ses propres rangs sur le rôle de nos militaires en Afghanistan?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État, Lib.): Monsieur le Président, la chose importante à comprendre est que le Canada n'a jamais dérogé à sa position selon laquelle il convient d'appliquer les lois internationales régissant les conflits. Les conventions de Genève s'appliquent donc. Les militaires canadiens respecteront le droit international et les conventions de Genève. Voilà qui est clair.

La question qui a lancé un débat aux États-Unis est celle de déterminer si les détenus sont des prisonniers de guerre. Cette question fait l'objet d'un débat aux États-Unis. Nous collaborons avec nos alliés afin d'assurer que la situation sera réglée conformément au droit international.

* * *

LE MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

M. Leon Benoit (Lakeland, Alliance canadienne): Monsieur le Président, d'abord, le ministre de la Défense nationale a justifié le fait de ne pas avoir dit au premier ministre que nos troupes avaient capturé des prisonniers en affirmant qu'il ne pouvait le faire puisqu'il était au Mexique. Puis il a changé de refrain, ce qu'il semble faire beaucoup ces temps-ci, et a prétendu qu'il ne liait pas cela à une photo parue à la une d'un journal.

Je ne vois pas le lien entre la parution d'une photographie dans un journal et le moment où il a informé le premier ministre que nos troupes avaient fait des prisonniers. Je voudrais que le premier ministre nous l'explique le mieux possible.

• (1120)

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État, Lib.): Monsieur le Président, j'estime que le ministre de la Défense nationale a expliqué ce qui s'est passé. Il a présenté ses excuses à cet égard.

Dans d'autres pays, cela ne constitue pas une infraction entraînant la pendaison. Le fait est que maintenant le rôle que le ministre doit jouer au nom de nos troupes qui sont à l'étranger est bien plus important que la petite politique à laquelle semblent se livrer nos amis d'en face.

M. Leon Benoit (Lakeland, Alliance canadienne): Monsieur le Président, si le ministre avait bien fait son travail, il n'aurait pas à se défendre à cause de ses erreurs. Au lieu de consacrer son temps à cette tâche, il s'emploierait à défendre notre pays et nos troupes. C'est cela qu'il devrait faire. Au lieu de cela, on ne nous explique pas ce qu'une photographie de nos troupes avec des prisonniers a à voir avec le moment où le ministre a informé le premier ministre de la question.

Le ministre de la Défense nationale peut sûrement nous donner une explication du lien en cause, car il est bien obscur pour moi.

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État, Lib.): Monsieur le Président, je ne pense pas que j'aurai à citer bien souvent le major-général retraité Lewis MacKenzie, qui a tenu les propos intéressants que voici:

Questions orales

Franchement, je me fous de savoir s'il a été informé, s'il a informé quelqu'un d'autre ou si l'information a été donnée en temps opportun. Je sais que la politique est un mal nécessaire, mais, à mon avis, il faut se garder d'en faire avec cette question. Il y a d'autres enjeux bien plus importants.

Je suis d'accord avec le général là-dessus.

[Français]

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, hier, le ministre de la Défense a confirmé, en parlant de lui-même et du premier ministre, que ce dernier, le premier ministre, avait bel et bien discuté du traitement à donner aux éventuels prisonniers faits en Afghanistan, et je cite le ministre de la Défense: «Nous avions abordé», nous, c'est le premier ministre et le ministre de la Défense, «la question dans l'optique stratégique en nous demandant ce que nous ferions advenant que nous capturions des prisonniers.»

Le ministre de la Défense ne confirme-t-il pas, par les propos qu'il a tenus hier, que le premier ministre et lui-même avaient bel et bien pris une décision en toute connaissance de cause, quant au sort fait aux prisonniers pris en Afghanistan, et cela...

Le Président: L'honorable ministre de la Défense nationale a la parole.

[Traduction]

L'hon. Art Eggleton (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, depuis un certain temps, notre politique consiste à nous conformer au droit international, au droit canadien, et à remettre tout prisonnier aux États-Unis. C'est une position que j'ai exposée au Comité des affaires étrangères et de la défense. C'est la ligne de conduite que nous avons suivie.

[Français]

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, comment le premier ministre et le ministre de la Défense peuvent-ils dire qu'ils respecteraient le droit international, alors qu'une décision avait été prise une semaine avant qu'ils fassent des prisonniers, et qu'encore la semaine dernière, les Américains, publiquement, se contredisaient sur le sort qu'ils réserveraient aux prisonniers, s'ils seraient traités ou non en vertu des accords internationaux?

Comment le ministre et le premier ministre, surtout, ont-ils pu nous donner une garantie qu'ils n'avaient pas au moment où ils ont pris la décision? Le débat était public la semaine passée. Comment nous expliquent-ils cela?

[Traduction]

L'hon. Art Eggleton (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, ce qui importe, c'est que la politique était en place. Lorsque des prisonniers ont été pris, ils l'ont été en conformité de cette politique.

Nous respectons le droit international, nous observons les conventions de Genève et nous comptons que les États-Unis en feront autant. Les Américains nous ont dit clairement qu'ils entendaient respecter le droit international et les conventions de Genève.

[Français]

M. Pierre Brien (Témiscamingue, BQ): Monsieur le Président, le premier ministre et le ministre de la Défense ont agi, dans le cas des prisonniers faits en Afghanistan, en toute connaissance de cause. Ils avaient discuté de la question au comité conjoint, une semaine avant que les événements dont il est question se produisent et ils avaient pris une décision.

Comment le ministre de la Défense peut-il justifier aujourd'hui que lui et le premier ministre ont décidé froidement de ne pas

respecter le droit international, et cela, au détriment de la réputation du Canada sur le plan international?

[Traduction]

L'hon. Art Eggleton (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, c'est faux. Nous respectons le droit international.

Certains sont recherchés parce qu'ils sont des terroristes. Ils ont causé de grandes souffrances aux Américains par les attentats du 11 septembre. Ces gens-là doivent être cités en justice. Voilà de quoi il retourne. C'est de cela que nous nous occupons. Il n'y a pas que les États-Unis, toutefois. Nous devons nous soucier également de la protection de notre propre pays, de la sécurité et la sûreté des Canadiens, étant donné les risques d'actes terroristes.

Nous voulons que ces gens-là soient cités en justice, et nous agissons dans le respect du droit international et du droit canadien.

• (1125)

[Français]

M. Pierre Brien (Témiscamingue, BQ): Monsieur le Président, l'article 12 de la Convention de Genève dit, et je cite: «Les prisonniers de guerre ne peuvent être transférés par la Puissance détentrice qu'à une Puissance partie à la Convention et lorsque la Puissance détentrice s'est assurée que la Puissance en question est désireuse et à même d'appliquer la Convention.»

Les Américains s'obstinaient publiquement sur ce qu'ils allaient faire avec les prisonniers et lui, il nous dit aujourd'hui: «Nous, on savait ce qu'ils allaient faire avec, donc, on respecte la Convention de Genève.»

C'est ça qu'il veut nous faire croire aujourd'hui? Est-ce qu'il nous prend pour des valises?

[Traduction]

L'hon. Art Eggleton (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, les États-Unis nous ont donné l'assurance qu'ils respecteraient le droit international. Ils continuent de le faire.

Il y a divergence de vues sur le statut des prisonniers et les tribunaux chargés de l'établir. Les États-Unis soutiennent qu'il s'agit de combattants illégaux. On se demande si certains d'entre eux sont des prisonniers de guerre. Il faut tirer la chose au clair. Nous poursuivons nos entretiens avec les Américains à ce sujet. Les États-Unis ont affirmé clairement qu'ils entendaient se conformer au droit international. Ils traitent et entendent traiter ces prisonniers humainement.

Mme Judy Wasylycia-Leis (Winnipeg-Centre-Nord, NPD): Monsieur le Président, compte tenu de tout ce qui se passe tout autour de nous, il est très difficile de croire qu'il n'existe qu'une façon dont le premier ministre puisse prendre connaissance des questions de sécurité nationale. Il est tout simplement inimaginable qu'une seule personne, soit le ministre de la Défense, soit chargée des questions cruciales de sécurité nationale. C'est pourquoi il y a un conseiller en politique étrangère et un sous-secrétaire à la sécurité et au renseignement relevant directement du premier ministre.

Le vice-premier ministre peut-il nous dire aujourd'hui à quel moment le conseiller en politique étrangère et le sous-secrétaire à la sécurité et au renseignement ont été mis au courant de l'arrestation de prisonniers en Afghanistan?

Questions orales

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État, Lib.): Monsieur le Président, le ministre de la Défense nationale a dit clairement avoir informé le premier ministre d'une façon appropriée à l'occasion de la réunion du Cabinet de mardi.

Je veux qu'une chose soit claire. Nos militaires ont été déployés en Afghanistan dans les règles, en vertu des engagements à respecter le droit international pris par le Canada. Le député n'aurait pas dû être étonné que, dans ce contexte, nos militaires aient pu être appelés à effectuer des arrestations.

Je sais qu'on se préoccupe beaucoup du traitement qui sera réservé aux prisonniers de l'organisation Al-Qaïda. Toutefois, une chose doit être très claire. Le rôle des forces armées canadiennes en Afghanistan est assujéti au droit international régissant les conflits.

Mme Judy Wasylcia-Leis (Winnipeg-Centre-Nord, NPD): Monsieur le Président, la réalité, c'est que le premier ministre n'a pas été informé de cette situation au moment où il aurait dû l'être. C'est pourquoi il compte à son service un conseiller en politique étrangère et un sous-secrétaire à la sécurité et au renseignement. Ils sont payés pour savoir. Ils doivent savoir. Ils doivent savoir afin que l'on fasse part rapidement et directement au premier ministre des questions touchant la sécurité nationale.

Voici la question que tous se posent aujourd'hui. Pourquoi cette information très importante n'a-t-elle pas été transmise à ces personnes et directement au premier ministre et est-elle demeurée entre les mains d'une seule personne, soit le ministre de la Défense?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État, Lib.): Monsieur le Président, le ministre de la Défense nationale a convenu qu'il aurait été préférable qu'il avise le premier ministre plus tôt.

Une précision s'impose. En dépit de ce que laisse entendre le préambule de la question de la députée, la sécurité nationale du Canada n'a pas été affectée par le fait que des militaires canadiens ont fait des prisonniers en Afghanistan. Cela n'a pas été le cas. C'était une information pertinente. Elle était importante. Le ministre a dit qu'il aurait dû en faire part au premier ministre plus tôt. Il souhaiterait certes l'avoir fait. Mais comme je l'ai dit, ce n'est pas un crime capital.

Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC/RD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre.

La question est justement de savoir comment servir au mieux les Canadiens qui risquent leur vie en Afghanistan. Il ont besoin d'un ministre qui rapporte les faits immédiatement au premier ministre et qui dit la vérité à la Chambre des communes.

Le ministre de la Défense nationale va-t-il admettre qu'il ne peut tout simplement pas exercer l'autorité que sa haute charge exige et quitter son poste volontairement, au moins jusqu'à ce que le comité des privilèges ait présenté son rapport? S'il s'y refuse, dans l'intérêt des troupes qu'il représente à la Chambre, le vice-premier ministre va-t-il avoir le courage de reconnaître...

Le Président: Le vice-premier ministre a la parole.

• (1130)

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État, Lib.): Monsieur le Président, en 1993, un candidat très en vue s'est présenté sous la bannière du parti de l'honorable député. Il se trouve que c'est le spécialiste de ce parti en matière de défense et voici ce qu'il avait à dire. Je vais lui rafraîchir la mémoire:

Franchement, je me fous pas mal de savoir si on le lui avait dit, ou s'il l'a dit à quel moment d'autre, ou à quel moment ça a été dit. Je sais qu'on tente toujours de se faire du capital politique, mais à mon avis, ce n'est pas le moment. Les enjeux sont trop importants.

Et d'ajouter:

La dernière chose dont nous ayons besoin maintenant serait de changer de ministre de la Défense nationale.

Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC/RD): Monsieur le Président, le vice-premier ministre devrait citer l'article tout entier et non pas uniquement des extraits. Il sait fort bien que le général MacKenzie n'appuierait jamais un ministre qui ment à la Chambre.

Le Président: Le député sait pertinemment que ce genre de langage n'est pas acceptable à la Chambre et je sais qu'il va vouloir retirer ce mot immédiatement avant de poursuivre sa question.

Le très hon. Joe Clark: Monsieur le Président, qu'il n'appuierait jamais un ministre qui raconte deux histoires contradictoires à la Chambre des communes et ce, délibérément.

Ma question s'adresse au vice-premier ministre qui préside le comité ad hoc du Cabinet sur la sécurité publique. Certainement...

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Le très honorable député pourrait-il retirer le terme qu'il a utilisé plus tôt et dont il sait qu'il est antiparlementaire.

Le très hon. Joe Clark: Naturellement, monsieur le Président, je retire ce mot que la présidence trouve offensant.

Ma question s'adresse au vice-premier ministre qui préside le comité ad hoc de la sécurité publique et de l'antiterrorisme, comité qui, sans aucun doute, supervise l'intervention du Canada en Afghanistan. Est-ce qu'on a envoyé ou communiqué sous quelque forme que ce soit aux ministres qui font partie de ce comité, ou à leurs collaborateurs, des renseignements officiels de source militaire concernant la capture de prisonniers par des Canadiens, et quand ces renseignements ont-ils été reçus?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État, Lib.): Monsieur le Président, le député n'a pas compris le rôle du comité du Cabinet qui, en fait, ne supervise pas les opérations militaires en Afghanistan. C'est le rôle du ministre de la Défense nationale et non pas d'un comité du Cabinet.

M. Brian Pallister (Portage—Lisgar, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le vice-premier ministre affirme que nous faisons de la basse politique. La décision que vous avez rendue ce matin montre que vous n'en pensez rien, et nous non plus. Nous croyons plutôt que c'est le gouvernement qui pratique une politique de duperie.

Nos soldats ont peut-être capturé des membres du réseau Al-Qaïda, mais le gouvernement semble cacher la vérité.

Le ministre de la Défense nationale a dit qu'il a été, pendant toute une semaine, le seul à connaître les faits. Le premier ministre a affirmé que pendant la même période il ignorait ce qui se passait.

Quand le vice-premier ministre a-t-il appris la vérité?

Questions orales

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État, Lib.): Monsieur le Président, si le député demande quand nous, y compris moi-même, avons appris que les troupes canadiennes avaient fait des prisonniers, nous l'avons appris au Cabinet, mardi. Loin de moi, cependant, l'idée de croire qu'ils se livrent à de la basse politique. Je citais le major général Lewis MacKenzie qui tenait des propos en ce sens.

Je ne comprends vraiment pas pourquoi, lorsqu'un ministre a fourni des explications et exprimé ses regrets à la Chambre, on persiste à s'acharner sur lui.

M. Brian Pallister (Portage—Lisgar, Alliance canadienne): Monsieur le Président, dans une dénégation dérisoire hier, le vice-premier ministre a soutenu que le fait que le premier ministre ait su ou non que nos troupes avaient fait des prisonniers ne changeait rien à l'affaire.

C'est ce qui distingue un gouvernement ouvert d'un gouvernement qui pratique le secret. C'est ce qui distingue un gouvernement qui se soucie de la vie de ses soldats d'un gouvernement qui ne s'en soucie pas.

Si cela ne fait aucune différence que le premier ministre sache quand nos troupes ont capturé des membres du réseau Al-Qaïda, en serait-il de même si certains de nos soldats avaient été faits prisonniers par Al-Qaïda?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État, Lib.): Monsieur le Président, j'ai quelque difficulté à suivre.

Ce que j'ai tenté d'expliquer, c'est que nos troupes sont en Afghanistan. Nous ne leur avons pas donné pour directives de faire feu sur tout ce qui bouge. Il ne faut pas s'étonner qu'elles puissent avoir affronté l'ennemi et fait des prisonniers. Nos soldats ont fait leur travail et ils l'ont fait avec courage. Ils méritent notre respect et notre soutien.

Le ministre a avoué qu'il aurait souhaité avoir informé le premier ministre plus tôt, mais même s'il l'avait fait cela n'aurait en rien changé la situation des prisonniers.

• (1135)

[Français]

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Neigette-et-la Mitis, BQ): Monsieur le Président, c'est tout à fait invraisemblable que lors d'une opération militaire aussi importante menée par une unité d'élite de l'armée canadienne, le premier ministre n'ait pas été pleinement informé que le Canada avait fait des prisonniers de guerre et qu'il les avait transférés sans autre forme de procès aux Américains.

Le vice-premier ministre peut-il nous confirmer qu'aucune information n'était parvenue au Conseil privé à ce sujet avant que le premier ministre ne déclare lundi que c'était une situation hypothétique et qu'il n'y avait pas de prisonniers de guerre?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État, Lib.): Monsieur le Président, le ministre de la Défense a déjà expliqué tous les événements et toutes les informations qu'il a donnés au premier ministre, au Cabinet. C'était un sommaire complet de la situation.

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Neigette-et-la Mitis, BQ): Monsieur le Président, je connais l'intelligence du vice-premier ministre. Il n'a pas du tout compris ma question. Je la lui repose donc et je lui demande de faire attention à la question que je lui pose.

Le vice-premier peut-il nous confirmer qu'aucune information n'était parvenue au Conseil privé à ce sujet avant que le premier ministre ne déclare, lundi, que c'était une situation hypothétique et qu'il n'y avait pas de prisonniers de guerre?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État, Lib.): Monsieur le Président, je n'ai aucune information qui indique que c'était le cas.

[Traduction]

M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la vie de nos militaires et le bien-être de leurs familles ne devraient pas être tenus pour acquis. Les Canadiens exigent que le gouvernement fasse preuve d'un leadership responsable et engagé au ministère de la Défense nationale.

Le jugement du ministre a été remis en question. Il semble qu'il n'ait pas été en mesure de distinguer ce qui est important de ce qui ne l'est pas.

Pendant combien de temps encore les Canadiens devront-ils s'inquiéter de voir leurs troupes dirigées par quelqu'un qui semble manquer cruellement de jugement?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État, Lib.): Monsieur le Président, il est ridicule d'avancer que nos militaires se sont retrouvés dans une situation plus risquée que nécessaire de par leur engagement dans une situation très dangereuse.

M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, Alliance canadienne): Monsieur le Président, comme mon collègue vient de le souligner, vous semblez reconnaître qu'il y a certaines préoccupations qui justifient le renvoi de cette question à un comité. Le gouvernement ne prend pas les choses au sérieux du tout.

Le ministre de la Défense nationale a trop de responsabilités et le sort de trop de gens entre les mains pour qu'on puisse se permettre de laisser traîner quelque incertitude que ce soit quant à son jugement. Le ministre est-il prêt à se lever dès maintenant pour expliquer aux Canadiens pourquoi ils devraient continuer de croire qu'il fait preuve de suffisamment de jugement pour pouvoir déterminer ce que le premier ministre devrait savoir?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État, Lib.): Voilà un député qui sait bien ce que cela signifie que de porter des jugements. Je crois qu'il sait aussi que lorsque le ministre a pris la parole à la Chambre et qu'il a accepté la responsabilité des décisions qu'il avait prises, soulignant qu'il regrettait de n'avoir pas informé le premier ministre plus tôt, cela aurait dû mettre un terme à toute l'affaire.

Le rôle du ministre de la Défense nationale qui est de gérer les troupes exposées à des dangers est beaucoup plus important que ces jeux politiques que l'opposition se plaît à jouer.

[Français]

Mme Monique Guay (Laurentides, BQ): Monsieur le Président, la transmission d'information au sein de l'appareil gouvernemental veut que toute l'information d'importance se rende directement au greffier du Conseil privé, qui est de fait le sous-ministre du premier ministre.

Le vice-premier ministre peut-il nous dire à quel moment le greffier du Conseil privé a été informé du fait que les Forces canadiennes avaient capturé des prisonniers en Afghanistan?

Questions orales

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État, Lib.): Monsieur le Président, je n'ai aucune information différente de ce qui a déjà été donné à la Chambre.

Mme Monique Guay (Laurentides, BQ): Monsieur le Président, le vice-premier ministre peut-il nous expliquer pourquoi le greffier du Conseil privé n'a pas informé le premier ministre, ne serait-ce que pour la préparation de la période des questions de lundi dernier?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État, Lib.): Non, monsieur le Président, je ne peux pas informer un député au sujet des conversations entre le greffier et le premier ministre. De toute façon, le premier ministre a déjà expliqué qu'il a reçu l'information au Cabinet, le mardi.

* * *

[Traduction]

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Rob Anders (Calgary-Ouest, Alliance canadienne): Monsieur le Président, des Canadiens et des Canadiennes de toutes les régions quittent aujourd'hui notre beau pays pour participer à la guerre antiterroriste. Je leur souhaite la meilleure des chances, mais je voudrais aussi avoir l'assurance que le gouvernement n'abandonnera pas ces soldats et leurs familles au retour de nos troupes.

L'opération en Afghanistan n'est pas une guerre et nous n'y participons pas dans le cadre d'une mission de paix de l'ONU. Ma question s'adresse au ministre des Affaires des anciens combattants: est-ce que nos militaires bénéficieront des avantages et des droits liés au statut d'ancien combattant, après avoir risqué leur vie à Kandahar?

• (1140)

L'hon. Art Eggleton (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, en ce qui concerne le traitement qui est accordé à nos troupes déployées sur le théâtre des opérations, je souligne qu'elles reçoivent la formation, l'équipement et l'appui dont elles ont besoin. Tant qu'elles y sont, elles continuent de bénéficier de tout cela. Nos militaires peuvent donc compter sur un appui solide, tant au cours des opérations qu'à leur retour.

Nous donnons à nos troupes tout l'appui nécessaire avant, pendant et après un déploiement, et nous allons continuer de le faire.

M. Rob Anders (Calgary-Ouest, Alliance canadienne): Monsieur le Président, cela me rappelle les Sea King.

Le ministre a laissé tomber nos anciens combattants à maintes reprises. De la marine marchande au syndrome de la guerre du Golfe, le gouvernement s'évertue à ne faire aucun cas de nos fiers anciens combattants.

Les familles de nos soldats regardent partir à la guerre des êtres chers. Je demande au gouvernement de s'engager officiellement aujourd'hui à accorder le statut d'ancien combattant à ces militaires.

M. Carmen Provenzano (secrétaire parlementaire du ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, le député devrait savoir que le gouvernement tient dans la plus haute estime tous ceux qui servent dans ses forces armées. L'engagement que demande le député ne peut être pris tel qu'il le veut maintenant, mais la question sera portée à l'attention du ministre et une réponse appropriée sera fournie en temps voulu.

[Français]

LE TRANSPORT AÉRIEN

M. Roy Cullen (Etobicoke-Nord, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

La période d'indemnisation pour la responsabilité de tierces parties découlant des risques de guerre pour les services aériens expire dans quelques jours.

Qu'est-ce que le ministre entend faire après cette période pour assurer le maintien de services aériens ininterrompus au Canada?

[Traduction]

L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, nous nous sommes toujours engagés à posséder une industrie du transport aérien viable et concurrentielle. Cela est encore plus important à la suite des événements du 11 septembre. C'est pourquoi j'annonce aujourd'hui que le gouvernement prolongera la période d'indemnisation pour la responsabilité de tierces parties découlant des risques de guerre pour les exploitants de services essentiels à l'aviation au Canada. Cette période d'indemnisation sera prolongée aux mêmes conditions, pour une période de 45 jours, jusqu'au 21 mars. De toute évidence, nous ne saurions mettre nos aéroports et nos sociétés aériennes en péril pendant cette période très difficile.

* * *

LE MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

M. Joe Comartin (Windsor—St. Clair, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre.

Monsieur le Président, étant donné votre décision de ce matin au sujet, soyons francs, de la crédibilité du ministre de la Défense nationale, le vice-premier ministre n'estime-t-il pas que cette question à elle seule devrait justifier que le ministre démissionne, du moins jusqu'à ce que le comité ait terminé son étude?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État, Lib.): Monsieur le Président, je le répète, je suis d'accord avec le major-général MacKenzie à ce sujet. La dernière chose dont nous avons besoin en ce moment, c'est de remplacer le ministre de la Défense nationale.

M. Joe Comartin (Windsor—St. Clair, NPD): Monsieur le Président, je présume qu'il vous accuse aussi d'avoir fait de la basse politique en rendant votre décision.

Puis-je demander au vice-premier ministre à quel moment le greffier du Conseil privé a appris que nos soldats en Afghanistan avaient fait des prisonniers?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État, Lib.): Monsieur le Président, autant que je sache, le greffier du Conseil privé ne l'a pas appris à un autre moment. Le ministre de la Défense nationale a communiqué l'information au premier ministre, comme il était de son devoir de le faire, mardi matin, lors de la réunion du Cabinet.

Mme Deborah Grey (Edmonton-Nord, PC/RD): Le vice-premier ministre devrait avoir honte, monsieur le Président. Il devrait être responsable, en dernier ressort, de ce qui se passe à la Chambre.

Questions orales

Avec votre assentiment, monsieur le Président, la Chambre étudie aujourd'hui une motion de blâme à l'égard du ministre de la Défense. Les soldats doivent avoir confiance dans la chaîne de commandement. Outre le premier ministre lui-même, le ministre est le plus haut maillon de cette chaîne. Nos soldats doivent avoir confiance en cette chaîne de commandement, mais il est clair qu'il n'en est rien.

Quand le ministre rétablira-t-il la confiance des soldats de l'armée canadienne et démissionnera-t-il?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État, Lib.): Monsieur le Président, je ne parlerai pas de ce qui constitue le plus faible maillon, mais je me contenterai de dire que, à mon avis, les soldats qui nous représentent actuellement si bien en Afghanistan ne sont pas le moins du monde préoccupés par la question de savoir quand cette information a été communiquée ou non à la chaîne de commandement. Ce qui les intéresse, c'est de savoir qu'ils ont un travail à faire et qu'ils ont l'appui inconditionnel et concret du gouvernement et des Canadiens dans l'accomplissement d'une mission qui est importante pour nous tous.

• (1145)

Mme Deborah Grey (Edmonton-Nord, PC/RD): Monsieur le Président, je représente une immense base militaire et ceux qui y vivent sont préoccupés par la compétence du ministre au haut de la chaîne de commandement.

De toute évidence, le Cabinet libéral n'estime pas important de partager de l'information stratégique capitale avec le premier ministre du Canada lui-même. Bien sûr, de l'aveu même du gouvernement, le premier ministre n'a été informé de tout ce fourbi que huit jours après les événements.

Qu'est-ce, au juste, que le Cabinet prend la peine de dire au premier ministre ou, plutôt, qu'est-ce que le premier ministre est intéressé à connaître, mis à part son pointage au golf?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État, Lib.): La députée parle de fourbi, monsieur le Président. Laisse-t-elle entendre que nos soldats ne se sont pas comportés comme ils le devaient dans l'exercice de leurs fonctions? Laisse-t-elle entendre qu'ils n'ont pas agi avec tout le professionnalisme voulu dans l'exécution d'une tâche qu'ils ont été envoyés là-bas pour mener à bien?

Il n'y a pas eu de fourbi. Les soldats canadiens ont fait ce qu'ils étaient censés faire. On devrait les applaudir pour cela.

* * *

LA CITOYENNETÉ ET L'IMMIGRATION

M. Paul Forseth (New Westminster—Coquitlam—Burnaby, Alliance canadienne): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. En dépit des belles paroles des ministériels, rien n'a changé en ce qui concerne les agents des douanes et de l'immigration depuis le 11 septembre.

Ces agents affirment subir des pressions si fortes pour admettre des personnes au Canada qu'ils ne disposent que de 15 secondes pour contrôler les nouveaux arrivants avant que ces derniers ne sortent de l'aéroport. Certains agents ne se donnent même pas la peine de vérifier les passeports. C'est inadmissible au vu des événements du 11 septembre.

Quelle catastrophe faudra-t-il au gouvernement pour qu'il mette en place une procédure de contrôle adéquate des personnes arrivant au Canada?

[Français]

L'hon. Denis Coderre (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, premièrement, je pense qu'il ne faut pas mêler les choses. On parle du travail des agents de douanes et, par la suite, des agents d'immigration.

Au contraire, depuis le 11 septembre, je pense que nous avons mis des ressources disponibles de façon substantielle. Il y a une nouvelle loi mise en application et de nouvelles réglementations qui permettent, effectivement, de faire un travail adéquat. Je suis très fier de nos gens qui travaillent sur la première ligne.

[Traduction]

M. Paul Forseth (New Westminster—Coquitlam—Burnaby, Alliance canadienne): Monsieur le Président, un nouvel incident nous a été signalé. Plus d'une centaine de Tunisiens prétendant être des touristes ont été admis au Canada pour ensuite rapidement disparaître dans la brume. Grâce à l'incurie des libéraux, voilà un autre lien au réseau terroriste Al-Qaïda, mais le ministre ne s'est engagé qu'à la conduite d'une enquête interne sur cette affaire.

Le ministre peut-il communiquer aujourd'hui à la Chambre les résultats de son enquête? Pourquoi permet-il à ses services ministériels de systématiquement baisser leur garde devant la menace terroriste qui plane sur nous?

[Français]

L'hon. Denis Coderre (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, le style de questions de mon honorable collègue est extrêmement dangereux. J'espère qu'il ne généralise pas, mais je suis heureux d'annoncer à cette Chambre qu'à 15 heures, cet après-midi, après avoir rencontré les agents d'immigration de Dorval, je ferai une conférence de presse pour donner les résultats de la vérification.

* * *

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, tout à l'heure, le vice-premier ministre nous a répondu, à une question concernant le Conseil privé, qu'il ne savait pas si le greffier avait été informé du fait que nous avions des prisonniers en Afghanistan.

Comment peut-il justifier que pour un gouvernement qui est en pleine crise internationale, dont le ministre de la Défense est sur la sellette, où le premier ministre a fait, semble-t-il, deux déclarations erronées parce que l'information qu'il avait eue n'était pas la bonne, que personne n'ait vérifié auprès du greffier du Conseil privé pour savoir quand l'information était parvenue au Conseil privé?

Il veut nous dire que personne...

Le Président: L'honorable vice-premier ministre a la parole.

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État, Lib.): Monsieur le Président, ce n'est pas notre rôle de justifier les actions du greffier. Le fait est que le premier ministre a reçu l'information du ministre de la Défense le mardi matin. Il n'a pas reçu cette information du greffier.

Également, il faut bien comprendre que pour ce qui est des informations au sujet de la situation en Afghanistan, ce n'est pas une question stratégique. Il n'y a pas de risques au Canada. C'était seulement une question de faits.

Questions orales

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, en ce qui concerne des informations de cette importance, surtout quand elles impliquent le premier ministre et qu'il a été amené à faire des déclarations erronées à deux reprises, dont devant cette Chambre, normalement, dans un gouvernement, la première chose qui se fait—on ne fait pas juste accuser le ministre responsable et essayer de lui couper la tête—, c'est qu'on vérifie après du greffier du Conseil privé. Ce sont des informations qui se rendent là en toutes circonstances.

Est-ce que le vice-premier ministre, de son fauteuil, veut nous dire que lui ou quelqu'un autour de lui n'a jamais tenté de vérifier quand l'information était parvenue au sous-ministre du premier ministre?

• (1150)

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État, Lib.): Monsieur le Président, les questions importantes sont les suivantes: quand le ministre de la Défense a-t-il reçu l'information et quand le premier ministre a-t-il reçu l'information? Tout a été expliqué quant à ces questions.

* * *

[Traduction]

LE MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le ministre de la Défense nationale s'est apparemment rendu au 24, promenade Sussex pour présenter ses excuses au premier ministre. Il aurait dû présenter des excuses aux Canadiens et à nos soldats.

Un initié du gouvernement a dit aujourd'hui:

Nous avons des soldats à l'étranger. Un ministre de la Défense devrait faire preuve d'une conduite irréprochable. Le ministre de la Défense nationale n'a, à mon avis, aucune crédibilité.

Qu'en pense le vice-premier ministre?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État, Lib.): Monsieur le Président, je suis d'accord avec Lewis MacKenzie. Je pense que l'opposition cherche à politiser cette affaire alors que ce n'est pas le moment.

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le premier ministre a dit l'autonomie dernier que les Canadiens ne voulaient pas d'un combat d'envergure dans la région. À présent, le gouvernement semble embarrassé du fait que nos soldats sont engagés dans un tel combat.

Le refus du gouvernement d'admettre jusqu'à mardi que nos soldats avaient livré des prisonniers aux États-Unis n'est-il pas dû en réalité au fait que certains membres du gouvernement auraient préféré qu'ils ne l'aient pas fait?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État, Lib.): Monsieur le Président, il était à prévoir, quand les Forces canadiennes ont été envoyées dans la zone de combat, qu'elles allaient sans doute avoir à mener des opérations qui allaient conduire à l'arrestation de prisonniers. Toutefois, il a toujours été clair que, du point de vue du Canada, les conventions de Genève s'appliquent et que nous devons traiter ces prisonniers conformément aux exigences du droit international.

Nous ne sommes pas du tout embarrassés. En fait, nous sommes fiers que le Canada ait fourni le troisième contingent en importance pour la campagne antiterroriste.

LES RESSOURCES NATURELLES

M. Larry Bagnell (Yukon, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Ressources naturelles. Plus tôt cette semaine, les sociétés Alberta Energy et PanCanadian ont annoncé leur intention de se fusionner pour former l'un des plus gros producteurs indépendants de gaz et de pétrole au Canada. La nouvelle société portera le nom de EnCana Corporation et aura son siège social à Calgary, en Alberta.

Cette fusion aura-t-elle des répercussions importantes sur l'économie canadienne, sous le rapport de la concurrence, de l'emploi et des investissements?

L'hon. Herb Dhaliwal (ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, il s'agit d'un événement important dans l'industrie pétrolière et gazière du Canada. La fusion proposée donnera naissance à la plus grosse société pétrolière et gazière du Canada, ce qui améliorera du coup la situation concurrentielle de notre pays à l'échelle internationale.

Je suis heureux de voir que la société EnCana jouera un rôle de chef de file pour que le Canada fasse belle figure sur les marchés énergétiques mondiaux. Nos ressources naturelles représentent notre plus grande richesse, aujourd'hui et pour l'avenir. Je suis convaincu qu'EnCana jouera un rôle important dans leur mise en valeur et dans le commerce international de l'énergie.

* * *

TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX CANADA

M. Ted White (North Vancouver, Alliance canadienne): Monsieur le Président, il est incroyable que l'on s'attende à ce que nous croyions que personne au sein du gouvernement n'éprouve la moindre inquiétude au sujet des activités d'Alfonso avant son affectation au Danemark. Or, hier, tous les députés libéraux siégeant au Comité des travaux publics ont voté contre la tenue d'une enquête sur l'affaire Alfonso.

Pourquoi a-t-on incité les députés libéraux à voter contre une enquête qui aurait fait la lumière sur cette affaire pour tous les Canadiens?

L'hon. Ralph Goodale (leader du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.): Monsieur le Président, dans sa question, mon collègue invite la Chambre à critiquer la conduite du comité, et cela, évidemment, n'est pas conforme au Règlement de la Chambre. S'il a une plainte à faire, il peut l'exprimer de la manière appropriée, dans le respect du Règlement, mais sa question est antiréglementaire.

* * *

[Français]

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, pour être bien sûr qu'on s'est bien compris avec le vice-premier ministre, je lui demanderais simplement la question précise suivante: est-ce que le vice-premier ministre peut nous affirmer, de son siège, que le greffier du Conseil privé, qui est sous-ministre du premier ministre, ne savait pas que le Canada avait fait des prisonniers en Afghanistan avant mardi matin, moment où le premier ministre dit avoir appris la situation?

Questions orales

•(1155)

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État, Lib.): Monsieur le Président, je peux dire simplement que le greffier n'a informé ni moi, ni le premier ministre. Nous étions informés à la réunion du Cabinet, mardi matin.

Il faut aussi souligner le fait que nos troupes ont bien conduit leurs affaires en Afghanistan, faisant exactement ce qu'on avait prévu qu'elles allaient faire.

[Traduction]

Mme Val Meredith (South Surrey—White Rock—Langley, PC/RD): Monsieur le Président, je tiens à préciser que les Forces canadiennes accomplissent un travail fantastique non pas grâce au ministre de la Défense, mais en dépit de lui.

Le vice-premier ministre ne sait vraiment pas quand le greffier du Conseil privé a été informé de cet incident militaire. Demandra-t-il au greffier du Conseil privé s'il savait avant mardi matin que des prisonniers avaient été capturés et fera-t-il rapport à la Chambre?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État, Lib.): Monsieur le Président, une fois que nous aurons établi quand le greffier a été mis au courant, je suppose que nous suivrons la filière hiérarchique de la Défense nationale. Le ministre de la Défense nationale a bien rapporté ce qu'il savait et ce qu'il a fait. Le premier ministre a expliqué quand il avait été informé de ces événements.

Nous savons que nos troupes ne se sont pas mal conduites en Afghanistan. En fait, elles se sont conduites comme il faut et avec courage. Elles ont fait ce qu'on attendait d'elles. Elles ont remis les prisonniers aux Américains, comme elles devaient le faire. Elles n'ont rien fait de mal. Les choses ne se seraient pas passées autrement en sol afghan, peu importe qui aurait su que des prisonniers avaient été faits ou quand.

* * *

LA SÉCURITÉ NATIONALE

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain, Lib.): Monsieur le Président, nous savons que les services de police du monde entier s'occupent surtout d'enquêter sur les événements du 11 septembre et de chasser les terroristes. Nous sommes fiers du travail que les services canadiens de police ont accompli à cet égard.

Toutefois, les Canadiens craignent peut-être que d'autres priorités souffrent de cet intérêt renouvelé. Quelles assurances le solliciteur général peut-il nous donner que d'autres activités criminelles au Canada ont toujours la priorité?

L'hon. Lawrence MacAulay (solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je remercie ma collègue, la députée de Hamilton Mountain, de s'intéresser à la question. L'enquête sur les événements du 11 septembre a eu la toute première priorité pour les forces de police et de sécurité du Canada et du monde entier. Toutefois, je puis assurer à la Chambre et à tous les Canadiens que d'autres priorités demeurent certes à l'avant-plan.

Mercredi dernier, en fait, les forces policières ont procédé à une des plus importantes descentes contre la culture hydroponique de la marijuana. Hier, les services de police ont annoncé le démantèlement d'un important réseau de cartes de crédit frauduleuses avec la collaboration des forces policières du Canada et des États-Unis.

Les forces policières canadiennes et américaines s'assurent ensemble que nous vivons dans une société sûre.

TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX CANADA

M. Ted White (North Vancouver, Alliance canadienne): Monsieur le Président, nous savons tous qu'Alfonso faisait le meilleur cappuccino sur la Colline, mais ce n'est pas une raison suffisante pour faire fi des preuves accablantes montrant qu'il a tripoté avec l'argent des contribuables.

Pourquoi ne pas lancer une enquête pour mettre les choses au clair? Alfonso s'est-il servi de son poste pour utiliser de façon inappropriée l'argent des contribuables? Dans la négative, pourquoi tant de fonctionnaires ont-ils prétendu qu'il l'avait fait?

La population a le droit de savoir et je veux savoir moi aussi. Pourquoi le gouvernement n'ordonne-t-il pas une enquête si ses larbins au comité n'en font rien?

L'hon. Ralph Goodale (leader du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.): Monsieur le Président, ce qui semble en jeu dans le cas présent, c'est un différend au sujet des faits ou des renseignements. L'ancien ministre a dit les choses clairement. Il n'est plus ministre. Les choses en restent là.

* * *

[Français]

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Tout à l'heure, à ma question, il a répondu que le greffier n'avait pas transmis l'information au premier ministre et à lui-même avant mardi matin.

Est-ce que le vice-premier ministre peut nous dire si, oui ou non, le greffier du Conseil privé avait l'information à l'effet que nous avions capturé des soldats en Afghanistan avant mardi matin, moment où lui-même dit avoir été informé? Est-ce que, oui ou non, le greffier l'avait l'information? C'est cela qu'on veut savoir.

•(1200)

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État, Lib.): Monsieur le Président, j'ai déjà répondu à la question. En effet, on ne va pas commencer une discussion au sujet de tous les fonctionnaires du gouvernement du Canada.

On a expliqué quand le ministre a reçu l'information, ce qu'il a fait, quand le premier ministre a reçu l'information, ce qu'il a fait.

En effet, il n'y a rien qui pourrait être différent sur le terrain en Afghanistan, n'importe qui a reçu l'information, à n'importe quelle date.

Affaires courantes

[Traduction]

LE MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD): Monsieur le Président, il est très clair pour les Canadiens que le gouvernement tergiverse. Il peut penser qu'il limite les dégâts pour protéger le ministre de la Défense, mais il devient de plus en plus clair que l'honnêteté et l'intégrité même du gouvernement sont maintenant remises en question.

Il est très clair que le ministre de la Défense nationale s'est mal acquitté de ses fonctions. La question demeure : Pourquoi d'autres procédures tendant à protéger le système, par exemple l'intervention du Bureau du Conseil privé, n'ont-elles pas abouti également? Pourquoi le vice-premier ministre refuse-t-il de répondre à cette question?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État, Lib.): Monsieur le Président, je n'ai pas refusé de répondre à la question. Il s'agit de savoir quand le ministre compétent a été mis au courant. Cette information a été transmise. Ce sont les ministres qui assument la responsabilité et qui rendent des comptes à la Chambre.

J'invite la députée à se concentrer sur le rôle des Forces canadiennes au lieu de se lancer dans une chasse aux sorcières malavisée.

Laisse-t-elle entendre que si le premier ministre avait obtenu cette information plus tôt, il serait d'une façon ou d'une autre intervenu dans la conduite de nos forces? Prétend-elle que nos militaires ne se sont pas bien conduits? Affirme-t-elle qu'ils auraient dû agir différemment comme le premier ministre le leur aurait demandé s'il avait eu ces renseignements?

* * *

[Traduction]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA PÉRIODE DES QUESTIONS ORALES

M. John Reynolds (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, mon ami, le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, a mentionné dans sa réponse aujourd'hui qu'il ferait une déclaration à Montréal cet après-midi au sujet des politiques gouvernementales. Comme vous le savez sans doute, monsieur le Président, vous avez émis certaines réserves au sujet d'exposés de principes à l'extérieur de la Chambre avant que les députés n'en soient informés.

Le ministre accepte-t-il de faire une déclaration ministérielle avant de partir pour que les députés sachent en quoi consistera le changement de politique?

Le Président: Avec tout le respect que je dois au chef de l'opposition, son recours au Règlement me semble n'être qu'une autre question.

Je ne sais pas si le ministre est disposé à faire une déclaration. Il n'y est pas tenu, bien sûr, mais s'il désire répondre à la question, il peut le faire. Quoi qu'il en soit, il s'agit en fait d'une question, non d'un recours au Règlement.

L'hon. Denis Coderre (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, je ne suis pas en mesure de faire une déclaration maintenant parce que je n'ai pas terminé toutes les vérifications nécessaires. C'est précisément pour cette raison que je vais à l'aéroport de Dorval pour rencontrer l'agent concerné. Je pourrai ensuite faire une déclaration.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

NOMINATIONS PAR DÉCRET

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de déposer, dans les deux langues officielles, quelques décrets annonçant des nominations faites récemment par le gouvernement.

* * *

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à quatre pétitions.

* * *

LE RAPPORT ANNUEL SUR L'ENTENTE DÉFINITIVE DES NISGA'AS

M. Stephen Owen (secrétaire d'État (Diversification économique de l'Ouest canadien) (Affaires indiennes et du Nord canadien), Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 32(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, le rapport annuel 2001 sur l'entente définitive des Nisga'as.

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

Mme Carolyn Parrish (Mississauga-Centre, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le quarante-cinquième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre au sujet de la liste des membres du Comité permanent du développement des ressources humaines et de la condition des personnes handicapées, et d'en proposer l'adoption.

(La motion est adoptée.)

* * *

● (1205)

[Français]

PÉTITIONS

L'AIDE INTERNATIONALE

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Neigette-et-la Mitis, BQ): Monsieur le Président, il me fait plaisir, aujourd'hui, de déposer à la Chambre des communes une pétition qui émane de personnes de mon comté qui ont été profondément attristées par les événements du 11 septembre, mais qui sont inquiètes de la tournure que prennent les événements depuis cette tragédie. Elles demandent au gouvernement d'être beaucoup plus serein et beaucoup plus sage dans sa conduite à la suite de ces événements.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement canadien d'agir dans une logique de paix qui inclue une réflexion sur les causes de la violence et qui prenne en compte les mesures nécessaires afin d'assurer la paix partout dans le monde, selon sa politique traditionnelle en termes d'aide aux pays qui ont besoin que l'on vienne à leur secours.

Privilège

[Traduction]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, si la question n° 97 pouvait être transformée en ordre de dépôt de documents, le document en question serait déposé immédiatement.

Le Président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

[Texte]

Question n° 97—**M. Peter Stoffer:**

En ce qui concerne le projet minier Tulsequah Chief Mine: *a)* quels sont ceux des soixante-dix passages de cours d'eau, soixante-quatre ponceaux et sept ponts dont le projet nécessitera la construction qui représentent les risques les plus élevés pour les aires de frai et d'alevinage du saumon quinnat, rouge, coho, rose et kéta, ou la qualité de l'eau dans la région; *b)* quels sont ceux de ces travaux qui représentent les risques les plus élevés pour d'autres espèces de poissons vivant dans les eaux de la région, notamment l'omble et le corégone Dolly Varden, la truite fardée, l'omble à tête plate et la truite arc-en-ciel; *c)* quel est le coût estimatif du pompage et du traitement des stériles et des boues métalliques dont l'exploitation de la mine entraînera le déversement dans le marécage Shazah; *d)* quelles craintes les questions relatives à l'après-fermeture et à la construction routière, notamment la circulation du poisson aux passages de cours d'eau, les sédiments provenant des routes, l'état des routes après la fermeture de la mine, le déplacement des habitats aux ponts-jetées et la stabilité géotechnique de la route, inspirent-elles au ministère des Pêches et des Océans; *e)* le gouvernement prend-t-il acte des doléances de la collectivité, des associations de pêcheurs, des ONG et de l'État de l'Alaska, qui ont demandé de déférer le projet à la Commission du saumon du pacifique pour qu'elle étudie la question et fasse des recommandations, et les appuie-t-il et, à défaut, pourquoi; *f)* l'approbation du projet par le gouvernement constituera-t-elle une dérogation à la clause du Traité sur le saumon du Pacifique relative à la «sécurité de marche» et, à défaut, pourquoi; *g)* comment le gouvernement calcule-t-il la caution relative à la remise en état des lieux, nécessaire pour limiter la responsabilité financière des contribuables, compte tenu du fait que la mine se trouve dans une région éloignée et isolée et que ses eaux d'exhaure minier acides risquent de contaminer des habitats essentiels pour le poisson; *h)* pourquoi le site n'a-t-il jamais été remis en état et pourquoi Environnement Canada a-t-il permis que les eaux d'exhaure de mine acides, qu'il jugeait extrêmement toxiques pour le poisson en 1995, continuent de se déverser dans la rivière Tulsequah?

(Le document est déposé.)

* * *

[Traduction]

QUESTIONS MARQUÉES D'UN ASTÉRISQUE

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, auriez-vous l'obligeance d'appeler la question n° 86 marquée d'un astérisque? Je demande que la question et la réponse soient imprimées dans le hansard comme si elles avaient été lues.

[Texte]

*Question n° 86—**M. Keith Martin:**

À propos du projet de barrage Challilo sur la rivière Macal, au Belize, la ministre de la Coopération internationale pourrait-elle faire connaître: *a)* les conclusions du rapport d'évaluation environnementale de l'ACDI; *b)* tous les coûts encourus par l'ACDI concernant le barrage; *c)* le rôle joué par l'ACDI pour ce qui est d'approuver ou d'encourager la construction du barrage; *d)* les liens financiers pouvant exister entre l'ACDI et la firme Fortis inc.; *e)* les liens financiers pouvant exister entre l'ACDI et la firme AMEC E&C Services Ltd.?

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): *a)* L'ACDI n'a pas préparé de rapport d'évaluation environnemental. L'ACDI a contribué du financement à un rapport d'évaluation de l'impact environnemental préparé par AMEC E&C Services Limited. L'ACDI a fait parvenir ses commentaires préliminaires sur ce

rapport à AMEC E&C Services Ltd. et attend un complément d'information de l'AMEC E&C Services Ltd. pour poursuivre son analyse.

b) L'ACDI n'a encouru aucun coût concernant le barrage. L'ACDI a contribué du financement à l'évaluation de l'impact environnemental, mentionné précédemment, en conformité avec les termes et conditions d'un accord de contribution signé entre l'ACDI et AMEC E&C Services Ltd.

c) L'ACDI n'a joué aucun rôle à cet effet.

d) Aucun lien financier n'existe entre l'ACDI et la firme Fortis Inc.

e) L'ACDI a huit accords de contribution actifs avec cette société, dont l'accord mentionné ci-haut d'évaluation de l'impact environnemental au Belize mentionné précédemment. Ces accords de contribution visent tous, sauf un, qui est en appui à la mise en oeuvre d'un projet industriel en Jordanie, des études d'ingénierie impliquant AMEC E&C Services Ltd. pour des infrastructures de production d'énergie au Sri Lanka, en Jordanie, en Bolivie, au Bangladesh, aux Philippines et en Turquie.

[Traduction]

M. Geoff Regan: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le Président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

QUESTION DE PRIVILÈGE

RENVOI AU COMITÉ PERMANENT DE LA PROCÉDURE ET DES AFFAIRES DE LA CHAMBRE

La Chambre reprend l'étude de la motion.

M. Joe Comartin (Windsor—St. Clair, NPD): Monsieur le Président, je félicite le député de Portage—Lisgar de sa motion. Au nom de mon parti, je souligne aussi la décision rendue aujourd'hui par le Président. Le rôle du Président n'est jamais facile, particulièrement dans un cas comme celui-ci marqué par beaucoup de hargne.

À mon avis, l'importance de cette décision ne peut échapper à qui que ce soit à la Chambre. Lorsqu'il faut se prononcer sur des faits, comme ce fut ici le cas, la question de la crédibilité se pose. La situation est toujours particulièrement difficile lorsque c'est la crédibilité d'un ministre qui est en cause.

Les députés du Nouveau Parti démocratique reconnaissent l'incidence de cette décision, compte tenu de sa grande importance, dans la mesure où elle soulève la question du rôle que le ministre peut jouer jusqu'à ce que le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre termine son enquête et en tire les conclusions pertinentes. Compte tenu du contexte dans lequel se retrouvent la Chambre et le pays, il convient de se demander s'il est possible pour le ministre de demeurer dans son poste tant que l'enquête ne sera pas terminée et que des conclusions n'en auront pas été tirées.

Privilège

Comme on l'a déjà mentionné, les choses ne se dérouleront pas rapidement. Il y aura une assez longue enquête. Le comité étudiera activement la question pendant une longue période. Entre-temps, nos militaires sont en campagne. Il convient de se demander si les soldats canadiens en Afghanistan peuvent avoir quelque confiance que ce soit en leur ministre. Les Canadiens peuvent-ils faire le moindre confiance au ministre? De ce côté-ci de la Chambre, on ne fait manifestement pas confiance au ministre.

Il semble inévitable que le ministre de la Défense nationale doive s'effacer. S'il n'est pas disposé à agir comme il convient et à démissionner comme on le lui a suggéré, il doit à tout le moins abandonner provisoirement son poste pour permettre au comité d'accomplir son travail et laisser les choses tomber à leur place une fois le travail terminé. Comme il faut avoir confiance dans les ministres, surtout quand de nos militaires sont en campagne, le ministre doit se désister pendant la durée de l'enquête.

Je vais faire quelques observations au sujet des directives que la Chambre doit donner au comité. Il va sans dire que le comité doit avoir les plus vastes pouvoirs possible dans le déroulement de son enquête. Il doit notamment pouvoir convoquer des témoins.

Je voudrais que le comité pose les questions suivantes. Tout d'abord, de quelles séances d'information le cabinet du premier ministre a-t-il pu profiter durant la période pertinente allant du 21 janvier jusqu'à la communication de l'information à la Chambre cette semaine?

Ensuite, quelles séances d'information a-t-on offert au Bureau du Conseil privé durant la même période?

Enfin, le comité du Cabinet sur la sécurité a-t-il été mis au courant durant cette période?

Je vais revenir en arrière un instant. Dans chaque cas, la séance d'information que je cherche et sur laquelle le comité devrait se renseigner est une séance portant sur la capture de prisonniers par nos troupes et leur transfert aux forces américaines. Dans toutes les questions que j'ai déjà posées, c'est l'information que nous cherchons à obtenir. Y a-t-il eu des séances d'information? N'importe lequel de ces bureaux a-t-il été mis au courant? Je répète, nous nous penchons sur la période commençant le 21 janvier. C'est peut-être même un jour ou deux avant cela.

• (1210)

L'autre question qui doit être examinée attentivement, ce sont les séances d'information relativement à la chaîne de commandement. Il est important que le comité comprenne cela et je vais donc exposer la situation telle que nous la comprenons.

L'information serait partie d'Afghanistan pour arriver au centre de commandement en Floride. De là, elle a été transmise au ministère de la Défense nationale ici, à Ottawa, et ensuite, si nous comprenons bien le ministre, au ministre lui-même à ce moment-là. Alors que l'information a suivi la chaîne de commandement, a-t-elle été transmise à tout autre bureau à Ottawa ou au Canada?

Une autre question doit être posée. Le ministre de la Défense nationale nous a dit qu'il avait été informé à un moment précis, soit, si on en croit ce qu'il a dit, le 21 janvier. La question que je veux que le comité pose et que la Chambre devrait le charger d'approfondir consiste à savoir si l'information a été répétée à n'importe quel moment au ministère après le 21 janvier.

Il est important de comprendre le contexte. En réalité, nous n'avons pas été en guerre ou en situation de combat depuis la guerre de Corée et ce conflit était sous les auspices des Nations Unies. Il est particulièrement difficile à imaginer que la question des prisonniers

n'ait pas été soulevée lors d'une séance d'information subséquente destinée au ministre étant donné la controverse mondiale au sujet de la position des États-Unis de refuser de traiter ces prisonniers comme des prisonniers de guerre aux termes de la Convention de Genève. Cette question a dû être soulevée à d'autres reprises. Cela fait partie de l'enquête qui doit avoir lieu pour que la Chambre soit persuadée d'avoir reçu du ministre des renseignements complets, factuels et crédibles.

Monsieur le Président, je ne vous ai pas donné une liste complète. Comme je l'ai dit au début de mon intervention sur les orientations que devrait prendre le comité, il doit avoir le plus large mandat possible pour ce qui est des faits présentés et des témoins appelés à comparaître afin qu'il puisse être persuadé, tout comme la Chambre, que le ministre, son rôle, sa crédibilité et sa conduite ont fait l'objet d'une enquête complète.

• (1215)

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC/RD): Monsieur le Président, je remercie mon collègue pour sa contribution à ce débat sur une question que je juge très importante. Un événement historique a eu lieu aujourd'hui, qui nous permettra peut-être de redonner au Parlement et aux ministres un semblant de responsabilité.

Le député se souviendra après cette expérience et après avoir suivi régulièrement la politique canadienne qu'il fut un temps où, lorsque les ministres se rendaient coupables d'indiscrétions, lorsqu'ils donnaient de fausses informations à la Chambre ou dissimulaient la vérité à l'opposition, ils étaient tenus de rendre des comptes et l'affaire était traitée avec sérieux non seulement par la Chambre mais, comme l'a montré la décision que le Président a rendue aujourd'hui, par le gouvernement. Il existait un sens de la responsabilité non seulement à l'égard de cet endroit mais aussi à l'égard des Canadiens.

Nous avons beaucoup parlé de la chaîne de commandement chez les militaires. Qu'en est-il de la chaîne de commandement dans le contexte gouvernemental et parlementaire? Que penser de la hiérarchie et du devoir qu'a le premier ministre de regarder un ministre dans les yeux et de lui dire: «Vous vous êtes trompé»?

Ironiquement, cette situation affecte le premier ministre qui a lui aussi été privé de l'information, du moins si on peut croire que tel est le cas car le doute règne pour le moment, et qui a affirmé aux Canadiens lundi dernier que toute question concernant la capture de prisonniers était hypothétique. En rétrospective, nous savons maintenant que, loin d'être hypothétique, la capture de prisonniers était un fait avéré. Les soldats canadiens avaient fait des prisonniers talibans en Afghanistan et les avaient emmenés à l'aéroport de Kandahar. Le *Globe and Mail* a révélé cela la semaine dernière.

Voici ma question pour le député. On parle de chaîne de commandement dans le cadre militaire, mais dans le présent cas et dans le contexte de ce débat, il est d'égale importance que le premier ministre assume ses responsabilités et demande la démission du ministre de la Défense nationale, comme le député l'a proposé, du moins temporairement jusqu'à ce que la question soit réglée.

Je soutiens que le ministre est discrédité par cette affaire. Son intégrité et sa réputation ont beaucoup souffert depuis quelques jours. De même, tout cela a gravement porté atteinte à sa confiance et à celle des Canadiens à son égard.

Le député voudrait-il commenter la possibilité de l'intervention et de la prise de décision par le gouvernement et le premier ministre? Je ne vais pas les féliciter, mais il doit se trouver dans ce Cabinet assez de talents pour qu'ils puissent trouver un remplaçant convenable au ministre de la Défense nationale, du moins temporairement jusqu'à ce que la question soit réglée.

● (1220)

M. Joe Comartin: Monsieur le Président, je remercie le député de Pictou—Antigonish—Guysborough de sa question, car elle me permet de parler plus particulièrement de l'obligation de rendre compte.

Un des problèmes que j'ai remarqués en observant le gouvernement, c'est la décision qui a été rendue au cours des 12 ou 24 derniers mois relativement à la ministre de la Justice, sans compter les propos que nous avons entendus aujourd'hui de la part du vice-premier ministre et du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Les députés d'en face n'ont aucun respect pour la Chambre.

Je dois dire qu'en ce qui concerne l'obligation de rendre compte, le vice-premier ministre a tourné en ridicule la question selon laquelle le gouvernement devrait être au courant de l'information entourant la capture de prisonniers et le fait qu'ils soient livrés aux États-Unis si un...

Le Président: J'hésite à interrompre de nouveau le débat, mais j'ai signalé plus tôt que la question de l'information d'autres personnes n'est pas pertinente dans le débat d'aujourd'hui. Le débat porte sur les déclarations du ministre et le renvoi de cette question à un comité.

Je crois qu'il vaudrait mieux que nous limitions nos remarques à la motion dont la Chambre est saisie. Je saurais gré au député de faire preuve de coopération à cet égard.

M. Joe Comartin: Monsieur le Président, je vais tenter de répondre plus directement à la question du député, qui concernait l'obligation de rendre compte et le rôle que le ministre devrait jouer pendant les travaux du comité.

Je suis certainement d'accord avec le député qui estime que, si le ministre n'est pas prêt à voir l'importance de la décision et les répercussions qui s'ensuivent sur la confiance à son endroit, alors, oui, le premier ministre devrait insister pour qu'il se tienne à l'écart pendant cette période.

Dans mes observations du début, j'ai souligné que l'examen prendrait un certain temps, mais que le premier ministre ou le vice-premier ministre pourrait certainement assumer la responsabilité de ce ministère d'ici à ce que la Chambre ait mené à bien ce que prévoit la motion.

M. Chuck Strahl (Fraser Valley, PC/RD): Monsieur le Président, je prends note de votre préoccupation selon laquelle nous devrions nous en tenir à la motion portant renvoi de la question au comité. Je voudrais que le député nous parle de ce que je considère comme un problème possible découlant du renvoi de la question au comité. De toute évidence, j'appuie la motion. Je pense que la question devrait être renvoyée au comité. Je ne vois pas comment on pourrait ne pas le faire maintenant qu'il a été déterminé que la question était fondée à première vue. Nous devons tirer la chose au clair, et le renvoi au comité est la façon de procéder qui convient dans les circonstances.

Je souligne toutefois que l'étude de la question durera assez longtemps. J'ai étudié des questions semblables lorsque je siégeais au comité. Comme je l'ai déjà dit, des témoins seront invités à comparaître sur la procédure, sur les précédents, sur ce qui s'est

Privège

passé. Les enregistrements seront examinés. Le ministre et ses collaborateurs seront invités. Bref, ce pourrait être fort long.

Le problème, comme l'a déjà dit le député de Pictou—Antigonish—Guysborough, c'est qu'entre-temps, la vie continue. Les militaires doivent savoir si leur ministre va durer, s'il est vraiment dans le pétrin, si cette procédure n'est que de la comédie ou si c'est sérieux, etc.

La première question à laquelle je voudrais que le député réponde, c'est s'il pense que nous pouvons étudier la question rapidement. Cela est dans l'intérêt du ministre et de la crédibilité de son ministère, qui n'est pas à blâmer puisque c'est strictement le problème du ministre.

Peut-il nous dire pourquoi la question des déclarations contradictoires est importante? On nous a dit aujourd'hui que cela n'avait guère d'importance puisque les arrestations auraient eu lieu quand même pendant ce temps et que rien d'autre n'aurait changé. Je suis d'avis que c'est important.

Le premier ministre est aux États-Unis en train de parler du dollar canadien, mais il parle sans doute aussi de notre rôle en Afghanistan. Si le ministre ne donne pas l'heure juste à la Chambre, le premier ministre devra répondre à un barrage de questions concernant non pas la participation canadienne, mais l'exactitude de telle ou telle déclaration du ministre.

C'est un grave problème quand le premier ministre s'en va chez une superpuissance comme nos voisins du sud et qu'il doit leur dire: «J'ignore ce qui se passe; le ministre ne m'informe pas.»

● (1225)

M. Joe Comartin: Monsieur le Président, pour ce qui est de la question de la rapidité, je siège ici depuis seulement un peu moins d'un an. Je n'ai certes jamais vécu rien de tel. Je suppose donc que je ne peux pas en parler avec autant d'assurance que le ministre.

Je dirai simplement que, si j'en juge par mon expérience des tribunaux, je peux voir à propos de quelles questions importantes le comité convoquera certains témoins.

La question de la sécurité nationale sera notamment soulevée. S'ensuit-il que le comité s'adressera à vous, monsieur le Président, pour le choix des témoins ou des documents? Allons-nous assister à cela?

Outre le fait qu'un nombre assez considérable de témoins pourraient être convoqués, des discussions de procédure risquent certes de susciter des retards. Je ne peux pas dire à mon collègue combien de temps cela pourrait prendre. Je ne m'y risquerais même pas.

Pour ce qui est de la question des déclarations contradictoires, j'ai une réponse à donner et je me limiterai à cela, compte tenu du peu de temps dont je dispose. Je m'insurge quelque peu contre l'idée qu'on n'aurait peut-être pas dirigé nos troupes autrement si nous avions été au courant de cette affaire.

Il y a 14 jours, on a tenu un débat passionné sur la façon de traiter les prisonniers de guerre et sur la question de savoir s'ils étaient bel et bien des prisonniers de guerre, en fait. Je ne peux m'empêcher de croire que, si l'on avait su alors que ces troupes avaient fait ces prisonniers, on aurait peut-être vu les choses autrement.

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC/RD): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir participer à ce qui est à mon sens un débat très important et même marquant qui risque d'avoir des conséquences non négligeables.

Privilège

Dans le contexte global du débat, il a été signalé plus d'une fois, notamment par le très honorable député de Calgary-Centre, que nous vivons une période singulière. Nous sommes particulièrement conscients d'un conflit qui se poursuit dans une autre partie du monde, l'Afghanistan, où des soldats canadiens sont présents sur un théâtre de guerre.

Dans ce contexte, le ministre de la Défense est chargé d'appliquer des décisions qui ont des conséquences réelles pour ces soldats sur le théâtre des opérations. Nous savons que le régiment Princess Patricia's Canadian Light Infantry est parti hier pour sa mission. Nous savons que, depuis des semaines, voire des mois, des membres de la Force opérationnelle interarmées 2, commando d'élite canadien, sont sur le terrain en Afghanistan, participant à l'effort de guerre des Américains contre le terrorisme.

Or, le ministre chargé de faire appliquer ces décisions et ces mesures se trouve plongé dans l'eau chaude : on s'interroge au sujet de la véracité de ses déclarations sur les activités qui se déroulent sur ce théâtre de guerre.

J'ai l'impression que nous allons maintenant pouvoir nous attaquer au problème. Dans votre décision d'aujourd'hui, monsieur le Président, vous avez beaucoup insisté sur la conduite du ministre. Ce qui est en cause ici, c'est l'intégrité de notre régime parlementaire, la responsabilité des ministres qui prennent la parole à la Chambre pour renseigner les Canadiens.

La décision qui a été rendue fera intervenir un tribunal, en somme un comité, qui se réunira pour examiner les actes et les déclarations du ministre. Dans ce contexte, nous savons que des déclarations contradictoires ont été faites à la Chambre des communes.

Mardi, le ministre a dit que, le vendredi précédent, il avait été informé du fait que des prisonniers avaient été capturés. Le lendemain, moins de 24 heures après, il s'est contredit en affirmant que c'est seulement le lundi qu'il avait été informé de ce que les soldats canadiens avaient fait. Voilà une contradiction claire, en moins de 24 heures.

Nous savons également que s'ajoute à tout cela le fait que le premier ministre du Canada, qui devrait être à la tête du gouvernement et occuper le poste le plus important au pays, a fait des déclarations lundi qui se rapportaient à une question qui lui avait été posée par un journaliste sur la capture de prisonniers par les troupes canadiennes en Afghanistan. Le premier ministre a alors répondu que la question était tout à fait hypothétique. Nous savons maintenant que ce n'était pas du tout le cas. En fait, il y avait eu de sérieuses lacunes dans les communications entre le ministre de la Défense nationale et le premier ministre du Canada.

À mon avis, cela n'est pas seulement un affront pour les Canadiens, mais également pour tous les députés qui ont été témoins de cette déclaration. Mais surtout, et c'est probablement plus important encore, il est maintenant très difficile pour les militaires d'avoir confiance face à un comportement aussi clownesque, à un tel échec des communications au plus haut niveau, et ce dans un dossier aussi important que la capture de prisonniers.

Bon nombre de députés, dont mon ami de Windsor—St. Clair, ont souligné que la prise de prisonniers n'avait rien de très étonnant. Ce débat a eu lieu bien avant que les Canadiens ne prennent réellement des prisonniers. On s'attendait en fait à ce que cela arrive.

Je me dois aussi de mentionner la remarque désinvolte du vice-premier ministre qui s'est demandé quelle différence cela pouvait faire et ce que cela aurait réellement changé si ce manque de communication n'avait pas eu lieu.

Regardons les choses sous un autre angle. Que serait-il arrivé si les prisonniers avaient été des soldats canadiens? Qu'aurait-on pensé si des Canadiens avaient été des victimes et que les renseignements n'avaient pas été transmis? Ce qui est en cause ici est une voie d'acheminement. Il semble y avoir eu un certain blocage dans l'acheminement à cause duquel le premier ministre, qui occupe le plus haut poste au pays et qui se trouve en fin de compte au plus haut niveau de responsabilité, n'a pas été mis au courant de cet important renseignement qui lui aurait permis de prendre une décision.

● (1230)

Les versions qui circulent restent quand même un peu obscures. En renvoyant l'affaire au comité, on aura au moins la possibilité de découvrir ce qui s'est réellement passé, qui a eu l'information en temps opportun et qui a suivi ou n'a pas suivi ses instructions et communiqué l'information. Il est uniquement question ici d'intégrité et de compétence.

Étant donné la réaction du vice-premier ministre en particulier et, en fait, elle du ministre, il semble y avoir un mélange toxique d'arrogance et d'ignorance, comme si l'on demandait: «Comment les députés de l'opposition peuvent-ils oser monter cela en épingle et se faire du capital politique?» Nous avons plus de mal que le gouvernement à faire de la basse politique et nous n'avons pas une armée massive de doreurs d'image.

Une voix: Ni l'inclination.

M. Peter MacKay: Ni l'inclination pour cela, comme le député le souligne.

Cet exercice nous permettra à tout le moins de renvoyer l'affaire au comité qui, même s'il est dominé par les libéraux, devra entendre des témoins, dont le ministre lui-même et peut-être les chefs d'état-major combinés ainsi que les membres du personnel du cabinet du premier ministre et du Bureau du Conseil privé, sur le fil des événements et sur la manière dont s'est produite la rupture fondamentale dans le processus de partage de renseignements.

Je souligne avec emphase, et je sais que la présidence en conviendra, que la démocratie parlementaire tourne autour de l'obligation de rendre compte et de la responsabilité. Face au triste spectacle du ministre de la Défense qui évite de répondre aux questions, qui transpire et qui bout devant les caméras, cela contribue beaucoup à miner la confiance des Canadiens envers notre système et envers ce qui arrive à nos militaires.

Dieu sait qu'on n'a pas besoin de démoraliser davantage nos soldats, compte tenu de l'état lamentable de leur équipement, de leurs uniformes et maintenant de leur mission. Il faut faire bien attention pour éviter de donner l'impression que nos militaires ont commis des erreurs, qu'ils ont retenu de l'information ou que, d'une manière ou d'une autre, ils ont agi d'une manière pouvant être jugée répréhensible. C'est une débâcle politique. Il n'est pas du tout question des actions de nos braves militaires déployés sur le théâtre de la guerre.

Il faut éviter de répandre des calomnies ou de mettre en doute la parole d'un ministre, faisant ainsi une allégation très grave. L'affaire est sérieuse. C'est pourquoi, bien sûr, il est interdit au Parlement d'accuser quelqu'un de mentir, d'induire en erreur ou de tromper la confiance. Ce sont des expressions non parlementaires, que le Président connaît mieux que moi.

J'estime personnellement que depuis bien trop longtemps les députés de l'opposition, et les médias, le cinquième pouvoir, donnent toujours le bénéfice du doute au premier ministre et à son gouvernement. Ils ont toujours maintenu que le premier ministre et le gouvernement n'avaient pas agi ni retenu l'information intentionnellement et qu'une telle incompétence était impensable.

Selon moi, il est beaucoup plus juteux pour les Canadiens de penser que le gouvernement a retenu intentionnellement l'information que de mettre cela sur le compte de l'incompétence ou d'une rupture fondamentale dans la chaîne de commandement et de transmission de l'information au Cabinet du premier ministre. La grande majorité des Canadiens trouveraient probablement cela inacceptable ou tellement dégoûtant qu'ils ne voudraient même pas imaginer qu'une telle chose puisse se produire.

Oui, le doute subsiste. Les gens se demandent ce qui s'est vraiment passé, ils se demandent ce qui s'est vraiment passé cette semaine pour que cette information essentielle sur les agissements des militaires canadiens ne reçoive pas l'attention et l'importance voulues si bien qu'elle n'aurait même pas atteint les oreilles du premier ministre. Les actions ont eu lieu et huit jours plus tard le premier ministre maintient, et on se demande vraiment si cela peut être vrai, qu'il n'était pas au courant, qu'il ne savait pas. C'est effrayant. La confiance absolue que les Canadiens veulent avoir dans la compétence et dans l'intégrité du gouvernement a été ébranlée de façon importante cette semaine.

● (1235)

Bien sûr, je pense qu'il y aura à un moment donné un débat sur la remise des prisonniers, en fait il est déjà commencé. Il y a aussi une décision à prendre pour ce qui est d'obtenir de la part de nos collègues américains l'assurance que ces prisonniers seront traités adéquatement en vertu de la Convention de Genève. Donald Rumsfeld a donné l'assurance qu'une décision serait bientôt rendue à cet effet. Un tribunal tranchera à savoir si l'appellation de combattants illégitimes est convenable ou si la Convention de Genève devrait s'appliquer aux seuls prisonniers de guerre. Le débat aura certainement lieu, mais je tiens à souligner que la question se pose depuis longtemps, à savoir que lorsque les militaires canadiens ont capturé des prisonniers de guerre ou des combattants illégitimes, il y a eu une rupture dans la transmission de l'information qui aurait dû être communiquée au premier ministre, le détenteur de la plus haute charge au pays.

Par conséquent, si les questions qui ont été posées ici à la Chambre des communes et les diverses versions qui ont été présentées par le ministre ont fait mal à l'ego et à la carrière politique du ministre, elles ont aussi ébranlé la confiance que les Canadiens ont en lui.

Cela m'amène à demander ce qu'il adviendra du ministre, et aussi ce qu'il adviendra de ce comité. Nous savons que, lorsque le ministre, son personnel et toutes les personnes qui seront appelées devant le comité en auront l'occasion, ils auront tendance à balayer tout cela du revers de la main et à s'en laver les mains aussi rapidement que possible, parce qu'ils ne voudront pas que la situation perdure et soit une distraction pour le Parlement. Je suis d'avis que ce n'est nullement la façon dont on devrait procéder. La

Privilege

situation est tellement grave, et elle a des ramifications à long terme, non seulement dans l'affaire qui nous concerne. Comme j'y ai fait allusion précédemment, que se passe-t-il lorsqu'un soldat canadien est fait prisonnier? Qu'arrive-t-il lorsque des soldats, Dieu les en protège, perdent la vie sur le théâtre des opérations et que l'état-major, la cité parlementaire et le cabinet du premier ministre n'en sont pas avisés?

Voilà une autre chose dont nous devrions nous préoccuper, parce que c'est un très dangereux précédent qui a été établi. Nous devrions songer à cela autant qu'à l'avenir politique du ministre. Il faut s'assurer de protéger l'intégrité du système. Le défaut de rendre compte doit entraîner des conséquences.

Madame la Présidente, vous conviendrez sûrement que si le ministre reste en poste et qu'il s'en tire en toute impunité, la confiance des gens en prendra un coup. Les normes auxquelles le premier ministre, et en fait toute la Chambre et le système parlementaire sont assujettis, exigent que les fautifs subissent les conséquences de leurs actes et que les ministres assument leurs responsabilités.

Je pense que les Canadiens dans leur ensemble souhaitent de tout coeur avoir des politiciens qui savent se tenir debout et admettre leurs erreurs. Ils sauraient sans doute pardonner ces erreurs, pourvu qu'elles ne soient pas trop fréquentes. À mon avis, on devrait encourager par tous les moyens les élus à assumer leurs responsabilités, mais le gouvernement n'a pas la réputation et certainement pas l'habitude de le faire.

Nous savons que le premier ministre, quand il était dans l'opposition, tenait des propos très vigoureux, comme le font les députés d'opposition, sur ce qu'il ferait quand il formerait le gouvernement, sur la façon dont ses ministres seraient directement responsables et agiraient toujours avec transparence. Et qu'arriverait-il quand ces ministres commettraient des erreurs? Ils en prendraient la responsabilité. Ils s'empaleraient sur leur épée. On peut utiliser toutes les métaphores que l'on veut, mais il reste que le parlementarisme a pour principe fondamental que les parlementaires, et les ministres en particulier, sont directement responsables devant les gens qui les ont élus. Ils doivent agir de manière responsable quand ils commettent des erreurs.

● (1240)

Il y a aussi une autre question de confiance que je n'ai pas abordée. Il s'agit de la confiance de nos alliés, de la confiance des pays qui travaillent avec nous afin d'enrayer ce problème terrible du terrorisme qui sévit de nos jours. Les mesures prises par le gouvernement, parce qu'elles ont des répercussions sur nos opérations militaires, sont scrutées à la loupe actuellement. Nous sommes maintenant très exposés à l'échelle mondiale en participant à cet effort monumental qui vise à enrayer les dangers et périls du terrorisme; par conséquent, la confiance de nos alliés est aussi très importante pour nous et doit peser dans la décision du ministre, s'il décide de rester et si le gouvernement choisit simplement d'essayer d'écartier ce problème.

Privilège

Selon la tradition parlementaire, les ministres sont collectivement responsables de la conduite de leurs collègues; cette situation a donc des répercussions sur l'ensemble du gouvernement. Elle ne concerne pas seulement un membre du Cabinet. Le Cabinet a une seule et même voix. C'est la tradition à cet endroit. Si le gouvernement décide que le ministre peut simplement balayer cette question, s'en écarter et continuer d'assumer ses responsabilités très importantes, cela aura des répercussions sur l'ensemble du gouvernement. Il y a un code d'éthique que doivent respecter le ministre, le premier ministre et le vice-premier ministre lorsqu'il agit en son nom.

Il est regrettable, à bien des égards, qu'il ait fallu une décision de la présidence. Il est regrettable que, fondamentalement, il ait fallu contraindre le gouvernement et le ministre à rendre compte de leurs actions, car nous savons que cette question allait être reléguée aux oubliettes. Elle n'allait pas être traitée en priorité; or, parce que le député de Portage—Lisgar a proposé la motion et que d'autres députés, y compris le très honorable député de Calgary-Centre, ont fait valoir que cette affaire ne pouvait être écartée du revers de la main, nous voilà maintenant à cette étape importante et capitale.

La population doit avoir l'assurance que, lorsque le gouvernement ou les ministres transgressent les règles par leur conduite, et il est question en l'occurrence d'aspects fondamentaux, de ce qui, sur le plan juridique, équivaudrait à un parjure ou à la présentation de fausses déclarations, il faut que ces problèmes soient réglés le plus sérieusement du monde. Il ne suffit pas de soumettre la question à un comité et d'oublier le tout. À mon avis, cela minerait la confiance dans le système.

Nous espérons sincèrement que lorsqu'il en sera saisi, après que la Chambre aura voté à cet effet, le comité étudiera la question avec le même sérieux que l'ont fait la présidence de la Chambre et d'autres députés. Il ne faut pas présumer que, la Chambre ayant envoyé un ministre devant le comité, les députés du gouvernement pourront faire front avec ce ministre. Le comité devra pouvoir agir en toute indépendance.

À différentes occasions dans la présente législature, la ministre de la Justice, non pas du fait de ses propres actions mais bien de celles de son ministère, s'est retrouvée à deux reprises à devoir s'expliquer devant le comité. Là encore, un précédent a été établi et nous devrions nous y conformer, mais la situation présente est différente en ce sens que le ministre en cause aujourd'hui a fait des déclarations et pris des initiatives qui nous ont amenés à remettre en question sa franchise. Quand il en sera saisi, le comité examinera certainement l'affaire dans ses moindres détails.

Je suis heureux de la tournure des événements pour une seule et unique raison, soit que la tradition parlementaire de demander des comptes aux ministres sera désormais dépoussiérée, remise à l'ordre du jour et respectée.

Il est à espérer que cet exercice amènera le gouvernement à se repentir et à agir désormais avec un peu plus d'humilité. Je le répète, l'arrogance, aggravée par de l'ignorance dans cette affaire, semble avoir gravement nui non seulement au gouvernement mais aussi au Parlement. Pourtant Dieu sait que ce n'est pas le moment d'entacher la réputation de notre institution. Le nombre des électeurs à ne pas avoir exercé leur droit de vote lors des dernières élections constitue en soi une preuve que le niveau de la confiance que nous inspirons aux Canadiens a sérieusement dégringolé. Je suis impatient de renvoyer cette affaire au comité et je sais que tous les députés participeront pleinement à ce processus.

●(1245)

M. Chuck Strahl (Fraser Valley, PC/RD): Madame la Présidente, je voudrais faire suite à certaines observations du député et tenter de me concentrer sur la motion à l'étude aujourd'hui, notamment sur les contradictions qui existent manifestement entre les déclarations faites à la Chambre et sur la raison pour laquelle cela nous importe.

Il me semble que le coeur de la question devrait être : cela devrait-il nous importer? Cela ne fait aucune différence. Le vice-premier ministre demande quelle différence cela peut faire et dit que cela importe peu.

J'ai griffonné trois ou quatre points que je voudrais que le député commente et qui expliquent essentiellement pourquoi cela est important. Il importe peu que nous entendions les faits à la Chambre et que nous entendions des contradictions sur cette question très importante.

La première chose dont le député de Pictou—Antigonish—Guysborough a déjà parlé, c'est le fait que le premier ministre s'est senti dans l'embarras. Peu m'importe que le premier ministre se sente dans l'embarras; ce n'est pas la première fois.

Aujourd'hui, le premier ministre est à New York pour défendre le dollar canadien et tout ce qui est canadien, et il cherche à faire bonne figure. Il parle également sans doute aux Américains de l'effort de guerre. Les Américains, pince-sans-rire, ou probablement avec un sourire narquois, se demandent si notre premier ministre sait de quoi il parle. Bien sûr que cela importe, car le premier ministre se sent dans l'embarras, ce qui se répercute sur notre pays. C'est important parce qu'il est notre principal représentant à l'étranger.

Ensuite...

Le président suppléant (Mme Bakopanos): À l'ordre, s'il vous plaît. Je ne vois pas le rapport entre la motion et ce qui se passe à New York. Je demande au député de s'en tenir au sujet, soit la motion à l'étude. Le Président a dit plusieurs fois aujourd'hui que nous devons respecter rigoureusement la règle de la pertinence.

M. Chuck Strahl: Madame la Présidente, je crois que cela aurait fait une différence en raison des déclarations contradictoires et des questions que nous avons pu poser par la suite à la Chambre des communes.

Croire sur parole un ministre lorsqu'il raconte ce qui s'est passé est une chose. Nous croyons que ce doit être la vérité, car nous sommes tous tenus de dire ici la vérité et nous voulons entendre la vérité. Néanmoins, lorsque nous n'entendons pas la vérité et que l'on ne nous dit pas tout, cela change toute l'orientation des questions posées par les députés, particulièrement en ce qui concerne les règles d'engagement.

Le premier ministre est intervenu et a dit qu'il y avait deux genres de prisonniers. Il a dit qu'il y avait des prisonniers mêlés à des actes de terrorisme et d'autres qui étaient des combattants illégaux au sein du gouvernement taliban.

De ce côté-ci de la Chambre, nous nous sommes dit qu'il n'y avait de toute façon pas de prisonniers, de sorte que cela importait peu. C'était uniquement une discussion théorique. Mais cela avait de l'importance, et les renseignements contradictoires que nous a communiqués le ministre de la Défense nationale ont modifié radicalement notre façon de nous y prendre ici à la Chambre pour obtenir les faits.

À mon avis, étant donné que le ministre ne nous a pas communiqué les faits, cela a profondément influé sur la rapidité avec laquelle nous avons abordé la question des règles d'engagement. Les Américains avaient à portée de la main les règles d'engagement expliquant les mesures à prendre s'ils faisaient des prisonniers.

Le commandant de nos soldats a dit que nous nous sommes présentés là-bas avec les règles en tête. Si nous avions su et lorsque nous avons su que des prisonniers avaient été capturés, je suis prêt à parier que nous n'aurions pas dit que nous devrions faire de notre mieux et que nous allions vivre avec les conséquences.

Si les députés de ce côté-ci de la Chambre, le grand public et les forces armées avaient eu en main des renseignements cohérents et avaient su que nous étions sur le point de faire des prisonniers, cette question n'aurait plus été théorique.

Il est essentiel de savoir quoi faire lorsque l'on fait des prisonniers. Ce n'est pas une question d'approximation ou de mémorisation. C'est un cas où les militaires disent au ministre de la Défense nationale que, s'en remettant à sa parole, les forces armées vont agir de telle façon.

Les députés de ce côté-ci de la Chambre appuieront entièrement nos troupes, mais nous devons avoir la certitude que, lorsque le ministre nous donne une réponse, nous obtenons la vérité, toute la vérité et uniquement la vérité parce que tout dépend de cela. Nous ne pouvons pas affirmer que les règles de l'engagement se situent quelque part entre les deux et que nos troupes vont les connaître à un moment donné.

Les soldats du PPCLI sont partis hier soir sans avoir en mains les règles d'engagement. Ces soldats partent en mission en affirmant qu'ils vont obtenir les règles d'engagement à leur arrivée et qu'ils espèrent que les troupes déjà sur place les informeront de la tâche à accomplir.

Nous devons connaître les faits. S'il n'y a pas cohérence dans les faits, comment quelqu'un dans la filière de commandement ou à la Chambre des communes peut-il participer à une discussion sérieuse portant sur l'orientation que nous prenons maintenant? C'est pour cette raison que la question a été renvoyée au comité. Elle porte directement sur la compétence et la fiabilité ministérielle du ministre concerné, non seulement pour ce qui nous concerne mais aussi pour ce qui est du premier ministre.

Tout part de là. Lorsque la parole de quelqu'un est remise en question, rien d'autre ne peut fonctionner. Si la parole est remise en question, alors toutes les tentatives sont vaines parce que nous ne savons pas où commencer la discussion. Il n'est pas possible de débattre des questions parce que nous ne connaissons pas le point de départ. Nous devons connaître les faits.

Le ministre a commis une erreur incroyable en donnant deux réponses différentes à une même question qui portait sur la communication d'information qu'il possédait. Il est inacceptable de dire n'importe quoi, parce que tout découle de la première déclaration véridique. Lorsqu'on ne commence pas par la vérité, tout ce qui suit est faux, erroné, inexact, sans poids, simplement fallacieux.

J'aimerais que le député de Pictou—Antigonish—Guysborough parle de la responsabilité ministérielle individuelle dans le présent cas et du fait que le ministre n'était pas disposé à faire part de la vérité à la Chambre et qu'il a ainsi entaché toute la structure de responsabilisation ministérielle. Pire encore, les agissements du ministre ont nui à la capacité de la Chambre des communes, des journalistes de l'émission *The Fifth Estate*—qui ont rapporté ces faits

Priviège

—et des Canadiens de faire confiance au ministre. Voilà pourquoi le ministre devrait se retirer jusqu'à ce que l'enquête soit close.

• (1250)

M. Peter MacKay: Madame la Présidente, je comprends le sérieux et l'intensité de la question que pose mon collègue de Fraser Valley.

Je tiens à souligner que la question de la preuve est à la base de toute cette affaire. Notre système s'effondrerait si nous devions jeter un voile sur la vérité et laisser les Canadiens dans le noir chaque fois qu'il y a une dissension quelconque. Notre système de justice et notre démocratie parlementaire s'écrouleraient.

Il est troublant de voir qu'on peut douter de la nécessité de l'étude en comité. Je n'irais pas jusqu'à dire que les députés devraient être assermentés lorsqu'ils deviennent des parlementaires, mais nous avons prêté un serment. Nous avons juré de servir la population de façon responsable. Cela devrait nous guider en tout temps. Cette responsabilité devrait être omniprésente à la Chambre.

Il existe au Canada et dans le Commonwealth certains précédents qui s'appliquent en l'occurrence. Je ne trouve pas de meilleurs mots pour répondre à la question du député, relativement à un ministre qui se trouve soudainement dans l'oeil de la tempête à cause de certains commentaires, que ceux de l'essai de Eugene A. Forsey et G. C. Eglinton intitulé *The Question of Confidence and Responsible Government*. On y cite, à la page 23, le premier ministre australien de l'époque, Malcolm Fraser, originaire de Lorne dans le district de Pictou en Nouvelle-Écosse, qui répond à des questions sur la démission de ministres de son gouvernement.

Notre gouvernement a toujours respecté les principes fondamentaux de la responsabilité ministérielle, et le fait que l'apparence et la réalité de l'intégrité sont indispensables à notre système gouvernemental. J'ai toujours insisté pour qu'on applique la responsabilité ministérielle et notre parti s'attend à cela. [...] On punit très sévèrement ceux qui assument des charges publiques. J'ai l'intention de recommander à Son Excellence le Gouverneur général d'accepter les démissions...

Ce précédent a toujours existé. Il est normal. Il est très pertinent dans le cadre de notre discussion. Espérons que la population va toujours s'attendre à ce que les ministres assument la responsabilité de leurs actions et de leurs impairs.

• (1255)

L'hon. Charles Caccia (Davenport, Lib.): Madame la Présidente, cela fait plus de deux heures que je suis le débat et que j'entends les expressions artificielles de profonde indignation des députés de l'opposition et je dois dire que nous avons ici affaire à une tempête dans un très petit verre d'eau.

Les députés n'ont pas fourni la moindre preuve d'incompétence. Il s'agit plutôt ici d'un cas de surcharge de travail chez un ministre très occupé et très dévoué qui a le respect et l'appui de la plupart de ses collègues à la Chambre, de ce côté-ci certes. Il a aussi le respect de tous les Torontois qui l'avaient choisi comme maire. Il a fait preuve d'un très grand professionnalisme au fil des années.

Si l'on peut accuser le ministre de la Défense de quelque chose, c'est d'avoir un style peu flamboyant. C'est d'être plutôt modeste dans ses interventions et d'éviter de tenir des propos creux. Il est absolument insensé de laisser entendre, comme vient de le faire le dernier intervenant, que ce petit événement est à l'image du gouvernement tout entier.

Privilège

Il me semble que les députés de l'opposition officielle sont en manque de questions substantielles et sont en train de perdre de vue la situation dans son ensemble, à savoir les questions qui sont importantes pour le Canada. Il est renversant qu'ils consacrent deux heures du temps précieux de la Chambre à une affaire qui n'en est pas une, à un problème qui n'en est pas un et qui a été renvoyé fort judicieusement et définitivement à un comité de la Chambre, où il sera réglé très vite et très efficacement.

Les députés pourraient peut-être trouver plutôt le temps et l'énergie de se pencher sur des questions comme la hausse du chômage, la sécurité portuaire et aéroportuaire ou peut-être sur les questions nouvelles, surtout ces derniers mois, du changement climatique et du fait que nous avons à l'heure actuelle des températures qui sont constamment de 5 à 7 degrés Celsius plus élevées que la normale. Si cela semble trop ésotérique et trop difficile pour les députés, peut-être pourraient-ils porter leur attention sur les questions de population et d'immigration. Si cela ne les intéresse pas, ils pourraient peut-être consacrer temps et efforts à la qualité de l'eau dans tout le Canada ou à la pollution des Grands Lacs. Si c'est trop difficile à saisir pour eux, pourquoi ne se pencheraient-ils pas un moment sur la réglementation insuffisante dans le domaine de l'aquaculture et sur l'état de nos pêches?

● (1300)

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Je rappelle au député, comme je l'ai fait à tous les députés, la règle de la pertinence. Les propos doivent porter sur la motion dont la Chambre est saisie et qui prévoit le renvoi au comité.

L'hon. Charles Caccia: Madame la Présidente, je suis heureux que vous le rappeliez et je reconnais ma faute. Je reviens au sujet et termine en disant qu'il y a une longue liste de sujets qui pourraient passer avant celui auquel nous venons de consacrer deux heures.

On doit donc conclure en demandant si l'opposition officielle a un rôle intelligent à jouer à la Chambre des communes, s'il existe un moyen de régler cette question en quelques minutes de manière que la Chambre puisse reprendre ses travaux habituels, sans être dérangée par de fausses allégations et des accusations non fondées concernant un ministre qui jouit du respect et de l'admiration de tous les députés, à l'exception de quelques-uns. On doit s'occuper des affaires du pays et montrer que l'opposition, comme je l'espère, comprend bien que son mandat est de jouer un rôle constructif dans l'intérêt des Canadiens.

[Français]

M. Pierre Brien (Témiscamingue, BQ): Madame la Présidente, j'ai beaucoup de difficulté à accepter ce que le député vient de dire. Il nous dit, de façon assez simpliste, que la Chambre devrait prendre le temps de revenir à des choses plus importantes.

Il y a là quelque chose de très subjectif et qui semble insinuer que le cadre dans lequel des soldats des Forces canadiennes vont intervenir à l'étranger n'est pas important pour lui.

Il y a des gens qui sont sur un terrain où la situation est très problématique. Ici, on s'aperçoit que les dirigeants politiques ne savent pas trop dans quel contexte les gens vont intervenir. Lorsqu'ils ont de l'information en leur possession, ils ne prennent même pas cela assez au sérieux pour que le ministre de la Défense communique au premier ministre que des soldats canadiens ont capturé des gens en Afghanistan et qu'ils ont des prisonniers de guerre entre les mains.

Pour le député, ce n'est pas important que, pendant une semaine, personne n'ait été au courant et qu'on ne soit pas trop certain à savoir si les engagements internationaux du Canada ont été respectés. La

Convention de Genève, pour lui, ce n'est pas quelque chose d'important. De savoir de quelle façon nos militaires doivent se comporter sur le terrain, ce n'est pas important. En plus, il vient nous dire: «Oui, mais il faudrait se soucier des autres enjeux.» Il a fait référence à l'assurance-emploi. Quelle belle bande d'hypocrites!

● (1305)

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Je m'excuse d'interrompre l'honorable député, mais je suis obligée de répéter encore une fois la même chose. Comme je l'ai dit à l'honorable député de Davenport, il faut que les propos des honorables députés portent sur le sujet qui fait l'objet du débat. C'est la même chose lorsqu'il s'agit des questions et commentaires. Il faut qu'ils portent sur le sujet. Je répéterai cela chaque fois qu'il le faudra.

L'honorable député de Témiscamingue peut continuer avec ses questions et commentaires.

M. Pierre Brien: Madame la Présidente, je vous invite à reconsidérer cela car je trouve que c'est très pertinent et très relié avec le sujet.

Ce que je dis au député, qui a lui-même invoqué le fait qu'il y avait d'autres priorités, c'est qu'on discute d'une motion qui va renvoyer à un comité la responsabilité de faire la lumière sur cette question. Il y a des parlementaires qui s'expriment, qui définissent leurs attentes et qui mettent en contexte des éléments qui ont été connus du public. Ce sont toutes des choses importantes qui vont aider les députés, lors des travaux de ce comité, à faire leur travail.

Je n'accepte pas ses propos et je lui demande de répéter ce qu'il a dit tantôt, si c'est ce qu'il pense vraiment, soit que de définir le cadre d'intervention dans lequel vont travailler les soldats lorsqu'ils sont dans une mission aussi importante que celle-là, cela ne lui apparaît pas important. Est-ce le message qu'il a voulu envoyer et ne trouve-t-il pas que la Chambre devrait avoir son mot à dire sur le fait que le Canada doit bien définir le cadre de travail de ces personnes et aussi respecter ses engagements internationaux, soit la Convention de Genève et autres?

C'est tout à fait relié au fait que c'est cela qui est mis en cause. Si de l'information erronée a été donnée à cette Chambre, c'est parce qu'il y a des motifs derrière cela. Il y a des raisons pour lesquelles cela s'est passé ainsi. Le comité pourra peut-être faire la lumière dans la mesure où les députés de l'autre côté, qui siégeront à ce comité, seront de bonne foi. Au départ, je présume que oui. On verra par la suite. Dans ce contexte, c'est une question extrêmement importante.

Mon commentaire est que, pour nous, c'est suffisamment important pour qu'on prenne le temps d'en parler.

L'hon. Charles Caccia: Madame la Présidente, c'est dommage que le député de Témiscamingue n'ait pas compris. J'essaierai de lui faire comprendre que la question n'est pas celle qu'il a décrite.

Le ministre a admis avoir fait des erreurs. Le Président de la Chambre a décidé de renvoyer la question au comité. Le comité examinera la question et décidera. C'est là où nous en sommes maintenant à cet égard.

Privilège

Je trouve vraiment effrayant que le député de Témiscamingue veuille invoquer la Convention de Genève et d'autres choses qui n'ont rien à voir avec l'erreur commise par le ministre.

L'erreur commise par le ministre sera examinée par le comité. C'est là où se retrouvera la question. On doit donc procéder et aller de l'avant avec notre travail.

[Traduction]

M. John Reynolds (chef de l'opposition à la Chambre de l'Opposition officiel, Alliance canadienne): Madame la Présidente, j'ai beaucoup de respect pour le député de Davenport. Toutefois, lorsqu'il propose de revenir aux initiatives ministérielles de la Chambre et qu'il signale à quel point le Parlement est important, j'ai envie de lui dire qu'il n'y a rien de plus important ici qu'une décision de la présidence. La présidence a décidé de renvoyer cette question à un comité. Selon le Règlement, un débat a alors lieu et tous les députés doivent se prononcer sur la question de savoir s'il faut renvoyer la question au comité. Le gouvernement a toujours la possibilité de voter contre cette motion s'il le désire, quoique je doute qu'il le fasse sur cette question.

Que peut-il bien y avoir de plus important qu'une décision de la présidence qui nous permet de tenir ce débat aujourd'hui? Rien ne saurait être plus important que de très sérieuses accusations portées contre un ministre. Il ne s'agit pas de politiquer de la part de l'opposition. Il s'agit d'une décision de la présidence.

Je le demande au député, que peut-il y avoir de plus important que le débat d'une très importante décision de la présidence?

L'hon. Charles Caccia: Madame la Présidente, il est intéressant que le chef de l'Alliance se présente à la Chambre un vendredi après-midi et y pose une question. J'en déduis que le chef de l'opposition juge que son parti est en train de perdre du terrain dans ce débat et qu'il lui faut intervenir.

Il est bien évident que le chef de l'Alliance n'était pas à la Chambre à 10 h 40 environ, lorsque le leader parlementaire du gouvernement a fait savoir que le gouvernement était disposé à appuyer la motion. Si le député de West Vancouver—Sunshine Coast l'avait su, il n'aurait pas dit ce qu'il vient de dire.

Le gouvernement appuie entièrement la motion. Tous les députés qui ont pris la parole l'ont fait au nom de leur parti. Comme chaque parti a déjà présenté un intervenant, le tour de la question a été fait. Pourquoi en parler à n'en plus finir? Pourquoi exagérer l'affaire au point d'en faire une tempête dans un petit verre d'eau?

• (1310)

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC/RD): Madame la Présidente, j'ai le plus grand respect pour le député de Davenport. Il a apporté, au fil des ans, d'importantes contributions à la Chambre. C'est un doyen de cet endroit.

Toutefois, je ne suis pas d'accord quand il donne à penser qu'il devrait y avoir des priorités plus importantes que la confiance du public à l'égard du Cabinet.

C'est donc là-dessus que porte la question que je lui adresse. Il comprend certainement l'importance de la confiance. Il comprend ce que cela signifie pour un ministre dont non seulement le jugement mais la parole ont été mis en doute. Je ne lui attribue aucun motif particulier pour s'être porté avec autant de brio à la défense du ministre de la Défense nationale. Ne pense-t-il pas cependant que l'on doit s'attendre à des normes plus élevées et que ces normes méritent qu'on prenne le temps de les examiner et d'en débattre, lorsque les députés de l'opposition, et les ministériels aussi, font part publiquement de leurs préoccupations à ce sujet?

Je me réjouis de l'entendre réitérer ce qu'a dit le leader du gouvernement à la Chambre, à savoir que cette question sera mise aux voix et même renvoyée au comité. Toutefois, ne pense-t-il pas qu'il vaut la peine de prendre le temps de l'examiner en cet endroit pour ce qui touche l'éthique, les normes et la transparence à laquelle on s'attend de la part des ministres?

L'hon. Charles Caccia: Madame la Présidente, c'est ce que j'essayais de souligner. La question a déjà été largement débattue. Un porte-parole de chacun des partis a déjà fait une intervention. Des accusations totalement injustifiées ont été portées contre le ministre de la Défense nationale. Des allégations des plus injustes ont été faites à son égard. Il vient un moment où on doit intervenir au nom du ministre de la Défense nationale, même si celui-ci n'a pas à se défendre.

Il est 13 h 15, le débat dure depuis 10 heures ce matin et le gouvernement a accepté que la question soit renvoyée à un comité pour un examen complet. En conséquence, il me semble que nous devrions maintenant mettre la question aux voix et recommencer à nous occuper des affaires du pays.

Tout a été dit sur la question. Les discours commencent à être répétitifs, voire insultants, dans certains cas. C'est pourquoi j'estime important, et le fait que je sois le doyen de la Chambre ou non n'a rien à voir, c'est pourquoi, dis-je, j'estime important d'intervenir. Il me semble que nous devons maintenant passer à autre chose.

M. John Reynolds (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Madame la Présidente, j'ai des choses à dire, mais je commencerai par réagir à certaines des déclarations faites par le député de Davenport au sujet de ma présence à la Chambre, déclarations qui sont très antiparlementaires pour un député ayant autant d'ancienneté à la Chambre. Je suis à la Chambre depuis 10 heures ce matin, lorsque la présidence a rendu sa décision, et je ne me suis absenté que pour le lunch, ce que nous devons tous faire, même si certains d'entre vous n'ont pas à s'absenter aussi souvent que d'autres.

J'ai bien parlé au leader parlementaire et il a convenu que cette question soit renvoyée à un comité. Certes, le député devrait savoir que les députés ont le droit de parole à la Chambre. Le Règlement garantit ce droit-là, le droit de débattre toute question à la Chambre. À la fin du débat, la question sera renvoyée au comité.

Le député a dit tout ce qui est important a été dit. Je me souviens de l'époque du «rat pack». Beaucoup de débats dureraient indéfiniment alors.

• (1315)

L'hon. Charles Caccia: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Le député de West Vancouver—Sunshine Coast ne devrait pas me citer de travers. Il me prête des propos que je n'ai pas tenus.

Privilège

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Nous reviendrons là-dessus. Il se fait tard et c'est vendredi. Nous reprenons sans tarder l'étude de la motion.

M. John Reynolds: Madame la Présidente, le député affirme que tout a été dit. Je l'ai écrit. Je dis au député que c'est faux, que tout ce qui doit être dit n'a pas été dit. J'ai des choses à ajouter. Qui plus est, je suis convaincu que d'autres députés ont aussi des choses à dire parce que l'objet de la motion présentée ce matin préoccupe vivement tous les Canadiens.

Permettez-moi de lire de nouveau la motion. La motion, présentée par un de mes collègues et appuyée par moi dit que l'accusation portée contre le ministre de la Défense nationale pour avoir induit la Chambre en erreur soit renvoyée au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre.

Mon collègue sait que le Président pose un geste très sérieux en jugeant cette motion recevable. Ce n'est pas souvent qu'un président, sur les conseils des experts réunis autour du bureau du greffier, est appelé à juger de telles motions recevables et à renvoyer leur objet en comité. Voilà toute l'importance de la question dont la Chambre est saisie aujourd'hui. Le fait est que le Président a rendu son importante décision et qu'un débat aura lieu au sein d'un comité.

La question de savoir si le ministre de la Défense nationale devrait démissionner pour avoir induit la Chambre en erreur a été soulevée à maintes occasions dans le cadre du présent débat. C'est une question pertinente, notamment à la lumière de l'accusation d'outrage.

En 1976, à la suite d'observations qu'André Ouellet, le ministre de la Consommation et des Corporations de l'époque, avait faites au sujet de l'acquiescement par le juge Mackay des raffineries de sucre accusées de former des cartels et des coalitions, le juge Mackay a cité le ministre à comparaître pour outrage au tribunal. M. Ouellet a démissionné de ses fonctions au sein du Cabinet à la suite de cet incident.

Une accusation d'outrage envers la Chambre devrait être considérée comme étant tout aussi grave, sinon plus qu'une accusation d'outrage au tribunal. Le ministre devrait faire ce qu'il convient et démissionner de ses fonctions de ministre pendant que le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre étudie l'accusation qui pèse contre lui, car il s'agit d'une question où la confiance est en cause.

Nous pourrions avoir 100 raisons de demander à ce ministre de démissionner relativement à d'autres accusations. Cependant, une accusation d'outrage suffit, à elle seule, pour exiger du ministre qu'il démissionne, comme l'a fait André Ouellet en 1976. D'autres diront que le juge l'a cité à comparaître, mais qu'il ne s'est pas encore présenté devant le comité. Notre argument tient au fait que le ministre est responsable de nos soldats et que ceux-ci sont en guerre. Le ministre devra donc passer beaucoup de temps à se défendre à ce sujet devant le comité, ce qui le détournera des questions très importantes que sont nos soldats et la guerre.

Je sais que, ce matin, le vice-premier ministre a lu des citations de généraux qui disent ne pas souhaiter le départ du ministre. Je peux comprendre leurs inquiétudes. En fait, nous savons que le ministre a d'autres préoccupations et problèmes. Maintenant, il devra en plus comparaître devant le comité sur cette question. Il devrait démissionner et laisser quelqu'un d'autre s'occuper de ce portefeuille à plein temps pendant que l'enquête suit son cours.

Dans mon discours sur la motion proposant l'adoption des recommandations du comité sur la modernisation, j'ai signalé certains oublis regrettables du rapport. J'aurais espéré que le comité recommande une clarification de la responsabilité ministérielle.

Nous avons énormément de documents rédigés par le BCP et des universitaires, mais la Chambre ne s'est jamais prononcée. C'est paradoxal, car les ministres doivent lui rendre des comptes.

Le Royaume-Uni a adopté une résolution sur la responsabilité ministérielle; elle apparaît à la page 63 de la 22^e édition de l'ouvrage d' Erskine May. On y lit ceci:

[...] il est essentiel que les ministres fournissent des renseignements justes et précis au Parlement [...]. Les ministres qui induisent sciemment le Parlement en erreur devront offrir leur démission au premier ministre [...]

Comme nous l'a rappelé la décision de la présidence, le ministre a déjà donné à la Chambre deux versions des faits. L'une d'elle est certainement exacte, et l'autre ne l'est pas.

Mais ce n'est pas tout. Le premier ministre est également concerné. Quand a-t-il véritablement su la vérité? Lundi dernier, la situation lui semblait hypothétique, mais le cabinet du premier ministre a-t-il reçu des informations du ministre de la Défense nationale dans le courant de la semaine écoulée? Si ce n'est pas le cas, je trouve cela scandaleux.

Si j'étais premier ministre du Canada et que j'apprenais que nos forces armées viennent de capturer quelques-uns de ces terroristes, j'organiserais une conférence de presse pour annoncer aux Canadiens cet exploit de nos soldats. Pourtant, nous voilà déjà à une semaine après les faits, et le premier ministre nous soutient que la question était hypothétique. C'est scandaleux. C'est de la mauvaise gestion et le ministre de la Défense nationale est responsable de cette gestion.

Ce n'est pas la première fois que le ministre de la Défense nationale est surpris à forcer la vérité. Au début d'octobre 2001, il a annoncé que les forces spéciales de la FOI 2 seraient mises à la disposition de l'effort de guerre de la coalition. Pendant deux mois, il a laissé entendre que les Forces canadiennes étaient déjà sur le terrain, sans le dire directement.

Le 22 novembre 2001, le député de Renfrew—Nipissing—Pembroke lui a demandé si des troupes étaient vraiment sur place.

● (1320)

Le 27 novembre, après avoir fait le timide pendant des semaines et laissé les gens penser que nos soldats étaient sur place, le ministre a finalement admis que ceux-ci n'avaient même pas quitté le Canada.

Puis, il y a eu l'incident du début de janvier, lorsque l'envoi de 750 soldats de la PPCLI a été annoncé. Le ministre a dit que l'on avait décidé d'envoyer des troupes aux côtés des Américains parce que ceux-ci avaient demandé la participation du Canada. Voilà pourquoi nos alliés prendre part à l'opération offensive menée par les Américains, plutôt qu'à une mission multilatérale de maintien de la paix. Le général Richard Myers a cependant indiqué par la suite que le Canada avait lui-même offert des troupes aux Américains, contredisant ainsi le ministre.

Nous avons aussi été témoins de nombreuses contradictions dans l'ordre chronologique des événements en ce qui concerne le marché des hélicoptères, le ministre affirmant toujours que les appareils seront livrés d'ici 2005, alors que Randal Quail, le sous-ministre des Travaux publics, dit qu'ils seront livrés en décembre 2006 au plus tôt. De nombreux experts entrevoient même la date de livraison en 2010.

Malheureusement, le ministre a démontré par ses actions passées qu'on ne peut pas lui faire confiance et qu'il ne dit pas toujours la même chose. Ce n'est pas le genre de ministre que méritent d'avoir les Canadiens ou nos militaires. Ils ont besoin d'un ministre qui leur dit toujours la vérité sur des sujets aussi importants que les actions et la sécurité des Forces canadiennes.

Privège

Cette affaire doit être portée devant le comité.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): J'offre mes excuses au chef de l'opposition, mais la règle établie par le président de la Chambre s'applique à lui comme aux autres députés et nous nous en tiendrons à la motion qui a été présentée à la Chambre. La motion dont la Chambre a été saisie, que le député a déjà fait consigner au compte rendu, ne porte pas sur la démission du ministre mais sur la possibilité de consulter le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre. J'applique rigoureusement cette règle, comme le Président l'a demandé à tous les députés, moi-même y compris.

M. John Reynolds: Madame la Présidente, je respecte certainement votre position. Je voulais simplement dire que cette question doit être examinée par le comité pour qu'il soit possible d'établir la chronologie exacte des événements. C'est pourquoi, nous avons exposé dans le préambule les motifs pour lesquels le comité doit être saisi de la question. Il faut établir si le ministre et si le premier ministre étaient au courant de la capture et du transfert de terroristes du réseau Al-Qaïda aux autorités américaines. Voilà ce qui importe dans cette affaire.

Nous espérons que le comité se penchera sur cette question. Nous espérons qu'il en sera saisi rapidement et que nous pourrions convoquer tous les témoins que nous désirons. Nous aimerions qu'il y ait des témoins du cabinet du premier ministre qui se présentent avec tous les documents qui indiquent quand ils ont été mis au courant, qu'il y ait également des témoins du cabinet du ministre de la Défense, du cabinet du sous-ministre de la Défense de même que du cabinet du vice-premier ministre. C'est ce sur quoi nous comptons.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Nous passons à la période des questions et observations avec le député de Charleswood St. James—Assiniboia.

M. John Harvard: Madame la Présidente, on se demande vraiment...

Le président suppléant (Mme Bakopanos): À l'ordre. Comme le leader ne dispose que d'un temps limité, il n'y a pas de questions et d'observations, à moins que la Chambre ne donne son consentement unanime pour le contraire. La présidence est à la disposition de la Chambre. La Chambre convient-elle qu'il y ait des questions et des observations?

Des voix: Non

M. John Harvard (Charleswood St. James—Assiniboia, Lib.): Madame la Présidente, je vais essayer d'être bref. On peut réellement se demander ce qui motive l'opposition à agir de la sorte dans le débat en cours. J'ai écouté ce que le leader de l'opposition a dit il y a un instant. Il a souligné que cette affaire devait être soumise immédiatement à un comité. Nous sommes tous d'accord.

Le leader du gouvernement à la Chambre a dit bien avant 11 heures ce matin, il y a donc plus de deux heures, que le gouvernement était disposé à appuyer la demande de renvoi au comité. Toutefois, nous continuons de discuter de la motion. L'affaire aurait dû être renvoyée à un comité il y a deux ou trois heures déjà.

J'ai écouté le député de Fraser Valley il y a environ une heure. Il a dit que nous devons connaître les faits en cause. Nous sommes tous d'accord avec cela, mais qui établira ces faits? C'est le comité qui devrait le faire. Ce n'est pas à la Chambre de le faire. Pourquoi ne renvoyons-nous pas le dossier au comité?

Cela nous amène à nous poser des questions sur ce qui motive les députés de l'opposition à agir. Ils continuent de répéter toujours les mêmes choses.

Le député de Pictou—Antigonish—Guysborough s'est dit préoccupé de la réputation du Parlement. Nous nous préoccuons tous de la réputation du Parlement. Mais écoutons un peu ce que les députés de l'opposition ont dit au cours des deux ou trois dernières heures. Tout ce qu'ils ont dit a miné la réputation du Parlement.

Toute personne intelligente comprendrait tout de suite qu'il s'agit d'une motion simple. Le Président a reconnu qu'il s'agissait d'une question que la Chambre pouvait accepter. Les partis des deux côtés de la Chambre sont d'accord pour qu'elle soit soumise à un comité. C'est le comité qui devrait être chargé de revoir la question.

Je me demande si les députés de l'opposition font confiance au comité. Compte tenu des exposés qu'ils font, cela signifie-t-il qu'ils méprisent le travail du comité? Les députés de l'opposition font-ils confiance au comité? Je présume que le comité a les moyens nécessaires pour traiter cette question.

Je demande aux députés de l'opposition de se calmer, de laisser tomber. On nous sert ces faux arguments depuis deux ou trois heures déjà. Les téléspectateurs qui nous regardent d'un peu partout au Canada doivent en avoir plus qu'assez maintenant.

Nous avons établi les paramètres de la discussion. Mettons fin au débat et soumettons la motion au comité dès maintenant.

• (1325)

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD): Madame la Présidente, je suppose que personne de ce côté-ci de la Chambre n'est surpris d'entendre un député ministériel nous dire de laisser tomber, d'arrêter, que les gens en ont assez.

Le député ne comprend vraiment pas pourquoi il est tellement important de débattre de cette question avant de la renvoyer à un comité. Nous savons comment fonctionnent les comités. Un comité compte un certain nombre de députés du côté de l'opposition et une majorité de députés du côté ministériel. Grâce à la procédure en place pour la tenue de ce débat, les députés peuvent faire une contribution et donner le ton du débat qui se tiendra en comité.

Il ne s'agit pas d'une futilité. Il ne s'agit pas d'une perte de temps. Les téléspectateurs ne sont pas las de ce débat. Ce dont ils sont las, c'est du fait que les libéraux, le gouvernement au pouvoir, essaient de contrôler les dégâts pour soustraire cette question à l'actualité politique.

En examinant cette affaire, le comité devra absolument se pencher, non seulement sur la question de la communication par le ministre de la Défense de renseignements contradictoires, mais aussi, afin d'en faire rapport au Parlement et à la population canadienne, sur les systèmes en place, dont le déraillement a manifestement été à l'origine de cette crise.

Il ne s'agit pas de ternir la réputation du Parlement. En fait, une telle allégation m'offusque. Il s'agit de maintenir la réputation du Parlement et de voir à ce que la Chambre et le comité accomplissent leur travail comme il se doit.

Le député convient-il qu'il est très important que le comité se penche non seulement sur les déclarations du ministre de la Défense, mais également sur les autres systèmes dont le déraillement est l'occurrence a fait que le premier ministre n'était pas au courant de renseignements cruciaux?

Privilège

Le vice-premier ministre a déclaré aujourd'hui que cette affaire ne devrait pas nous inquiéter, parce qu'au bout du compte, il n'y a pas eu de mal. Là n'est pas la question. Le gouvernement a peut-être été simplement chanceux que la capture de ces prisonniers se soit déroulée sans problèmes.

La question est la suivante: Comment le gouvernement fonctionne-t-il face à une telle crise? Si le système ne fonctionne pas, si le ministre de la Défense ne pouvait pas ou ne voulait pas faire son travail, pourquoi les autres procédures ne sont-elles pas entrées en jeu, de sorte que nous, les parlementaires, et les Canadiens en général aurions eu l'assurance que quelqu'un était aux commandes et savait ce qui se passait? Voilà la question que doit examiner le comité.

Le député croit-il qu'il est légitime de se pencher sur cette question?

M. John Harvard: Madame la Présidente, le député a posé des questions pertinentes et très intéressantes. Elles devraient être soulevées en comité. J'accorde ma pleine confiance au comité. On ne peut répondre aux questions du député dans cette enceinte dans le cadre du présent débat.

C'est pourquoi nous avons souligné de ce côté-ci de la Chambre que cette affaire devrait être confiée au comité. C'est ce que j'ai soutenu au cours des cinq à dix dernières minutes. Le comité comptant sur un bon effectif, je suis convaincu qu'il déterminera ce qui est pertinent et ce qui ne l'est pas. J'ai pleine confiance dans ce comité, et c'est à celui-ci que cette motion devrait être renvoyée immédiatement.

• (1330)

M. Jim Pankiw (Saskatoon—Humboldt, PC/RD): Madame la Présidente, le ministre de la Défense nationale a fait devant la Chambre des déclarations contradictoires au moment où nos militaires participent activement à une mission outre-mer. C'est ce qui rend cette situation si grave.

Il a dit à la Chambre qu'il avait pour la première fois été informé de la capture de membres de l'organisation Al-Qaïda par nos militaires un vendredi puis, le lendemain, il a déclaré avoir appris cette nouvelle beaucoup plus tôt au cours de la semaine, soit en réalité le lundi. Lorsqu'il a été prié d'expliquer cette contradiction, il a fourni une explication très confuse qui n'avait absolument aucun sens. Il a fait un lien avec une photo et il a dit qu'il ne s'était pas rendu compte qu'elle était liée à la capture de ces personnes, mais cela ne change rien au fait qu'il a déclaré avoir été informé initialement à deux dates différentes.

Soit qu'il cherche délibérément à embrouiller la Chambre afin de l'induire en erreur, soit qu'il est très confus. Dans l'un ou l'autre cas, qu'il s'agisse uniquement de grossière incompétence et de déficience mentale de la part du ministre ou encore d'une tentative visant à induire la Chambre en erreur, cela remet en question la crédibilité du ministre à la Chambre ainsi que la confiance que celle-ci peut lui accorder.

Par conséquent, ma question au député est la suivante. Étant donné que la question de la compétence et de la crédibilité du ministre est très présente à l'esprit des Canadiens et que l'affaire est renvoyée à un comité, il serait certes favorable à ce que le ministre soit démis de ses fonctions jusqu'à ce que les conclusions du comité soient connues, car il se peut fort bien que le ministre soit forcé de démissionner dans la honte lorsque nous prendrons connaissance des résultats des travaux du comité.

Soit qu'il appuie le retrait du portefeuille au ministre, soit qu'il fournisse à la Chambre une explication qui a du bon sens. L'explication du ministre concernant la photo et le fait qu'il ne se soit pas rendu compte qu'elle était liée à l'affaire porte à confusion et n'a pas de bon sens, et il n'en a pas moins fourni deux dates différentes.

Soit que le député puisse fournir une explication que nous pouvons comprendre, soit qu'il appuie le retrait du portefeuille au ministre pendant la durée de l'enquête du comité.

M. John Harvard: Madame la Présidente, je voudrais citer le vice-premier ministre. Ce matin, durant la période des questions, il a déclaré que ce n'était pas une infraction punissable de la peine de mort ou de la pendaison.

C'est exactement ce que le député qui vient de poser la question souhaite. Il veut procéder à la pendaison avant même que l'affaire ne soit entendue. C'est ce qu'il réclame. Il veut pendre le ministre. Il veut écarter le ministre avant même que le comité ait la chance de se pencher sur la question. Si ce n'est pas mettre la charrue devant les boeufs, il y a quelque chose de tout à fait répréhensible dans le cas présent.

C'est très simple. Nous avons une motion appuyée par les deux côtés de la Chambre. Notre institution a déjà déclaré que cette question devrait être renvoyée au comité. C'est lui qui a les compétences voulues pour répondre à beaucoup de questions que les députés de l'opposition ont déjà soulevées. On ne peut répondre à ces questions à cette tribune dans le cadre de ce débat particulier.

Les députés de l'opposition font traîner les choses. Ils reviennent sans cesse sur les mêmes choses. S'ils avaient la chance de s'écouter, ils seraient embarrassés, car leurs propos semblent vraiment absurdes. Ils savent qu'ils n'ont aucun argument dans le cas présent. Nous acceptons tous que cette question soit renvoyée au comité, et ce devrait être fait immédiatement.

M. Grant McNally (Dewdney—Alouette, PC/RD): Madame la Présidente, il est évident que le débat aurait pris fin plus rapidement si notre collègue n'avait pas choisi de répéter sans cesse les mêmes choses comme il accuse les députés de l'opposition de le faire.

Le leadership commence aux plus hauts niveaux. Je tiens à dire que je souscris à cette motion. J'apprécie le fait que vous nous ayez gardé sur la bonne voie, madame la Présidente, car c'est une décision très importante. Je siége ici depuis cinq ans et je n'ai jamais vu auparavant des actions directes d'un ministre être remises en question. J'espère que le comité ira au fond des choses.

Cependant, chose certaine, dans la tradition parlementaire dans cette enceinte, dans le passé, un ministre aurait simplement démissionné si de graves accusations de ce genre avaient été portées, ce qui aurait rendu inutile toute cette procédure. Je me demande si le député serait d'accord avec cela.

• (1335)

M. John Harvard: Madame la Présidente, je n'ai pas saisi le sens de la question. Le député pourrait-il prendre dix secondes pour répéter la question?

M. Grant McNally: Madame la Présidente, j'ai énoncé clairement ma position. J'ai posé une question au député et je vais la répéter: Est-il d'accord avec la position que j'ai énoncée devant les députés de la Chambre? La question est simple. Est-il d'accord avec la position que je viens d'énoncer? Oui ou non.

Privège

M. John Harvard: Madame la Présidente, je vais dire avec quoi je suis d'accord et je l'ai déjà dit, d'ailleurs. Je suis d'accord pour que nous mettions fin à ce débat, pour que les faits soient vérifiés par le comité, pour que le comité réponde le mieux possible aux questions pertinentes de l'opposition. La seule façon de voir cela se produire consiste à mettre fin au débat dès que possible de sorte que le comité puisse commencer ses travaux dès que possible. C'est aussi simple que cela.

[Français]

M. Pierre Brien (Témiscamingue, BQ): Madame la Présidente, nous débattons présentement d'une motion qui fait suite à une décision de la présidence concernant des faits graves qui se sont produits cette semaine à la Chambre et qui l'amènent à se prononcer sur le fait de renvoyer la question de la saga du ministre de la Défense devant le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre.

Cela nous semble une très bonne idée et une très sage décision du Président que d'avoir suggéré cette option de renvoyer la question au Comité de la procédure et des affaires et de la Chambre. Tout cela nous amène à remettre aussi dans le contexte la raison pour laquelle nous en sommes rendus ici maintenant.

Auparavant, je voudrais faire une remarque. J'espère que les députés ministériels qui siègent à ce comité, qui disent depuis tantôt que tout pourra se régler en comité, auront la même ouverture d'esprit lorsque le comité aura besoin de faire entendre les témoins nécessaires pour faire la lumière sur la situation. Des gens devront venir expliquer certains comportements.

C'est anormal et très inquiétant pour les citoyens que dans leur système politique, on se retrouve face à une situation où un ministre a dit deux choses différentes sur les mêmes faits, des versions contradictoires, ce qui est admis par la présidence, qui dit qu'il n'y a aucun doute et que personne ne conteste le fait que le ministre a donné deux versions de la même situation. Il a dit, en clair, qu'il a reçu l'information à deux dates différentes: une des deux n'était sûrement pas la bonne. Cela remet maintenant en question le fait de savoir si cela a été fait de façon délibérée ou non.

Le ministre dit qu'il ne l'a pas fait de façon délibérée. Jusqu'à preuve du contraire, il a le bénéfice du doute. Toutefois, cela soulève bon nombre de questions et ce n'est pas plus rassurant, si toutes les choses qui ont été dites par le ministre sont vraies, que le simple fait qu'il nous dise: «Je m'excuse, j'aurais dû transmettre les informations plus rapidement au premier ministre, mais maintenant, la lumière est faite.»

On fait face à une situation où le ministre de la Défense dit avoir été informé d'une situation importante, à savoir que des soldats canadiens ont capturé des prisonniers en Afghanistan, qu'ils les ont remis aux autorités américaines, et que cela a pris plus d'une semaine avant que le premier ministre soit mis au courant.

Il y a eu des déclarations publiques du premier ministre sur ce sujet et le ministre de la Défense n'a pas jugé bon, à la suite de ces déclarations publiques, d'aviser le premier ministre que ce qu'il venait de dire n'était pas juste.

Cela est pour le moins surprenant, encore plus pour tous ceux et celles qui gravitent autour de l'appareil politique et qui suivent cela de près, lorsqu'on sait toute la préparation que demande une période de questions orales, pour poser les questions ou pour y répondre; on espère que tout le monde y arrive relativement préparé, surtout lorsqu'un sujet soulève des débats importants dans l'actualité. Il y avait un débat important aux États-Unis, des versions différentes des

proches du président américain pour savoir quel statut allait être donné aux prisonniers faits en Afghanistan.

Cette question occupait l'avant-scène médiatique au niveau international. Nous, ici, avons un ministre de la Défense qui dit: «Moi, j'ai une information très importante entre les mains et je n'ai pas jugé important d'aviser mon premier ministre qu'il ne disait pas les choses correctement en public.» C'est tout à fait surprenant et cela soulève de nombreuses questions quant aux capacités réelles du ministre.

On pourra me dire que c'est un autre enjeu, c'est vrai. Mais dans le cas actuel, il faut faire la lumière, d'autant plus que le ministre de la Défense, lui-même, a donné des versions contradictoires sur cette question. On peut se demander pourquoi. Comment se fait-il que le ministre de la Défense ait dit deux choses différentes?

Je rappellerai un certain nombre d'éléments des derniers jours. Le Conseil des ministres s'est réuni la semaine dernière; il y a eu un caucus du Parti libéral; il y a eu ici, à la Chambre, un débat exploratoire lundi soir dernier.

J'imagine que lorsqu'il y a un débat exploratoire devant le Parlement sur le sujet en question, le ministre se prépare, le gouvernement se prépare. Le ministre est venu faire plusieurs affirmations erronées, ici, au cours de ce débat.

• (1340)

Lui-même a évoqué à plusieurs reprises le fait qu'on avait fait des prisonniers. Il l'a fait au conditionnel ou en suggérant que c'était hypothétique, alors qu'il avait en sa possession cette information depuis un bon moment, peu importe la date que l'on prend dans ses affirmations.

C'est très inquiétant. Les députés qui feront la lumière sur cette affaire au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre devront chercher à comprendre, mais ils devront aussi vérifier toutes ces affirmations faites par le ministre dans son discours à la Chambre, lundi soir dernier. Je vais donner un exemple.

Parlant dans cette Chambre, le ministre de la Défense disait, et je cite:

J'assure aux députés que les Forces canadiennes traiteront les détenus conformément au droit international et toujours avec justice et humanité. Le droit international, qui se reflète dans les conventions de Genève, établit les conditions de transfert des détenus. Les Forces canadiennes respecteront leurs obligations légales [...]

«Respecteront», comme si, si la situation se produit, ils vont respecter cela, alors que la situation s'était produite. Je ne suis même pas en train de faire le débat de fond à savoir si cela respecte ou non les conventions de Genève. Comme j'ai eu la chance de le soulever à la période des questions orales plus tôt aujourd'hui, ce qui s'est passé est très loin de ce qui est écrit dans la Convention de Genève.

Quand, aux États-Unis, on entend un débat sur le statut à donner à ces prisonniers de guerre, où les proches du président américain donnent des versions différentes, on dit que le président lui-même tranchera. Pour notre part, nous en avons déjà remis, en disant: «On sait ce qu'ils vont faire avec.» Colin Powell ne savait pas quel statut ils avaient, mais ici, le ministre de la Défense savait quel statut avaient les prisonniers. Cela est assez étrange.

On pourrait dire aux journalistes de la presse américaine de venir poser leurs questions ici au ministre de la Défense. Ce dernier semblait savoir et avoir une certitude que personne n'avait, même aux États-Unis. Il y avait tout un débat public concernant le statut réel de ces prisonniers de guerre.

Privilège

Le débat de lundi soir était très instructif. Je cite encore le ministre de la Défense, qui disait:

Comme ce fut le cas pour les Canadiens et les Américains durant la Seconde Guerre mondiale et durant la guerre de Corée, lorsque nous transférerons les prisonniers à une autre autorité, comme cela se fait couramment, il nous incombera de nous assurer [...]

«Il nous incombera», comme si c'était encore là une situation qui pourrait peut-être se produire. On est lundi soir, au cours d'un débat exploratoire, qui a un peu un statut de débat d'urgence sur une question extrêmement importante. Si on a le moindre respect pour les institutions et pour le public, on ne vient pas dire en cette Chambre des choses dont on sait très bien qu'elles ne sont pas vraies.

J'ai participé à ce débat et je trouve tout à fait inacceptable que le ministre de la Défense ait fait comme si c'était une situation académique, à savoir que les Forces canadiennes présentes en Afghanistan capturent des prisonniers. Il nous a fait un spectacle et présenté une grande pièce de théâtre, pour nous dire: «Dans ces conditions, nous respecterons nos engagements, nous ferons ceci ou cela.» Cela s'était produit et il le savait. Il y a quelque chose à expliquer.

Pourquoi? Il le savait depuis une semaine. Il y avait eu un caucus. Je rappelle aux députés de cette Chambre que lorsque le Comité permanent des affaires étrangères s'est réuni, la question du statut des prisonniers politiques avait fait l'objet de discussions soulevées, à l'origine, par des députés du parti ministériel. Je m'en rappelle. J'étais dans mon comté et j'avais suivi les débats à la radio de Radio-Canada pour savoir ce qui s'était passé en comité. Des députés libéraux étaient inquiets du fait que le Canada pourrait ne pas respecter ses engagements internationaux.

Il y a eu un caucus de tous les députés ministériels une semaine plus tard et on voudrait nous faire croire que ni le premier ministre, ni le vice-premier ministre et d'autres, qui doivent se préparer à répondre à des questions de leurs députés, n'ont été informés du fait que ce n'était plus une question théorique, mais bel et bien une question pratique parce que le problème s'était posé. C'est peut-être parce qu'ils ne respectent pas assez leur caucus pour se préparer. Il y a là un problème.

Le lendemain, c'est le retour au Parlement après le congé des Fêtes, après la relâche parlementaire de décembre et janvier. Alors que nous revenons de nos comtés, lors de la première journée de séance, on n'a pas jugé bon, encore une fois, de préparer le premier ministre et de lui dire que le ministre de la Défense a une information en sa possession.

Il a dit à la sortie de son caucus que le fait de capturer des prisonniers était hypothétique.

• (1345)

Personne n'a assez suivi cela, dans l'entourage du ministre de la Défense, parmi les conseillers du premier ministre ou parmi les gens de l'appareil gouvernemental, du Conseil privé, pour pouvoir sonner une cloche et dire: «Dimanche, il s'est trompé, mais pour lundi, au moins, au Parlement, on devrait lui dire la vérité.»

C'est inquiétant. Est-ce que c'est une pratique courante, de l'autre côté de la Chambre, que de cacher de l'information au premier ministre, de l'envoyer ici sans qu'il soit au courant des faits?

De deux choses l'une: ou il y a un problème majeur et le premier ministre doit s'inquiéter, ou il y a d'autres personnes qui étaient au courant de choses et qui font comme si elles ne savaient rien. Reste à savoir si le comité aura toute la latitude et la collaboration des députés de l'autre côté pour faire la lumière aussi sur ces possibilités, parce que le comité pourrait étudier des choses très intéressantes.

La question a été soulevée ici aujourd'hui durant la période des questions orales, à savoir à quel moment le Conseil privé avait reçu l'information. Le ministre a dit: «J'ai fait rapport au Cabinet mardi dernier.» Je veux bien. Mais il faut comprendre une chose ici: il ne faut pas penser que dans la vraie vie, c'est toujours la seule ligne de communication, à savoir que les ministres doivent aviser le premier ministre de tout, de toutes les décisions à tout bout de champ. Il y a des communications officielles entre les autorités de la Défense, le ministère de la Défense et le Conseil privé. Le contraire serait inquiétant. Et tout cela ne repose pas uniquement sur le ministre qui, soit dit en passant, était à l'étranger.

Je suis convaincu qu'on s'est protégé, qu'on a aussi transmis l'information d'autres façons. Il y a d'autres personnes qui étaient au courant au sein du gouvernement. Alors, ou ces autres personnes n'ont pas relayé cette information, ou d'autres personnes savaient et, aujourd'hui, demeurent silencieuses, et le ministre de la Défense en porte davantage sur ses épaules que ce que l'on voit présentement.

Je tiens à répondre à un commentaire fait par quelques députés du côté des libéraux. Nous, les parlementaires, avons tout à fait le droit de nous exprimer, en ce moment, avant que la question soit référée au comité. De toute façon, si c'était non pertinent, le Règlement ne le permettrait pas, j'imagine. C'est un débat qui est permis par nos règles et cela peut aussi donner des guides et des orientations à ceux et celles d'entre nous qui devront travailler à ce comité qui aura un rôle important.

Espérons que cela ne finira pas avec une commande aux députés ministériels de livrer la marchandise pour étouffer l'affaire. C'est une réelle inquiétude, mais donnons une chance au coureur et on verra comment le comité aura la capacité de travailler, surtout lorsqu'on verra la liste des gens qui pourront venir s'y exprimer.

Dans toute cette saga, on peut aussi se demander quels sont les motifs réels, quelles peuvent être les motivations derrière le fait que de l'information nous ait été cachée ou transmise de façon erronée. Parce que cela demeure le cas.

Je reviens à la Convention de Genève qui détermine quoi faire lors de la capture de prisonniers de guerre. Je cite l'article 12 de cette Convention qui dit que les «prisonniers de guerre ne peuvent être transférés par la Puissance détentric»—dans le cas actuel, c'est le Canada—«qu'à une Puissance partie à la Convention»—les États-Unis—«et lorsque la Puissance détentric»—donc, le Canada—«s'est assurée»—et là, c'est un peu technique—«que la Puissance en question»—les États-Unis—«est désireuse et à même d'appliquer la Convention.»

Cela veut dire que lorsqu'il y a des prisonniers de guerre pris par le Canada, il peut les transmettre aux États-Unis, seulement s'il est assuré que ce pays va respecter la Convention de Genève. Et ce qu'on nous dit, c'est: «Oui, nous avons confiance. Les Américains vont respecter la Convention de Genève.» C'est un chèque en blanc ou presque. En parallèle, à la même période, il y a eu un débat, aux États-Unis, une controverse quant au statut à donner à ces prisonniers où, ultimement, on a dit: «Le président tranchera.» Mais cela remonte à dimanche dernier.

Les prisonniers ont été remis aux États-Unis une semaine avant. Il était impossible d'avoir une garantie quant à leur statut, alors que les Américains eux-mêmes n'avaient pas statué sur ce qu'ils allaient faire. Il faut m'expliquer cela. C'est tout à fait relié à la séquence des événements qui ont suivi.

• (1350)

C'est quand même gênant, aujourd'hui, pour le Canada, d'admettre qu'il a transféré des prisonniers sans savoir de quelle façon ils seraient traités.

Mon objectif n'est pas de défendre des gens qui peuvent avoir commis des actes plus que répréhensibles. Mais quand même, dans nos systèmes, dans nos sociétés, les gens ont le droit d'être jugés, et c'est pour cette raison que nous avons des procédures qui permettent d'en arriver à des façons de faire. Il faut respecter cela. À quoi bon signer des conventions alors?

Là-dessus, je les comprends; ils sont sensibles parce qu'ils sont très soucieux de la réputation du Canada. Mais dans le cas actuel, il semble bien que le gouvernement du Canada ait confié la troupe d'élite à l'armée américaine sans trop de considération, en disant: «Bonne chance, et faites-en ce que vous voulez.» Si c'est le cas, qu'on le dise. Est-ce que c'est la même chose pour les soldats qui viennent de partir au cours des dernières heures? Est-ce qu'ils sont remis entre les mains des Américains et qu'ils n'ont de comptes à rendre maintenant qu'aux seuls Américains?

Je sais que ce n'est pas très populaire, pour un libéral qui veut se promener partout en disant que nous sommes très indépendants des États-Unis, de dire que finalement, on n'a pas grand-chose à dire et puis qu'on n'en mène pas large. Mais nous avons le droit de savoir la vérité, si c'est le cas.

Il y a beaucoup de choses et ce qui se passe, ce n'est pas banal. Ça va aussi loin que de savoir, finalement, quelle est la marge de manoeuvre, quel est le cadre de travail dans lequel les soldats d'ici sont envoyés, dans le cadre d'une mission aussi importante que celle-là.

Je pense aux familles, entre autres, qui connaissent des gens dans les Forces canadiennes qui doivent s'inquiéter qu'on ne sache pas trop si ce sont les autorités d'ici qui contrôlent ou bien les autorités américaines. Quoique dans le cas actuel, ils seraient peut-être plus sécurisés de savoir que ce ne sont pas les autorités d'ici. Mais cela soulève de nombreuses questions.

Bien sûr, j'espère que le comité va pouvoir faire la lumière là-dessus. Mais il n'en demeure pas moins qu'à l'heure actuelle, la réputation, la crédibilité du ministre est plus qu'entachée. C'est en ce sens que certains ont fait valoir que durant cette période, les rênes devraient peut-être être confiés à quelqu'un d'autre.

Je vais donner un exemple. Le ministre de la Défense nationale dit: «J'étais à l'étranger. On m'a informé qu'on avait capturé des soldats», comme si c'était une banalité ou presque. À son retour, il a dit: «Quand j'ai vu la photo, ça m'a fait penser qu'il pouvait y avoir un lien avec ce qu'on m'avait dit quelques jours avant.»

Si c'est le cas, je dois dire, encore une fois, que je suis très inquiet. Il sait que des soldats ont capturé des prisonniers, il voit la photo dans le journal et il dit que cela a peut-être un lien. Ils sont reconnaissables à cause de leur uniforme. On se rappellera que l'uniforme qu'ils portent à l'étranger est un trait distinctif de la participation des troupes canadiennes. C'est d'ailleurs ce qui a fait en sorte qu'ils sont devenus reconnaissables sur la photo.

Le ministre de la Défense, ou tous les gens qui l'entourent,—parce que j'imagine qu'ils doivent lire les journaux au ministère de la

Privilège

Défense nationale aussi—à ce moment-là encore, n'aurait pas pensé à dire: «Effectivement, on devrait aviser le premier ministre de la situation. C'est dans les journaux. Nous savons qu'il y a eu des prisonniers. Il y a une controverse majeure sur la place publique internationale, mais je ne vais pas aviser le premier ministre.» Qu'est-ce que ça prend de plus à ce moment-là pour que le ministre de la Défense se réveille et dise: «Il y a un problème?»

Ou bien il n'a pas agi comme il l'a dit, et il y a autre chose qui s'est passé—encore une fois, nous n'avons pas plus la vérité ici—ou bien, il y a un manque de jugement majeur. Dans les deux cas, c'est inquiétant. Dans un premier cas, c'est le jugement du ministre et dans l'autre cas, c'est le non-respect de la Chambre qui, je le répète, a tenu un débat spécial lundi soir. Ce fut toute une mascarade, parce que le ministre de la Défense nationale est venu nous dire beaucoup de choses, qui étaient toutes basées sur le fait qu'il avait de l'information, mais qu'il nous disait le contraire de ce qui s'était passé.

Donc, il y a là un problème de crédibilité, de confiance auprès du public et auprès de la Chambre, et nos privilèges en tant que parlementaires ont été brimés. J'espère que le comité arrivera à faire la lumière, mais en partant du fait qu'il y a eu des erreurs de la part du ministre. Ce n'est pas tout de dire: «C'est vrai, j'ai fait une erreur.» Il y a des implications et des conséquences et j'espère que le comité va réussir à s'imposer et à faire en sorte que nos privilèges et nos droits comme parlementaires soient respectés à l'avenir.

• (1355)

M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les-Patriotes, BQ): Madame la Présidente, dans un premier temps, je remercie mon collègue de Témiscamingue de son intervention fort éloquente sur cette motion. Je veux également le remercier des éclaircissements qu'il nous a fournis pendant la période des questions orales sur la teneur des dispositions de la Convention de Genève.

On en parle beaucoup depuis dimanche dernier, mais il aura été fort instructif pour chacune et chacun d'entre nous aujourd'hui de savoir véritablement ce que contenait la Convention de Genève quant aux problèmes particuliers qui nous préoccupent actuellement.

Je suis assez amusé et intéressé également par la tournure que prend le débat au Canada depuis les tragiques événements du 11 septembre. Il semble qu'il y ait, de part et d'autre de la Chambre, des gens qui, tout à coup, redécouvrent les vertus salutaires de la souveraineté et qui veulent à tout prix préserver le caractère souverain du Canada.

Je ferai simplement un commentaire et reviendrai au coeur du débat ensuite; on constate que ce sont ces mêmes gens qui veulent éviter que d'autres puissent bénéficier de ces mêmes vertus salutaires de la souveraineté.

Cela étant dit, je pense que mon collègue a bien fait ressortir dans sa présentation le fait qu'il y avait une contradiction manifeste dans les propos qu'a tenus le ministre, ce qui justifie en effet la décision que le Président a rendue ce matin. C'est une décision qui amènera le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre à se pencher plus à fond sur cette question, à enquêter et à aller au fond des choses, de telle sorte que nous puissions, je l'espère, avoir un portrait assez fidèle de ce qui s'est véritablement passé pour que les doutes puissent être dissipés.

Privilège

Bien sûr tout, cela est en lien avec les déclarations du ministre à la Chambre. Mais s'il eut fallu d'autres arguments pour justifier la comparution du ministre devant le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, j'estime que nous aurions pu en aligner toute une série.

Je sais que la présidence me demandera de débattre du fond de la question, mais elle me permettra d'évoquer, ne serait-ce que très brièvement, que, outre le fait que le ministre ait, par des déclarations contradictoires, je dirai, trahi la confiance de cette Chambre—ou potentiellement trahi la confiance de cette Chambre puisque le comité n'a pas encore statué sur la question—car il existe en effet un problème au niveau de la confiance que peut avoir la Chambre par rapport au ministre et, bien plus important encore, un problème par rapport à la confiance que peuvent avoir les Canadiens, les Canadiennes, les Québécois et les Québécoises à l'égard de ce ministre.

Plus important encore dans les circonstances, il y a la confiance que les Forces canadiennes, celles et ceux qui servent sous les drapeaux actuellement en Afghanistan et dans le Golfe, peuvent avoir en ce ministre. Et peut-être plus important encore, la confiance que peuvent avoir les alliés, avec lesquels nous travaillons, à l'égard de ce ministre.

D'ici la fin de la journée, j'aurai peut-être l'occasion d'ajouter davantage là-dessus, car je pourrais encore aligner une autre série d'arguments. J'espère que je pourrai effectivement le faire d'ici la fin de la journée. Cette autre série d'arguments nous permet en effet d'être très préoccupés par ce qui s'est passé, ce qui justifie amplement la convocation du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre.

J'aimerais que mon collègue de Témiscamingue revienne sur les autres éléments qui font en sorte que l'on doit certainement, comme je l'indiquais, être inquiet de ce qui s'est passé.

• (1400)

M. Pierre Brien: Madame la Présidente, mon collègue de Verchères—Les-Patriotes a présenté une très éloquente illustration de la question qui est la plus cruciale.

Au-delà de toutes les considérations, les premières en jeu, à mon avis, sont la confiance et la crédibilité. Effectivement, dans la séquence des événements, on peut par exemple s'interroger sur les communications entre les différentes instances du gouvernement, entre autres comment les communications se font entre le ministère de la Défense et le Conseil privé. À mon avis, c'est une des autres choses qu'on ne pourra pas écarter.

Le premier ministre affirme catégoriquement avoir été mis au courant seulement mardi matin de quelque chose qui dure depuis plus d'une semaine. C'est très inquiétant de savoir que personne dans son entourage politique ou gouvernemental ne l'ait informé ou ait eu accès à cette information. À mon avis, c'est le deuxième degré.

Il y a plusieurs éléments, mais il y a le ministre, ses déclarations, ses contradictions ou les motivations derrière cela. Il y a le premier ministre comme tel et comment il se fait qu'il n'ait pas été mis au courant. Il y a aussi les types de communications. On reviendra à la substance fondamentale ultérieurement, mais en attendant, la crédibilité et la confiance d'un ministre dans un Parlement et auprès de la population, c'est important.

Troisièmement, il faut savoir si le Canada respecte ou non ses engagements internationaux et que s'est-il passé au juste dans le cas des gens faits prisonniers en Afghanistan?

Ce problème reste entier. Ce n'est pas parce qu'on est en train de faire la lumière sur les fausses déclarations, quelles qu'aient été les motivations d'un ministre, que nous allons perdre de vue le reste. Je suis sûr qu'il y a des gens inquiets. On a senti aujourd'hui que le vice-premier ministre n'était pas très loquace quant à l'implication du Conseil privé dans toute cette histoire. Cela ne peut pas rester sans être mis en lumière.

Je suis convaincu que nous aurons des questions à poser, par l'entremise des députés, lors de ce comité parlementaire qui devra faire rapport à cette Chambre qui, je l'espère, aura la chance de se faire entendre à nouveau sur cette question. Il s'agit d'un groupe parmi nous qui étudiera la question plus en détail, mais j'espère et je suis convaincu que cela préoccupe tous les députés de cette Chambre.

L'essentiel, c'est que nous nous retrouvons en face d'une situation où on se pose la question à savoir comment on pourra faire notre travail si n'importe qui peut, à tout moment, venir à la Chambre, dire n'importe quoi et ne pas dire la vérité.

On sait très bien, et je l'ai démontré tout à l'heure par plusieurs citations en ce qui a trait au discours du ministre à la Chambre, lundi soir, qu'il utilisait le conditionnel et tendait à démontrer que la situation de la capture de prisonniers en Afghanistan était hypothétique, alors qu'il savait et qu'il avait cette information. J'ai de la difficulté à accepter cela.

Comment peut-on avoir une confiance à géométrie variable? Quelquefois, on pourra lui faire confiance, quelquefois, on ne le pourra pas. Est-ce que c'est une pratique courante qu'un ministre puisse venir en cette Chambre et ne pas nous dire la vérité? Si ce n'est pas une pratique répandue, il y a des conséquences à faire de telles choses.

Je peux comprendre la présidence d'avoir donné le bénéfice du doute. Ce sont toutefois les privilèges des parlementaires et notre capacité de faire un travail efficace pour les citoyens qui sont remis en question dans une pareille situation. J'espère que la lumière sera faite, mais il ne faut pas que le gouvernement pense qu'il n'aura pas de comptes à rendre sur les autres éléments de ce dossier parce que la question a été renvoyée à un comité.

Si on pense que c'est une façon d'écarter tout le sujet, ce n'est pas vrai. Il y a encore beaucoup de questions qui restent sans réponse concernant non seulement l'attitude du ministre, mais aussi celle du gouvernement.

• (1405)

M. André Harvey (secrétaire parlementaire du ministre des Transports, Lib.): Madame la Présidente, je pense que dans nos vies, et aussi comme groupe, il faut se surveiller pour ne pas transformer des débats parfois très techniques en obsession. Depuis quelques jours, on a l'impression qu'il faudrait s'excuser d'avoir participé à l'arrestation de terroristes qui ont tué des milliers de personnes. Il faudrait s'excuser de participer à une guerre internationale contre des gens qui ont tué des milliers de personnes.

Je connais très bien la question. Je connais très bien le renvoi au comité. Je suis d'accord pour que le renvoi se fasse rapidement. Toutefois, j'ai l'impression qu'on abuse énormément d'une situation. Nous sommes en guerre. On est un pays allié qui est là pour combattre le terrorisme international auprès de gens qui sont établis dans des dizaines de pays partout dans le monde et qui tuent mensuellement des milliers de personnes.

Allons le demander aux victimes, aux parents et aux enfants qui ont perdu des personnes dans les attentats terroristes. On verra qu'ils n'auront pas de pitié pour des terroristes qui ont été capturés par les forces alliées et qui sont incarcérés au sud de Cuba. Ils ne sont pas en Sibérie...

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Je m'excuse d'interrompre l'honorable secrétaire parlementaire, mais le temps réservé aux questions et commentaires est expiré.

L'honorable leader du gouvernement à la Chambre a la parole.

* * *

[Traduction]

LOI SUR LE SYSTÈME DE JUSTICE PÉNALE POUR LES ADOLESCENTS

PROJET DE LOI C-7—AVIS D'ATTRIBUTION DE TEMPS

L'hon. Ralph Goodale (leader du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.): Madame la Présidente, j'informe la Chambre qu'il a été impossible d'en arriver à un accord en vertu des paragraphes 78(1) ou 78(2) du Règlement relativement à l'examen des amendements apportés par le Sénat au projet de loi C-7, Loi concernant le système de justice pénale pour les adolescents, et modifiant et abrogeant certaines lois en conséquence.

Par conséquent, en vertu du paragraphe 78(3) du Règlement, je donne avis que, à la prochaine séance de la Chambre, un ministre proposera une motion prévoyant pour les délibérations à cette étape un certain nombre de jours ou d'heures.

* * *

[Français]

PRIVILÈGE

RENOI AU COMITÉ PERMANENT DE LA PROCÉDURE ET DES AFFAIRES DE LA CHAMBRE

La Chambre reprend l'étude de la motion.

M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les-Patriotes, BQ): Madame la Présidente, dans un premier temps, parce que mon collègue de Témiscamingue n'a pu le faire, j'aimerais répondre au collègue de Chicoutimi—Le Fjord en lui disant qu'il est complètement à côté de ses pompes.

Avec ce qui se passe aujourd'hui, il ne s'agit pas de remettre en question, d'aucune façon, la participation du Canada à la mission actuellement en cours en Afghanistan. Bien sûr, il y a quelques semaines, avant la tenue du prétendu débat exploratoire, on aurait pu s'interroger pour décider si, oui ou non, nous allions envoyer des soldats, alors que tout était déjà déterminé d'avance. Nous aurions pu nous interroger sur la pertinence, pour le Canada, de prendre part à une telle mission.

Mais le fait est que le gouvernement a décidé d'y participer et que, conséquemment, nous devons être solidaires des troupes qui sont là-bas, qui sont des fils et des filles du Canada et du Québec. Nous devons donc très certainement appuyer l'action du Canada là-bas.

Cela étant dit, et c'est là où le bât blesse, à mon avis, quand le député de Chicoutimi—Le Fjord stipule d'emblée que les gens qui sont arrêtés sont des criminels, des assassins, des terroristes, il agit exactement comme les gens, qui, aux États-Unis, voulaient procéder sans respecter les conventions de Genève.

Privilège

Ces gens-là méritent à tout le moins que nous puissions faire la lumière sur leur participation ou non à des gestes répréhensibles et qu'on détermine leur participation ou non à des combats contre les troupes de la force internationale, avant que nous statuions d'emblée sur leur culpabilité.

Je pense que le député de Chicoutimi—Le Fjord a probablement prononcé des paroles qui dépassaient, et de loin, sa pensée—c'est peut-être quelque chose d'ailleurs qui lui arrive très fréquemment—mais très certainement, il y a quelques secondes, il a prononcé des paroles qui, j'en suis persuadé, ont dépassé sa pensée.

J'aimerais revenir sur ce que je disais précédemment, lors de mon commentaire à l'intention de mon collègue de Témiscamingue. Il existe une notion fondamentale dans le système parlementaire britannique et c'est celle de la confiance de la Chambre.

Compte tenu de la version contradictoire ou des versions contradictoires du ministre, la confiance est ébranlée, à tout le moins. Nous devons aller plus loin pour savoir si véritablement le ministre a intentionnellement fait des déclarations qui ont pu induire la Chambre en erreur et qui, conséquemment, constitueraient un outrage à la Chambre.

S'il y a des doutes quant à la confiance que la Chambre peut avoir à l'égard de ce ministre, il y a très certainement des doutes dans la population quant à la capacité de ce ministre de faire son travail. S'il y en a dans la population, comme je l'indiquais tout à l'heure, il y en a dans les Forces canadiennes. Et cela devient très dramatique.

S'il y en a dans les Forces canadiennes, il peut très certainement y avoir des états-majors alliés qui, voyant nos troupes se joindre à eux, sont très inquiets de la tournure des événements. Je pense que, conséquemment, la position stratégique ou tactique du Canada, devrais-je dire, dans cette mission en Afghanistan est mise en cause.

C'est pourquoi il faut très certainement appuyer—et je sais qu'ici, je m'éloigne de l'objet de la motion elle-même, je vais tout de suite y revenir—il faut appuyer, dis-je, les commentaires qui ont été faits ce matin, demandant à tout le moins que pendant l'étude de cette question au comité, le ministre se retire temporairement, de telle sorte que nous puissions avoir toute la crédibilité requise sur la scène internationale.

Donc, il y a un manifestement contradiction dans les propos du ministre, ce qu'a reconnu le Président de la Chambre dans la décision qu'il a rendue, même s'il ne pouvait pas présumer d'emblée, et je pense que c'est légitime, qu'il y avait là un geste intentionnel de la part du ministre.

Lorsque le ministre dit à la Chambre qu'il n'était pas au courant, qu'il l'a appris en voyant la photo, et lorsqu'on apprend plus tard qu'il l'a finalement peut-être appris plus tôt, c'est-à-dire environ 24 heures après que les événements aient eu lieu, ce qui veut dire autour du 21 janvier, il y a là matière à inquiétude, matière à confusion.

● (1410)

Dans un contexte comme celui-là, où nous sommes en situation de crise, où nos soldats sont au front, où nos soldats, tous les jours, risquent leur vie, comment peut-on, dans une telle confusion, s'assurer que le Canada puisse faire le travail convenablement sur le terrain, lorsque le ministre n'est même pas capable de faire le travail correctement ici, à Ottawa, au niveau politique?

Il y a de quoi s'inquiéter qu'un ministre garde, intentionnellement ou non, une information aussi capitale et ne la communique pas au premier ministre. Manifestement, il n'aura communiqué cette information que le mardi matin, 29 janvier. Or, le premier ministre a eu à répondre à des questions à ce sujet dimanche.

Privilège

Mon collègue de Témiscamingue l'a évoqué tout à l'heure, on se souviendra que les premiers à parler ou à discuter de la question des conventions de Genève, ce sont nos amis du Parti libéral. Il est étonnant que, lors du caucus de dimanche, le ministre n'ait pas pris la peine de rassurer ses collègues quant au respect des conventions de Genève, qu'il ait préféré garder cette information pour lui jusqu'à la réunion du Conseil des ministres de mardi.

Admettons que le ministre, dans un moment d'étourderie, n'ait pas jugé bon de communiquer cette information au caucus. Le premier ministre s'est quand même retrouvé avec les micros sous le nez, les journalistes lui demandant ce qu'il allait faire si des soldats canadiens capturaient de présumés terroristes et les faisaient prisonniers. «Question hypothétique, a-t-il répondu, on traversera le pont quand on sera rendu à la rivière.» Il a ajouté: «De toute façon, si jamais ça arrive, nous allons respecter les conventions de Genève.»

Or, le lundi, il y a une période de questions orales. Comme l'indiquait mon collègue de Témiscamingue, c'est la première fois, depuis l'ajournement des Fêtes, que nous nous retrouvons ici, à la Chambre, pour débattre, de façon générale, sur toute une foule de questions, mais particulièrement de celle-là. Arrive la période des questions orales. Normalement, on doit s'attendre, après le «scrum» auquel a participé le premier ministre la veille, à ce que le ministre de la Défense, s'il a des informations—et nous savons maintenant qu'il en avait—transmette ces informations au premier ministre, de telle sorte qu'il puisse répondre adéquatement aux questions qui lui seraient inévitablement posées par les parlementaires de cette Chambre.

Or, il appert que le ministre de la Défense, peut-être encore une fois dans un moment d'étourderie, n'ait pas encore jugé bon lundi d'informer le premier ministre. Finalement, le mardi, le ministre de la Défense se décide enfin à informer le premier ministre.

Donc, il y a certainement des questions à se poser sur la véracité des faits avancés par le ministre de la Défense. Il y a très certainement des questions à se poser sur la capacité, ou du moins le jugement du ministre de la Défense, mais là n'est pas l'objet du débat actuellement, je n'en disconviens pas.

Cela étant dit, il y a certainement d'autres questions qui sont demeurées un peu nébuleuses. Par exemple, on nous a dit ici, à la Chambre, pas plus tard que tout à l'heure: «Le Canada respectera, a respecté, les conventions de Genève. Le Canada a fait ce qu'il avait à faire.»

Si on dit, encore aujourd'hui, dans cette Chambre, que le Canada a fait ce qu'il avait à faire en transférant les prisonniers aux Américains, c'est donc dire que, contrairement à ce que le premier ministre, le vice-premier ministre et le ministre de la Défense nous ont dit précédemment, le Canada a contrevenu de fait à la Convention de Genève.

Je me permets de vous faire lecture de l'article 12 de la troisième Convention, où il est stipulé, et je cite:

Les prisonniers de guerre ne peuvent être transférés par la Puissance détentrice qu'à une Puissance partie à la Convention lorsque la Puissance détentrice s'est assurée que la Puissance en question est désireuse et à même d'appliquer la Convention.

● (1415)

Mes collègues d'en face peuvent bien vociférer comme ils le veulent, comme ils l'entendent, il n'en demeure pas moins que ce dont je parle actuellement touche au coeur du problème dont nous discutons aujourd'hui.

Et d'entendre ces vociférations de la part de mes collègues de l'autre côté me rappelle étrangement les paroles de Sir John A.

Macdonald, faisant référence aux chiens du Québec, au moment où l'on s'apprêtait à pendre Louis Riel.

Cela étant dit, il y a très certainement d'autres informations qui constituent...

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Je m'excuse d'interrompre l'honorable député de Verchères—Les-Patriotes. L'honorable député de Nepean—Carleton sur un rappel au règlement.

[Traduction]

M. David Pratt: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Il est évident que le député du Bloc s'éloigne tellement des questions à l'étude à la Chambre aujourd'hui que la présidence doit l'aviser que ses propos n'ont aucun rapport avec la motion dont la Chambre est saisie.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Je remercie le député d'avoir éclairé la Chambre, mais j'ai essayé d'éclairer tous les députés.

[Français]

J'informe à nouveau les députés en leur faisant part de la citation suivante:

Les députés doivent suivre les règles les obligeant à tenir des propos pertinents et à éviter de se répéter inutilement, et le Président doit s'assurer que la discussion ne s'éloigne pas du sujet sur lequel porte la motion.

L'honorable député de Verchères—Les-Patriotes a la parole.

● (1420)

M. Stéphane Bergeron: Madame la Présidente, j'espère que mon collègue d'en face aura eu l'impression d'avoir apporté une contribution utile à la discussion. Mais vous conviendrez avec moi qu'il n'a pas ajouté la moindre pertinence au débat actuel.

Cela dit, si, au lieu de s'énerver, de crier et de changer de place à tout bout de champ, il avait pris la peine d'écouter ce que j'avais à dire, il aurait conclu, en effet, que ce dont je parle actuellement est tout à fait lié au sujet dont il est question aujourd'hui. Alors, je l'invite instamment à ouvrir ses oreilles, à rester à sa place, à se prévaloir de la traduction simultanée et à écouter ce que j'ai à dire.

Ce que j'évoquais tout à l'heure, c'est que nos collègues de l'Alliance canadienne ont fait preuve d'une très grande générosité dans la motion qu'ils ont présentée à la Chambre, parce qu'ils ont évoqué certaines contradictions. Et ce dont je suis en train de discuter, c'est que, outre ces quelques contradictions qu'ont évoquées nos collègues de l'Alliance canadienne dans la question de privilège qui a donné lieu à cette motion dont nous débattons, c'est qu'il existe d'autres contradictions.

C'étaient quelques-unes des contradictions que j'étais justement en train d'évoquer quand notre collègue s'est mis à s'énerver inutilement. Parmi ces nouvelles contradictions dont on n'a pas tenu compte dans la question de privilège, mais dont on aurait certainement pu tenir compte—et je salue à cet égard la générosité de nos amis de l'Alliance canadienne d'avoir voulu préserver ou, du moins, épargner trop de soucis au gouvernement et au ministre de la Défense—, mais parmi ces contradictions, il y a certainement le fait qu'on nous a indiqué que nous allions respecter les accords de Genève, les conventions de Genève.

On nous a même répété aujourd'hui, à la Chambre, que le gouvernement, le Canada avait fait ce qu'il avait à faire, alors que, manifestement, nous n'avons pas respecté les conventions de Genève.

Et il y a là, également, très certainement lieu de s'inquiéter, parce que comment peut-on être un joueur crédible sur la scène internationale pendant un conflit de cette nature, lorsque nous clamons sur toutes les tribunes que nous allons respecter les conventions de Genève et qu'il appert à sa face même que nous ne les avons pas respectées?

Il y a bien sûr un certain nombre de contradictions quant aux dates, quant aux faits, quant à la chronologie, évidemment, et tout cela nous amène à cette motion qui conduira très bientôt à la convocation du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, qui aura pour mandat, formellement, par un ordre de la Chambre, d'aller au fond de cette question.

D'abord, je salue la décision des députés ministériels d'appuyer cette motion. Je pense qu'il y a là, déjà, une manifestation d'ouverture, un sens des responsabilités qui se traduit par cette décision. J'espère qu'il ne s'agit pas simplement, pour eux, d'une mesure de diversion par laquelle nous irions faire en sorte d'étouffer l'affaire dans un obscur comité, sans qu'il y ait retransmission télévisée.

J'ose espérer, en terminant, que les députés du parti ministériel feront un travail consciencieux et voudront aller, effectivement, au fond des choses, et qu'ils permettront que nous puissions faire comparaître des témoins qui pourront véritablement nous permettre de faire toute la lumière, et que nous ne verrons pas cette fois-là, comme c'est souvent arrivé dans le passé, une vile opération visant à étouffer l'affaire le plus rapidement possible et le plus délicatement possible.

[Traduction]

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC/RD): Madame la Présidente, j'ai une question concernant le processus qui sera enclenché pour revoir toute cette affaire.

Le député trouverait-il indiqué, compte tenu de la participation directe d'un ministre fédéral et du premier ministre, que le secrétaire parlementaire du premier ministre, le whip en chef du gouvernement, et tous les secrétaires parlementaires faisant partie du Comité de la procédure et des affaires de la Chambre, se retirent de toute la procédure touchant cette affaire? Vu leur parti pris naturel et leur lien avec le premier ministre et le Cabinet, est-il juste selon lui qu'ils participent au jugement de cette affaire?

• (1425)

[Français]

M. Stéphane Bergeron: Madame la Présidente, je tiens à remercier mon collègue de Pictou—Antigonish—Guysborough de sa judicieuse question.

Je dois dire qu'il ne m'était pas apparu, à première vue, comme étant pertinent de demander une telle chose, dans la mesure où, peut-être naïvement, je postulais que nos collègues du parti ministériel feraient ce qu'ils doivent faire dans les circonstances, c'est-à-dire faire preuve de jugement, d'impartialité, d'objectivité, d'être consciencieux dans le travail. Peut-être est-ce trop leur demander.

En fait, dans l'intérêt public et dans un souci de transparence, dans un souci de justice, ou pour éviter tout simplement qu'il puisse y avoir le moindre soupçon que l'affaire aura été manipulée, ou que l'affaire aura été détournée, je pense que le gouvernement serait sage, sans que nous le lui demandions, de se rendre à la judicieuse suggestion de notre collègue de Pictou—Antigonish—Guysborough.

Privilège

Il ferait preuve là de sa véritable volonté d'aller au fond des choses, plutôt que d'essayer de se servir du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, simplement pour étouffer l'affaire en douce.

[Traduction]

M. David Pratt (Nepean—Carleton, Lib.): Madame la Présidente, on peut voir à quel point on s'est égaré du sujet principal du débat lorsque le député d'en face se met à parler de la Convention de Genève. Je n'ai pu m'empêcher de l'entendre dire que le Canada ne respectait pas la Convention de Genève.

Le député accuse-t-il le gouvernement de commettre des crimes de guerre en Afghanistan? Si c'est le cas, de quel...

Le président suppléant (Mme Bakopanos): À l'ordre, s'il-vous-plait. Ce n'est pas parce qu'un député ne parlait pas de la motion que je permettrai qu'on pose une question qui ne porte pas elle non plus sur la motion.

Au tour du député de Dewdney—Alouette de s'exprimer sur la motion présentée à la Chambre.

M. Grant McNally (Dewdney—Alouette, PC/RD): Madame la Présidente, avant de poser ma question, je tiens à rappeler aux députés la déclaration faite aujourd'hui par la présidence, laquelle déclaration devrait nous permettre de reporter notre attention sur le sujet du débat en cours et devant prendre fin sous peu. Comme vous l'avez indiqué, madame la Présidente, le débat a porté sur la motion dont nous avons été saisis.

Le Président a clairement dit «Mais dans le cas qui nous occupe, il me semble n'y avoir aucun désaccord quant aux faits; je crois que tant le ministre que les autres honorables députés reconnaissent que deux versions des mêmes faits ont été présentées à la Chambre.» C'est de cela dont il s'est agi toute la journée d'aujourd'hui. La motion est entièrement fondée là-dessus.

Le député de Portage—Lisgar a ensuite présenté la motion:

Que l'accusation portée contre le ministre de la Défense nationale pour avoir induit la Chambre en erreur soit renvoyée au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre.

Mon collègue a déjà fait partie de ce comité, tout comme moi. Nous comprenons l'importance des questions dont il est saisi. Nous savons combien il est important, dans le contexte du débat d'aujourd'hui et à la condition de ne pas s'écarter des faits, de permettre aux députés de s'exprimer officiellement sur la procédure et la pertinence des débats de ce genre. Il est parfaitement utile de débattre de la question et de communiquer nos observations au comité pour que ce dernier puisse en tenir compte dans ses travaux et réfléchir sur ce qui a été dit à la Chambre.

Les ministériels ont soutenu aujourd'hui qu'on cherchait à faire dévier le débat—

• (1430)

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Je dois informer la Chambre que nous aborderons cette question à 11 heures, lundi, à la reprise de nos travaux.

Nous n'aborderons pas les initiatives parlementaires lundi.

Comme il est 14 h 30, la Chambre s'ajourne à 11 heures lundi, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 14 h 30.)

ANNEXE

**LISTE ALPHABÉTIQUE DES MEMBRES AVEC LEUR
CIRCONSCRIPTION, PROVINCE DE LA CIRCONSCRIPTION
ET L’AFFILIATION POLITIQUE;
COMITÉS DE LA CHAMBRE,
LE COMITÉ DES PRÉSIDENTS,
MEMBRES DU MINISTÈRE ET LES SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES**

OCCUPANTS DU FAUTEUIL

Président

L'HON. PETER MILLIKEN

Le vice-président et président des Comités pléniers

M. BOB KILGER

vice-président des Comités pléniers de la Chambre

M. RÉGINALD BÉLAIR

vice-président adjoint des Comités pléniers de la Chambre

MME ELENI BAKOPANOS

BUREAU DE RÉGIE INTERNE

L'HON. PETER MILLIKEN

L'HON. ANDY MITCHELL

M. BILL BLAIKIE

MME MARLENE CATTERALL

M. BOB KILGER

M. PETER MACKAY

M. JACQUES SAADA

M. PIERRE BRIEN

L'HON. RALPH GOODALE

M. GARRY BREITKREUZ

M. RANDY WHITE

LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Première session, trente-septième Législature

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Abbott, Jim	Kootenay—Columbia	Colombie-Britannique	AC
Ablonczy, Diane	Calgary—Nose Hill	Alberta	AC
Adams, Peter	Peterborough	Ontario	Lib.
Alcock, Reg	Winnipeg-Sud	Manitoba	Lib.
Allard, Carole-Marie	Laval-Est	Québec	Lib.
Anders, Rob	Calgary-Ouest	Alberta	AC
Anderson, David	Cypress Hills—Grasslands	Saskatchewan	AC
Anderson, L'hon. David, ministre de l'Environnement	Victoria	Colombie-Britannique	Lib.
Assad, Mark, secrétaire parlementaire de la ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Gatineau	Québec	Lib.
Assadourian, Sarkis	Brampton-Centre	Ontario	Lib.
Asselin, Gérard	Charlevoix	Québec	BQ
Augustine, Jean	Etobicoke—Lakeshore	Ontario	Lib.
Bachand, André	Richmond—Arthabaska	Québec	PC/RD
Bachand, Claude	Saint-Jean	Québec	BQ
Bagnell, Larry	Yukon	Yukon	Lib.
Bailey, Roy	Souris—Moose Mountain	Saskatchewan	AC
Baker, L'hon. George	Gander—Grand Falls	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Bakopanos, Eleni	Ahuntsic	Québec	Lib.
Barnes, Sue	London-Ouest	Ontario	Lib.
Beaumier, Colleen	Brampton-Ouest—Mississauga	Ontario	Lib.
Bélaïr, Réginald	Timmins—Baie James	Ontario	Lib.
Bélangier, Mauril	Ottawa—Vanier	Ontario	Lib.
Bellehumeur, Michel	Berthier—Montcalm	Québec	BQ
Bellemare, Eugène	Ottawa—Orléans	Ontario	Lib.
Bennett, Carolyn	St. Paul's	Ontario	Lib.
Benoit, Leon	Lakeland	Alberta	AC
Bergeron, Stéphane	Verchères—Les-Patriotes	Québec	BQ
Bertrand, Robert	Pontiac—Gatineau—Labelle	Québec	Lib.
Bevilacqua, L'hon. Maurizio, secrétaire d'État (Sciences, Recherche et Développement)	Vaughan—King—Aurora	Ontario	Lib.
Bigras, Bernard	Rosemont—Petite-Patrie	Québec	BQ
Binet, Gérard	Frontenac—Mégantic	Québec	Lib.
Blaikie, Bill	Winnipeg—Transcona	Manitoba	NPD
Blondin-Andrew, L'hon. Ethel, secrétaire d'État (Enfance et Jeunesse)	Western Arctic	Territoires du Nord-Ouest	Lib.
Bonin, Raymond	Nickel Belt	Ontario	Lib.
Bonwick, Paul	Simcoe—Grey	Ontario	Lib.
Borotsik, Rick	Brandon—Souris	Manitoba	PC/RD
Boudria, L'hon. Don, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	Glengarry—Prescott—Russell	Ontario	Lib.
Bourgeois, Diane	Terrebonne—Blainville	Québec	BQ
Bradshaw, L'hon. Claudette, ministre du Travail et secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme)	Moncton—Riverview—Dieppe	Nouveau-Brunswick	Lib.
Breitkreuz, Garry	Yorkton—Melville	Saskatchewan	AC
Brien, Pierre	Témiscamingue	Québec	BQ
Brison, Scott	Kings—Hants	Nouvelle-Écosse	PC/RD
Brown, Bonnie	Oakville	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Bryden, John	Ancaster—Dundas— Flamborough—Aldershot	Ontario	Lib.
Bulte, Sarmite, secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien	Parkdale—High Park	Ontario	Lib.
Burton, Andy	Skeena	Colombie-Britannique	AC
Byrne, L'hon. Gerry, ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique)	Humber—St. Barbe—Baie Verte	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Caccia, L'hon. Charles	Davenport	Ontario	Lib.
Cadman, Chuck	Surrey-Nord	Colombie-Britannique	AC
Calder, Murray	Dufferin—Peel—Wellington— Grey	Ontario	Lib.
Cannis, John	Scarborough-Centre	Ontario	Lib.
Caplan, L'hon. Elinor, ministre du Revenu national	Thornhill	Ontario	Lib.
Cardin, Serge	Sherbrooke	Québec	BQ
Carignan, Jean-Guy	Québec-Est	Québec	Ind.
Carroll, Aileen, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	Barrie—Simcoe—Bradford	Ontario	Lib.
Casey, Bill	Cumberland—Colchester	Nouvelle-Écosse	PC/RD
Casson, Rick	Lethbridge	Alberta	AC
Castonguay, Jeannot, secrétaire parlementaire du ministre de la Santé	Madawaska—Restigouche	Nouveau-Brunswick	Lib.
Catterall, Marlene	Ottawa-Ouest—Nepean	Ontario	Lib.
Cauchon, L'hon. Martin, ministre de la Justice et procureur général du Canada	Outremont	Québec	Lib.
Chamberlain, Brenda	Guelph—Wellington	Ontario	Lib.
Charbonneau, Yvon	Anjou—Rivière-des-Prairies	Québec	Lib.
Chatters, David	Athabasca	Alberta	AC
Chrétien, Le très hon. Jean, Premier ministre du Canada	Saint-Maurice	Québec	Lib.
Clark, Le très hon. Joe	Calgary-Centre	Alberta	PC/RD
Coderre, L'hon. Denis, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Bourassa	Québec	Lib.
Collenette, L'hon. David, ministre des Transports	Don Valley-Est	Ontario	Lib.
Comartin, Joe	Windsor—St. Clair	Ontario	NPD
Comuzzi, Joe	Thunder Bay—Superior-Nord	Ontario	Lib.
Copps, L'hon. Sheila, ministre du Patrimoine canadien	Hamilton-Est	Ontario	Lib.
Cotler, Irwin	Mont-Royal	Québec	Lib.
Crête, Paul	Kamouraska—Rivière-du- Loup—Témiscouata—Les Basques	Québec	BQ
Cullen, Roy	Etobicoke-Nord	Ontario	Lib.
Cummins, John	Delta—South Richmond	Colombie-Britannique	AC
Cuzner, Rodger	Bras d'Or—Cape Breton	Nouvelle-Écosse	Lib.
Dalphond-Guiral, Madeleine	Laval-Centre	Québec	BQ
Davies, Libby	Vancouver-Est	Colombie-Britannique	NPD
Desjarlais, Bev	Churchill	Manitoba	NPD
Desrochers, Odina	Lotbinière—L'Érable	Québec	BQ
DeVillers, L'hon. Paul, secrétaire d'État (Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes	Simcoe-Nord	Ontario	Lib.
Dhaliwal, L'hon. Herb, ministre des Ressources naturelles	Vancouver-Sud—Burnaby	Colombie-Britannique	Lib.
Dion, L'hon. Stéphane, président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Saint-Laurent—Cartierville	Québec	Lib.
Discepola, Nick	Vaudreuil—Soulanges	Québec	Lib.
Doyle, Norman	St. John's-Est	Terre-Neuve-et-Labrador	PC/RD
Dromisky, Stan	Thunder Bay—Atikokan	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Drouin, L'hon. Claude, secrétaire d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec)	Beauce	Québec	Lib.
Dubé, Antoine	Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière	Québec	BQ
Duceppe, Gilles	Laurier—Sainte-Marie	Québec	BQ
Duncan, John	Île de Vancouver-Nord	Colombie-Britannique	AC
Duplain, Claude	Portneuf	Québec	Lib.
Easter, Wayne	Malpeque	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
Eggleton, L'hon. Art, ministre de la Défense nationale	York-Centre	Ontario	Lib.
Elley, Reed	Nanaimo—Cowichan	Colombie-Britannique	AC
Epp, Ken	Elk Island	Alberta	AC
Eyking, Mark	Sydney—Victoria	Nouvelle-Écosse	Lib.
Farrah, Georges, secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans	Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok	Québec	Lib.
Finlay, John, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Oxford	Ontario	Lib.
Fitzpatrick, Brian	Prince Albert	Saskatchewan	AC
Folco, Raymonde, secrétaire parlementaire de la ministre du Développement des ressources humaines	Laval-Ouest	Québec	Lib.
Fontana, Joe	London-Centre-Nord	Ontario	Lib.
Forseth, Paul	New Westminster—Coquitlam—Burnaby	Colombie-Britannique	AC
Fournier, Ghislain	Manicouagan	Québec	BQ
Gagnon, Christiane	Québec	Québec	BQ
Gagnon, Marcel	Champlain	Québec	BQ
Gallant, Cheryl	Renfrew—Nipissing—Pembroke	Ontario	AC
Galloway, Roger	Sarnia—Lambton	Ontario	Lib.
Gauthier, Michel	Roberval	Québec	BQ
Girard-Bujold, Jocelyne	Jonquière	Québec	BQ
Godfrey, John	Don Valley-Ouest	Ontario	Lib.
Godin, Yvon	Acadie—Bathurst	Nouveau-Brunswick	NPD
Goldring, Peter	Edmonton-Centre-Est	Alberta	AC
Goodale, L'hon. Ralph, leader du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits	Wascana	Saskatchewan	Lib.
Gouk, Jim	Kootenay—Boundary—Okanagan	Colombie-Britannique	AC
Graham, L'hon. Bill, ministre des Affaires étrangères	Toronto-Centre—Rosedale	Ontario	Lib.
Grewal, Gurmant	Surrey-Centre	Colombie-Britannique	AC
Grey, Deborah	Edmonton-Nord	Alberta	PC/RD
Grose, Ivan	Oshawa	Ontario	Lib.
Guarnieri, Albina	Mississauga-Est	Ontario	Lib.
Guay, Monique	Laurentides	Québec	BQ
Guimond, Michel	Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans	Québec	BQ
Hanger, Art	Calgary-Nord-Est	Alberta	AC
Harb, Mac	Ottawa-Centre	Ontario	Lib.
Harris, Richard	Prince George—Bulkley Valley	Colombie-Britannique	AC
Harvard, John	Charleswood St. James—Assiniboia	Manitoba	Lib.
Harvey, André, secrétaire parlementaire du ministre des Transports	Chicoutimi—Le Fjord	Québec	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Hearn, Loyola	St. John's-Ouest	Terre-Neuve-et-Labrador	PC/RD
Herron, John	Fundy—Royal	Nouveau-Brunswick	PC/RD
Hill, Grant	Macleod	Alberta	AC
Hill, Jay	Prince George—Peace River	Colombie-Britannique	PC/RD
Hilstrom, Howard	Selkirk—Interlake	Manitoba	AC
Hinton, Betty	Kamloops, Thompson and Highland Valleys	Colombie-Britannique	AC
Hubbard, Charles	Miramichi	Nouveau-Brunswick	Lib.
Ianno, Tony	Trinity—Spadina	Ontario	Lib.
Jackson, Ovid	Bruce—Grey—Owen Sound	Ontario	Lib.
Jaffer, Rahim	Edmonton—Strathcona	Alberta	AC
Jennings, Marlene, secrétaire parlementaire du ministre de la Coopération internationale	Notre-Dame-de-Grâce— Lachine	Québec	Lib.
Johnston, Dale	Wetaskiwin	Alberta	AC
Jordan, Joe, secrétaire parlementaire du Premier ministre	Leeds—Grenville	Ontario	Lib.
Karetak-Lindell, Nancy	Nunavut	Nunavut	Lib.
Karygiannis, Jim	Scarborough—Agincourt	Ontario	Lib.
Keddy, Gerald	South Shore	Nouvelle-Écosse	PC/RD
Kenney, Jason	Calgary-Sud-Est	Alberta	AC
Keyes, Stan	Hamilton-Ouest	Ontario	Lib.
Kilger, Bob	Stormont—Dundas— Charlottenburgh	Ontario	Lib.
Kilgour, L'hon. David, secrétaire d'État (Asie-Pacifique)	Edmonton-Sud-Est	Alberta	Lib.
Knutson, L'hon. Gar, secrétaire d'État (Europe centrale et orientale et Moyen-Orient)	Elgin—Middlesex—London	Ontario	Lib.
Kraft Sloan, Karen	York-Nord	Ontario	Lib.
Laframboise, Mario	Argenteuil—Papineau— Mirabel	Québec	BQ
Laliberte, Rick	Rivière Churchill	Saskatchewan	Lib.
Lalonde, Francine	Mercier	Québec	BQ
Lanctôt, Robert	Châteauguay	Québec	BQ
Lastewka, Walt	St. Catharines	Ontario	Lib.
Lavigne, Raymond	Verdun—Saint-Henri—Saint- Paul—Pointe Saint-Charles	Québec	Lib.
Lebel, Ghislain	Chambly	Québec	BQ
LeBlanc, Dominic	Beauséjour—Petitcodiac	Nouveau-Brunswick	Lib.
Lee, Derek	Scarborough—Rouge River	Ontario	Lib.
Leung, Sophia, secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national	Vancouver Kingsway	Colombie-Britannique	Lib.
Lill, Wendy	Dartmouth	Nouvelle-Écosse	NPD
Lincoln, Clifford	Lac-Saint-Louis	Québec	Lib.
Longfield, Judi	Whitby—Ajax	Ontario	Lib.
Loubier, Yvan	Saint-Hyacinthe—Bagot	Québec	BQ
Lunn, Gary	Saanich—Gulf Islands	Colombie-Britannique	AC
Lunney, James	Nanaimo—Alberni	Colombie-Britannique	AC
MacAulay, L'hon. Lawrence, solliciteur général du Canada	Cardigan	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
MacKay, Peter	Pictou—Antigonish— Guysborough	Nouvelle-Écosse	PC/RD
Macklin, Paul Harold	Northumberland	Ontario	Lib.
Mahoney, Steve	Mississauga-Ouest	Ontario	Lib.
Malhi, Gurbax, secrétaire parlementaire de la ministre du Travail	Bramalea—Gore—Malton— Springdale	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Maloney, John	Erie—Lincoln	Ontario	Lib.
Manley, L'hon. John, vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État	Ottawa-Sud	Ontario	Lib.
Marceau, Richard	Charlesbourg—Jacques-Cartier	Québec	BQ
Marcil, Serge	Beauharnois—Salaberry	Québec	Lib.
Mark, Inky	Dauphin—Swan River	Manitoba	PC/RD
Marleau, L'hon. Diane	Sudbury	Ontario	Lib.
Martin, Keith	Esquimalt—Juan de Fuca	Colombie-Britannique	AC
Martin, Pat	Winnipeg-Centre	Manitoba	NPD
Martin, L'hon. Paul, ministre des Finances	LaSalle—Émard	Québec	Lib.
Matthews, Bill, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Burin—St. George's	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Mayfield, Philip	Cariboo—Chilcotin	Colombie-Britannique	AC
McCallum, L'hon. John, secrétaire d'État (Institutions financières internationales)	Markham	Ontario	Lib.
McCormick, Larry, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Hastings—Frontenac—Lennox and Addington	Ontario	Lib.
McDonough, Alexa	Halifax	Nouvelle-Écosse	NPD
McGuire, Joe	Egmont	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
McKay, John	Scarborough-Est	Ontario	Lib.
McLellan, L'hon. Anne, ministre de la Santé	Edmonton-Ouest	Alberta	Lib.
McNally, Grant	Dewdney—Alouette	Colombie-Britannique	PC/RD
McTeague, Dan	Pickering—Ajax—Uxbridge	Ontario	Lib.
Ménard, Réal	Hochelaga—Maisonneuve	Québec	BQ
Meredith, Val	South Surrey—White Rock—Langley	Colombie-Britannique	PC/RD
Merrifield, Rob	Yellowhead	Alberta	AC
Milliken, L'hon. Peter	Kingston et les Îles	Ontario	Lib.
Mills, Bob	Red Deer	Alberta	AC
Mills, Dennis	Toronto—Danforth	Ontario	Lib.
Mitchell, L'hon. Andy, secrétaire d'État (Développement rural) (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario)	Parry Sound—Muskoka	Ontario	Lib.
Moore, James	Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam	Colombie-Britannique	AC
Murphy, Shawn	Hillsborough	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
Myers, Lynn, secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada	Waterloo—Wellington	Ontario	Lib.
Nault, L'hon. Robert, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Kenora—Rainy River	Ontario	Lib.
Neville, Anita	Winnipeg-Centre-Sud	Manitoba	Lib.
Nystrom, L'hon. Lorne	Regina—Qu'Appelle	Saskatchewan	NPD
O'Brien, Lawrence	Labrador	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
O'Brien, Pat, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international	London—Fanshawe	Ontario	Lib.
O'Reilly, John, secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale	Haliburton—Victoria—Brock	Ontario	Lib.
Obhrai, Deepak	Calgary-Est	Alberta	AC
Owen, L'hon. Stephen, secrétaire d'État (Diversification de l'économie de l'Ouest canadien) (Affaires indiennes et du Nord canadien)	Vancouver Quadra	Colombie-Britannique	Lib.
Pagtakhan, L'hon. Rey, ministre des Anciens combattants	Winnipeg-Nord—St. Paul	Manitoba	Lib.
Pallister, Brian	Portage—Lisgar	Manitoba	AC

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Pankiw, Jim	Saskatoon—Humboldt	Saskatchewan	PC/RD
Paquette, Pierre	Joliette	Québec	BQ
Paradis, L'hon. Denis, secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique) (Francophonie)	Brome—Missisquoi	Québec	Lib.
Parrish, Carolyn	Mississauga-Centre	Ontario	Lib.
Patry, Bernard	Pierrefonds—Dollard	Québec	Lib.
Penson, Charlie	Peace River	Alberta	AC
Peric, Janko	Cambridge	Ontario	Lib.
Perron, Gilles-A.	Rivière-des-Mille-Îles	Québec	BQ
Peschisolido, Joe	Richmond	Colombie-Britannique	Lib.
Pettigrew, L'hon. Pierre, ministre du Commerce international	Papineau—Saint-Denis	Québec	Lib.
Phinney, Beth	Hamilton Mountain	Ontario	Lib.
Picard, Pauline	Drummond	Québec	BQ
Pickard, Jerry	Chatham—Kent Essex	Ontario	Lib.
Pillitteri, Gary	Niagara Falls	Ontario	Lib.
Plamondon, Louis	Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour	Québec	BQ
Pratt, David	Nepean—Carleton	Ontario	Lib.
Price, David	Compton—Stanstead	Québec	Lib.
Proctor, Dick	Palliser	Saskatchewan	NPD
Proulx, Marcel	Hull—Aylmer	Québec	Lib.
Provenzano, Carmen, secrétaire parlementaire du ministre des Anciens combattants	Sault Ste. Marie	Ontario	Lib.
Rajotte, James	Edmonton-Sud-Ouest	Alberta	AC
Redman, Karen, secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement	Kitchener-Centre	Ontario	Lib.
Reed, Julian	Halton	Ontario	Lib.
Regan, Geoff, secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes	Halifax-Ouest	Nouvelle-Écosse	Lib.
Reid, Scott	Lanark—Carleton	Ontario	AC
Reynolds, John	West Vancouver—Sunshine Coast	Colombie-Britannique	AC
Richardson, John	Perth—Middlesex	Ontario	Lib.
Ritz, Gerry	Battlefords—Lloydminster	Saskatchewan	AC
Robillard, L'hon. Lucienne, présidente du Conseil du Trésor	Westmount—Ville-Marie	Québec	Lib.
Robinson, Svend	Burnaby—Douglas	Colombie-Britannique	NPD
Rocheleau, Yves	Trois-Rivières	Québec	BQ
Rock, L'hon. Allan, ministre de l'industrie	Etobicoke-Centre	Ontario	Lib.
Roy, Jean-Yves	Matapédia—Matane	Québec	BQ
Saada, Jacques	Brossard—La Prairie	Québec	Lib.
Sauvageau, Benoît	Repentigny	Québec	BQ
Savoy, Andy	Tobique—Mactaquac	Nouveau-Brunswick	Lib.
Scherrer, Hélène	Louis-Hébert	Québec	Lib.
Schmidt, Werner	Kelowna	Colombie-Britannique	AC
Scott, L'hon. Andy	Fredericton	Nouveau-Brunswick	Lib.
Serré, Benoît, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles	Timiskaming—Cochrane	Ontario	Lib.
Sgro, Judy	York-Ouest	Ontario	Lib.
Shepherd, Alex, secrétaire parlementaire de la présidente du Conseil du Trésor	Durham	Ontario	Lib.
Skelton, Carol	Saskatoon—Rosetown—Biggar	Saskatchewan	AC
Solberg, Monte	Medicine Hat	Alberta	AC

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Sorenson, Kevin	Crowfoot	Alberta	AC
Speller, Bob	Haldimand—Norfolk—Brant	Ontario	Lib.
Spencer, Larry	Regina—Lumsden—Lake Centre	Saskatchewan	AC
St-Hilaire, Caroline	Longueuil	Québec	BQ
St-Jacques, Diane	Shefford	Québec	Lib.
St-Julien, Guy	Abitibi—Baie-James—Nunavik	Québec	Lib.
St. Denis, Brent	Algoma—Manitoulin	Ontario	Lib.
Steckle, Paul	Huron—Bruce	Ontario	Lib.
Stewart, L'hon. Jane, ministre du Développement des ressources humaines	Brant	Ontario	Lib.
Stinson, Darrel	Okanagan—Shuswap	Colombie-Britannique	AC
Stoffer, Peter	Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore	Nouvelle-Écosse	NPD
Strahl, Chuck	Fraser Valley	Colombie-Britannique	PC/RD
Szabo, Paul, secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	Mississauga-Sud	Ontario	Lib.
Telegdi, Andrew	Kitchener—Waterloo	Ontario	Lib.
Thibault, L'hon. Robert, ministre des Pêches et des Océans	Ouest Nova	Nouvelle-Écosse	Lib.
Thibeault, Yolande	Saint-Lambert	Québec	Lib.
Thompson, Greg	Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest	Nouveau-Brunswick	PC/RD
Thompson, Myron	Wild Rose	Alberta	AC
Tirabassi, Tony	Niagara-Centre	Ontario	Lib.
Toews, Vic	Provencher	Manitoba	AC
Tonks, Alan	York-Sud—Weston	Ontario	Lib.
Torsney, Paddy	Burlington	Ontario	Lib.
Tremblay, Stéphan	Lac-Saint-Jean—Saguenay	Québec	BQ
Tremblay, Suzanne	Rimouski-Neigette-et-la Mitis	Québec	BQ
Ur, Rose-Marie	Lambton—Kent—Middlesex	Ontario	Lib.
Valeri, Tony	Stoney Creek	Ontario	Lib.
Vanclief, L'hon. Lyle, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Prince Edward—Hastings	Ontario	Lib.
Vellacott, Maurice	Saskatoon—Wanuskewin	Saskatchewan	AC
Venne, Pierrette	Saint-Bruno—Saint-Hubert	Québec	BQ
Volpe, Joseph	Eglinton—Lawrence	Ontario	Lib.
Wappel, Tom	Scarborough-Sud-Ouest	Ontario	Lib.
Wasylycia-Leis, Judy	Winnipeg-Centre-Nord	Manitoba	NPD
Wayne, Elsie	Saint John	Nouveau-Brunswick	PC/RD
Whelan, L'hon. Susan, ministre de la Coopération internationale	Essex	Ontario	Lib.
White, Randy	Langley—Abbotsford	Colombie-Britannique	AC
White, Ted	North Vancouver	Colombie-Britannique	AC
Wilfert, Bryon	Oak Ridges	Ontario	Lib.
Williams, John	St. Albert	Alberta	AC
Wood, Bob	Nipissing	Ontario	Lib.
Yelich, Lynne	Blackstrap	Saskatchewan	AC

N.B.: Sous le titre Affiliation politique: Lib. - Libéral; AC - Alliance canadienne; BQ - Bloc Québécois; NDP - nouveau parti démocratique; PC/RD - Coalition Parti progressiste-conservateur/Caucus de la représentation démocratique; Ind. - indépendant

LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES PAR PROVINCE

Première session, trente-septième Législature

Nom	Circonscription	Affiliation politique
ALBERTA (25)		
Ablonczy, Diane	Calgary—Nose Hill	AC
Anders, Rob	Calgary-Ouest	AC
Benoit, Leon	Lakeland	AC
Casson, Rick	Lethbridge	AC
Chatters, David	Athabasca	AC
Clark, Le très hon. Joe	Calgary-Centre	PC/RD
Epp, Ken	Elk Island	AC
Goldring, Peter	Edmonton-Centre-Est	AC
Grey, Deborah	Edmonton-Nord	PC/RD
Hanger, Art	Calgary-Nord-Est	AC
Hill, Grant	Macleod	AC
Jaffer, Rahim	Edmonton—Strathcona	AC
Johnston, Dale	Wetaskiwin	AC
Kenney, Jason	Calgary-Sud-Est	AC
Kilgour, L'hon. David, secrétaire d'État (Asie-Pacifique)	Edmonton-Sud-Est	Lib.
McLellan, L'hon. Anne, ministre de la Santé	Edmonton-Ouest	Lib.
Merrifield, Rob	Yellowhead	AC
Mills, Bob	Red Deer	AC
Obhrai, Deepak	Calgary-Est	AC
Penson, Charlie	Peace River	AC
Rajotte, James	Edmonton-Sud-Ouest	AC
Solberg, Monte	Medicine Hat	AC
Sorenson, Kevin	Crowfoot	AC
Thompson, Myron	Wild Rose	AC
Williams, John	St. Albert	AC
COLOMBIE-BRITANNIQUE (34)		
Abbott, Jim	Kootenay—Columbia	AC
Anderson, L'hon. David, ministre de l'Environnement	Victoria	Lib.
Burton, Andy	Skeena	AC
Cadman, Chuck	Surrey-Nord	AC
Cummins, John	Delta—South Richmond	AC
Davies, Libby	Vancouver-Est	NPD
Dhaliwal, L'hon. Herb, ministre des Ressources naturelles	Vancouver-Sud—Burnaby	Lib.
Duncan, John	Île de Vancouver-Nord	AC
Elley, Reed	Nanaimo—Cowichan	AC
Forseth, Paul	New Westminster—Coquitlam—Burnaby	AC
Gouk, Jim	Kootenay—Boundary—Okanagan	AC
Grewal, Gurmant	Surrey-Centre	AC
Harris, Richard	Prince George—Bulkley Valley	AC
Hill, Jay	Prince George—Peace River	PC/RD
Hinton, Betty	Kamloops, Thompson and Highland Valleys	AC
Leung, Sophia, secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national	Vancouver Kingsway	Lib.
Lunn, Gary	Saanich—Gulf Islands	AC

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Lunney, James	Nanaimo—Alberni	AC
Martin, Keith	Esquimalt—Juan de Fuca	AC
Mayfield, Philip	Cariboo—Chilcotin	AC
McNally, Grant	Dewdney—Alouette	PC/RD
Meredith, Val	South Surrey—White Rock—Langley	PC/RD
Moore, James	Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam	AC
Owen, L'hon. Stephen, secrétaire d'État (Diversification de l'économie de l'Ouest canadien) (Affaires indiennes et du Nord canadien)	Vancouver Quadra	Lib.
Peschisolido, Joe	Richmond	Lib.
Reynolds, John	West Vancouver—Sunshine Coast	AC
Robinson, Svend	Burnaby—Douglas	NPD
Schmidt, Werner	Kelowna	AC
Stinson, Darrel	Okanagan—Shuswap	AC
Strahl, Chuck	Fraser Valley	PC/RD
White, Randy	Langley—Abbotsford	AC
White, Ted	North Vancouver	AC
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD (4)		
Easter, Wayne	Malpeque	Lib.
MacAulay, L'hon. Lawrence, solliciteur général du Canada	Cardigan	Lib.
McGuire, Joe	Egmont	Lib.
Murphy, Shawn	Hillsborough	Lib.
MANITOBA (13)		
Alcock, Reg	Winnipeg-Sud	Lib.
Blaikie, Bill	Winnipeg—Transcona	NPD
Borotsik, Rick	Brandon—Souris	PC/RD
Desjarlais, Bev	Churchill	NPD
Harvard, John	Charleswood St. James—Assiniboia	Lib.
Hilstrom, Howard	Selkirk—Interlake	AC
Mark, Inky	Dauphin—Swan River	PC/RD
Martin, Pat	Winnipeg-Centre	NPD
Neville, Anita	Winnipeg-Centre-Sud	Lib.
Pagtakhan, L'hon. Rey, ministre des Anciens combattants	Winnipeg-Nord—St. Paul	Lib.
Pallister, Brian	Portage—Lisgar	AC
Toews, Vic	Provencher	AC
Wasylycia-Leis, Judy	Winnipeg-Centre-Nord	NPD
NOUVEAU-BRUNSWICK (10)		
Bradshaw, L'hon. Claudette, ministre du Travail et secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme)	Moncton—Riverview—Dieppe	Lib.
Castonguay, Jeannot, secrétaire parlementaire du ministre de la Santé	Madawaska—Restigouche	Lib.
Godin, Yvon	Acadie—Bathurst	NPD
Herron, John	Fundy—Royal	PC/RD
Hubbard, Charles	Miramichi	Lib.
LeBlanc, Dominic	Beauséjour—Petitcodiac	Lib.
Savoy, Andy	Tobique—Mactaquac	Lib.
Scott, L'hon. Andy	Fredericton	Lib.
Thompson, Greg	Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest	PC/RD
Wayne, Elsie	Saint John	PC/RD

Nom	Circonscription	Affiliation politique
NOUVELLE-ÉCOSSE (11)		
Brison, Scott	Kings—Hants	PC/RD
Casey, Bill	Cumberland—Colchester	PC/RD
Cuzner, Rodger	Bras d'Or—Cape Breton	Lib.
Eyking, Mark	Sydney—Victoria	Lib.
Keddy, Gerald	South Shore	PC/RD
Lill, Wendy	Dartmouth	NPD
MacKay, Peter	Pictou—Antigonish—Guysborough	PC/RD
McDonough, Alexa	Halifax	NPD
Regan, Geoff, secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes	Halifax-Ouest	Lib.
Stoffer, Peter	Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore	NPD
Thibault, L'hon. Robert, ministre des Pêches et des Océans	Ouest Nova	Lib.
NUNAVUT (1)		
Karetak-Lindell, Nancy	Nunavut	Lib.
ONTARIO (102)		
Adams, Peter	Peterborough	Lib.
Assadourian, Sarkis	Brampton-Centre	Lib.
Augustine, Jean	Etobicoke—Lakeshore	Lib.
Barnes, Sue	London-Ouest	Lib.
Beaumier, Colleen	Brampton-Ouest—Mississauga	Lib.
Bélaïr, Réginald	Timmins—Baie James	Lib.
Bélangier, Mauril	Ottawa—Vanier	Lib.
Bellemare, Eugène	Ottawa—Orléans	Lib.
Bennett, Carolyn	St. Paul's	Lib.
Bevilacqua, L'hon. Maurizio, secrétaire d'État (Sciences, Recherche et Développement)	Vaughan—King—Aurora	Lib.
Bonin, Raymond	Nickel Belt	Lib.
Bonwick, Paul	Simcoe—Grey	Lib.
Boudria, L'hon. Don, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	Glengarry—Prescott—Russell	Lib.
Brown, Bonnie	Oakville	Lib.
Bryden, John	Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot	Lib.
Bulte, Sarmite, secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien	Parkdale—High Park	Lib.
Caccia, L'hon. Charles	Davenport	Lib.
Calder, Murray	Dufferin—Peel—Wellington—Grey	Lib.
Cannis, John	Scarborough-Centre	Lib.
Caplan, L'hon. Elinor, ministre du Revenu national	Thornhill	Lib.
Carroll, Aileen, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	Barrie—Simcoe—Bradford	Lib.
Catterall, Marlene	Ottawa-Ouest—Nepean	Lib.
Chamberlain, Brenda	Guelph—Wellington	Lib.
Collenette, L'hon. David, ministre des Transports	Don Valley-Est	Lib.
Comartin, Joe	Windsor—St. Clair	NPD
Comuzzi, Joe	Thunder Bay—Superior-Nord	Lib.
Copps, L'hon. Sheila, ministre du Patrimoine canadien	Hamilton-Est	Lib.
Cullen, Roy	Etobicoke-Nord	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
DeVillers, L'hon. Paul, secrétaire d'État (Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes	Simcoe-Nord	Lib.
Dromisky, Stan	Thunder Bay—Atikokan	Lib.
Eggleton, L'hon. Art, ministre de la Défense nationale	York-Centre	Lib.
Finlay, John, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Oxford	Lib.
Fontana, Joe	London-Centre-Nord	Lib.
Gallant, Cheryl	Renfrew—Nipissing—Pembroke	AC
Galloway, Roger	Sarnia—Lambton	Lib.
Godfrey, John	Don Valley-Ouest	Lib.
Graham, L'hon. Bill, ministre des Affaires étrangères	Toronto-Centre—Rosedale	Lib.
Grose, Ivan	Oshawa	Lib.
Guarnieri, Albina	Mississauga-Est	Lib.
Harb, Mac	Ottawa-Centre	Lib.
Ianno, Tony	Trinity—Spadina	Lib.
Jackson, Ovid	Bruce—Grey—Owen Sound	Lib.
Jordan, Joe, secrétaire parlementaire du Premier ministre	Leeds—Grenville	Lib.
Karygiannis, Jim	Scarborough—Agincourt	Lib.
Keyes, Stan	Hamilton-Ouest	Lib.
Kilger, Bob	Stormont—Dundas—Charlottenburgh	Lib.
Knutson, L'hon. Gar, secrétaire d'État (Europe centrale et orientale et Moyen-Orient)	Elgin—Middlesex—London	Lib.
Kraft Sloan, Karen	York-Nord	Lib.
Lastewka, Walt	St. Catharines	Lib.
Lee, Derek	Scarborough—Rouge River	Lib.
Longfield, Judi	Whitby—Ajax	Lib.
Macklin, Paul Harold	Northumberland	Lib.
Mahoney, Steve	Mississauga-Ouest	Lib.
Malhi, Gurbax, secrétaire parlementaire de la ministre du Travail	Bramalea—Gore—Malton—Springdale	Lib.
Maloney, John	Erie—Lincoln	Lib.
Manley, L'hon. John, vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État	Ottawa-Sud	Lib.
Marleau, L'hon. Diane	Sudbury	Lib.
McCallum, L'hon. John, secrétaire d'État (Institutions financières internationales)	Markham	Lib.
McCormick, Larry, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Hastings—Frontenac—Lennox and Addington	Lib.
McKay, John	Scarborough-Est	Lib.
McTeague, Dan	Pickering—Ajax—Uxbridge	Lib.
Milliken, L'hon. Peter	Kingston et les Îles	Lib.
Mills, Dennis	Toronto—Danforth	Lib.
Mitchell, L'hon. Andy, secrétaire d'État (Développement rural) (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario)	Parry Sound—Muskoka	Lib.
Myers, Lynn, secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada	Waterloo—Wellington	Lib.
Nault, L'hon. Robert, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Kenora—Rainy River	Lib.
O'Brien, Pat, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international	London—Fanshawe	Lib.
O'Reilly, John, secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale	Haliburton—Victoria—Brock	Lib.
Parrish, Carolyn	Mississauga-Centre	Lib.
Peric, Janko	Cambridge	Lib.
Phinney, Beth	Hamilton Mountain	Lib.
Pickard, Jerry	Chatham—Kent Essex	Lib.
Pillitteri, Gary	Niagara Falls	Lib.
Pratt, David	Nepean—Carleton	Lib.
Provenzano, Carmen, secrétaire parlementaire du ministre des Anciens combattants	Sault Ste. Marie	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Redman, Karen, secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement	Kitchener-Centre	Lib.
Reed, Julian	Halton	Lib.
Reid, Scott	Lanark—Carleton	AC
Richardson, John	Perth—Middlesex	Lib.
Rock, L'hon. Allan, ministre de l'industrie	Etobicoke-Centre	Lib.
Serré, Benoît, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles	Timiskaming—Cochrane	Lib.
Sgro, Judy	York-Ouest	Lib.
Shepherd, Alex, secrétaire parlementaire de la présidente du Conseil du Trésor	Durham	Lib.
Speller, Bob	Haldimand—Norfolk—Brant	Lib.
St. Denis, Brent	Algoma—Manitoulin	Lib.
Steckle, Paul	Huron—Bruce	Lib.
Stewart, L'hon. Jane, ministre du Développement des ressources humaines	Brant	Lib.
Szabo, Paul, secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	Mississauga-Sud	Lib.
Telegdi, Andrew	Kitchener—Waterloo	Lib.
Tirabassi, Tony	Niagara-Centre	Lib.
Tonks, Alan	York-Sud—Weston	Lib.
Torsney, Paddy	Burlington	Lib.
Ur, Rose-Marie	Lambton—Kent—Middlesex	Lib.
Valeri, Tony	Stoney Creek	Lib.
Vanclief, L'hon. Lyle, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Prince Edward—Hastings	Lib.
Volpe, Joseph	Eglinton—Lawrence	Lib.
Wappel, Tom	Scarborough-Sud-Ouest	Lib.
Whelan, L'hon. Susan, ministre de la Coopération internationale	Essex	Lib.
Wilfert, Bryon	Oak Ridges	Lib.
Wood, Bob	Nipissing	Lib.
QUÉBEC (74)		
Allard, Carole-Marie	Laval-Est	Lib.
Assad, Mark, secrétaire parlementaire de la ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Gatineau	Lib.
Asselin, Gérard	Charlevoix	BQ
Bachand, André	Richmond—Arthabaska	PC/RD
Bachand, Claude	Saint-Jean	BQ
Bakopanos, Eleni	Ahuntsic	Lib.
Bellehumeur, Michel	Berthier—Montcalm	BQ
Bergeron, Stéphane	Verchères—Les-Patriotes	BQ
Bertrand, Robert	Pontiac—Gatineau—Labelle	Lib.
Bigras, Bernard	Rosemont—Petite-Patrie	BQ
Binet, Gérard	Frontenac—Mégantic	Lib.
Bourgeois, Diane	Terrebonne—Blainville	BQ
Brien, Pierre	Témiscamingue	BQ
Cardin, Serge	Sherbrooke	BQ
Carignan, Jean-Guy	Québec-Est	Ind.
Cauchon, L'hon. Martin, ministre de la Justice et procureur général du Canada	Outremont	Lib.
Charbonneau, Yvon	Anjou—Rivière-des-Prairies	Lib.
Chrétien, Le très hon. Jean, Premier ministre du Canada	Saint-Maurice	Lib.
Coderre, L'hon. Denis, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Bourassa	Lib.
Cotler, Irwin	Mont-Royal	Lib.
Crête, Paul	Kamouraska—Rivière-du-Loup— Témiscouata—Les Basques	BQ

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Dalphond-Guiral, Madeleine	Laval-Centre	BQ
Desrochers, Odina	Lotbinière—L'Érable	BQ
Dion, L'hon. Stéphane, président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Saint-Laurent—Cartierville	Lib.
Discepola, Nick	Vaudreuil—Soulanges	Lib.
Drouin, L'hon. Claude, secrétaire d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec)	Beauce	Lib.
Dubé, Antoine	Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière	BQ
Duceppe, Gilles	Laurier—Sainte-Marie	BQ
Duplain, Claude	Portneuf	Lib.
Farrah, Georges, secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans	Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok	Lib.
Folco, Raymonde, secrétaire parlementaire de la ministre du Développement des ressources humaines	Laval-Ouest	Lib.
Fournier, Ghislain	Manicouagan	BQ
Gagnon, Christiane	Québec	BQ
Gagnon, Marcel	Champlain	BQ
Gauthier, Michel	Roberval	BQ
Girard-Bujold, Jocelyne	Jonquière	BQ
Guay, Monique	Laurentides	BQ
Guimond, Michel	Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans	BQ
Harvey, André, secrétaire parlementaire du ministre des Transports	Chicoutimi—Le Fjord	Lib.
Jennings, Marlene, secrétaire parlementaire du ministre de la Coopération internationale	Notre-Dame-de-Grâce—Lachine	Lib.
Laframboise, Mario	Argenteuil—Papineau—Mirabel	BQ
Lalonde, Francine	Mercier	BQ
Lancôt, Robert	Châteauguay	BQ
Lavigne, Raymond	Verdun—Saint-Henri—Saint-Paul—Pointe Saint-Charles	Lib.
Lebel, Ghislain	Chambly	BQ
Lincoln, Clifford	Lac-Saint-Louis	Lib.
Loubier, Yvan	Saint-Hyacinthe—Bagot	BQ
Marceau, Richard	Charlesbourg—Jacques-Cartier	BQ
Marcil, Serge	Beauharnois—Salaberry	Lib.
Martin, L'hon. Paul, ministre des Finances	LaSalle—Émard	Lib.
Ménard, Réal	Hochelaga—Maisonneuve	BQ
Paquette, Pierre	Joliette	BQ
Paradis, L'hon. Denis, secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique) (Francophonie)	Brome—Missisquoi	Lib.
Patry, Bernard	Pierrefonds—Dollard	Lib.
Perron, Gilles-A.	Rivière-des-Mille-Îles	BQ
Pettigrew, L'hon. Pierre, ministre du Commerce international	Papineau—Saint-Denis	Lib.
Picard, Pauline	Drummond	BQ
Plamondon, Louis	Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour	BQ
Price, David	Compton—Stanstead	Lib.
Proulx, Marcel	Hull—Aylmer	Lib.
Robillard, L'hon. Lucienne, présidente du Conseil du Trésor	Westmount—Ville-Marie	Lib.
Rocheleau, Yves	Trois-Rivières	BQ
Roy, Jean-Yves	Matapédia—Matane	BQ
Saada, Jacques	Brossard—La Prairie	Lib.
Sauvageau, Benoît	Repentigny	BQ
Scherrer, Hélène	Louis-Hébert	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
St-Hilaire, Caroline	Longueuil	BQ
St-Jacques, Diane	Shefford	Lib.
St-Julien, Guy	Abitibi—Baie-James—Nunavik	Lib.
Thibeault, Yolande	Saint-Lambert	Lib.
Tremblay, Stéphan	Lac-Saint-Jean—Saguenay	BQ
Tremblay, Suzanne	Rimouski-Neigette-et-la Mitis	BQ
Venne, Pierrette	Saint-Bruno—Saint-Hubert	BQ
SASKATCHEWAN (14)		
Anderson, David	Cypress Hills—Grasslands	AC
Bailey, Roy	Souris—Moose Mountain	AC
Breitkreuz, Garry	Yorkton—Melville	AC
Fitzpatrick, Brian	Prince Albert	AC
Goodale, L'hon. Ralph, leader du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits	Wascana	Lib.
Laliberte, Rick	Rivière Churchill	Lib.
Nystrom, L'hon. Lorne	Regina—Qu'Appelle	NPD
Pankiw, Jim	Saskatoon—Humboldt	PC/RD
Proctor, Dick	Palliser	NPD
Ritz, Gerry	Battlefords—Lloydminster	AC
Skelton, Carol	Saskatoon—Rosetown—Biggar	AC
Spencer, Larry	Regina—Lumsden—Lake Centre	AC
Vellacott, Maurice	Saskatoon—Wanuskewin	AC
Yelich, Lynne	Blackstrap	AC
TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR (6)		
Baker, L'hon. George	Gander—Grand Falls	Lib.
Byrne, L'hon. Gerry, ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique)	Humber—St. Barbe—Baie Verte	Lib.
Doyle, Norman	St. John's-Est	PC/RD
Hearn, Loyola	St. John's-Ouest	PC/RD
Matthews, Bill, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Burin—St. George's	Lib.
O'Brien, Lawrence	Labrador	Lib.
TERRITOIRES DU NORD-OUEST (1)		
Blondin-Andrew, L'hon. Ethel, secrétaire d'État (Enfance et Jeunesse)	Western Arctic	Lib.
YUKON		
Bagnell, Larry	Yukon	Lib.

LISTE DES COMITÉS PERMANENTS ET DES SOUS-COMITÉS

(Au 1 février 2002 — 1^{re} Session, 37^e Législature)

AFFAIRES AUTOCHTONES, DÉVELOPPEMENT DU GRAND NORD ET RESSOURCES NATURELLES

Président: Raymond Bonin

Vice-présidents: Nancy Karetak-Lindell
Maurice Vellacott

Larry Bagnell	David Chatters	John Godfrey	Pat Martin	(16)
Gérard Binet	Reed Elley	Gerald Keddy	Benoît Serré	
Serge Cardin	John Finlay	Richard Marceau	Guy St-Julien	
Jean-Guy Carignan				

Membres associés

Jim Abbott	Norman Doyle	Jason Kenney	Gilles-A. Perron
Diane Ablonczy	John Duncan	Robert Lanctôt	Joe Pescholido
Rob Anders	Ken Epp	Gary Lunn	James Rajotte
David Anderson	Brian Fitzpatrick	James Lunney	Scott Reid
Gérard Asselin	Paul Forseth	Peter MacKay	John Reynolds
André Bachand	Ghislain Fournier	Preston Manning	Gerry Ritz
Claude Bachand	Cheryl Gallant	Inky Mark	Jean-Yves Roy
Roy Bailey	Yvon Godin	Keith Martin	Werner Schmidt
Leon Benoit	Peter Goldring	Philip Mayfield	Carol Skelton
Stéphane Bergeron	Jim Gouk	Joe McGuire	Monte Solberg
Bernard Bigras	Gurmant Grewal	Grant McNally	Kevin Sorenson
Rick Borotsik	Deborah Grey	Val Meredith	Larry Spencer
Garry Breitkreuz	Art Hanger	Rob Merrifield	Darrel Stinson
Scott Brison	Richard Harris	Bob Mills	Chuck Strahl
Andy Burton	Loyola Hearn	James Moore	Greg Thompson
Chuck Cadman	John Herron	Anita Neville	Myron Thompson
Bill Casey	Grant Hill	Lorne Nystrom	Vic Toews
Rick Casson	Jay Hill	Deepak Obhrai	Elsie Wayne
Joe Clark	Howard Hilstrom	Brian Pallister	Randy White
Joe Comartin	Betty Hinton	Jim Pankiw	Ted White
John Cummins	Rahim Jaffer	Pierre Paquette	John Williams
Stockwell Day	Dale Johnston	Charlie Penson	Lynne Yelich

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE

Président: Charles Hubbard

Vice-présidents: Murray Calder
Howard Hilstrom

David Anderson
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Claude Duplain

Mark Eyking
Marcel Gagnon
Rick Laliberte

Larry McCormick
Dick Proctor
Bob Speller

Paul Steckle
Suzanne Tremblay
Rose-Marie Ur

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Peter Adams
Rob Anders
André Bachand
Roy Bailey
Leon Benoit
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
Joe Comartin
Paul Crête
John Cummins
Stockwell Day
Odina Desrochers
Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley

Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Mario Laframboise
Robert Lanctôt

Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Preston Manning
Richard Marceau
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Lorne Nystrom
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw
Pierre Paquette
Charlie Penson
Gilles-A. Perron
Joe Peschisolido

James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Jean-Yves Roy
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION

Président: Joe Fontana

Vice-présidents: Paul Forseth
Steve Mahoney

Mark Assad
Yvon Charbonneau
Madeleine Dalphond-Guiral
John Godfrey

Art Hanger
Inky Mark
Anita Neville

Jerry Pickard
David Price
Stéphan Tremblay

Tony Valeri
Judy Wasylcia-Leis
Lynne Yelich

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Leon Benoit
Bernard Bigras
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Serge Cardin
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
John Cummins
Stockwell Day

Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy

Jason Kenney
Francine Lalonde
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Preston Manning
Richard Marceau
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw
Charlie Penson
Joe Peschisolido

James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams

COMPTES PUBLICS**Président:** John Williams**Vice-présidents:** Mac Harb
Beth Phinney

Robert Bertrand	John Finlay	Philip Mayfield	Alex Shepherd	(17)
John Bryden	Rahim Jaffer	Shawn Murphy	Greg Thompson	
Gerry Byrne	Sophia Leung	Gilles-A. Perron	Myron Thompson	
Odina Desrochers	Pat Martin			

Membres associés

Jim Abbott	Norman Doyle	Gerald Keddy	James Rajotte
Diane Ablonczy	John Duncan	Jason Kenney	Scott Reid
Rob Anders	Reed Elley	Gary Lunn	John Reynolds
David Anderson	Ken Epp	James Lunney	Gerry Ritz
André Bachand	Brian Fitzpatrick	Peter MacKay	Benoît Sauvageau
Roy Bailey	Paul Forseth	Preston Manning	Werner Schmidt
Leon Benoit	Cheryl Gallant	Inky Mark	Carol Skelton
Rick Borotsik	Peter Goldring	Keith Martin	Monte Solberg
Garry Breitkreuz	Jim Gouk	Grant McNally	Kevin Sorenson
Scott Brison	Gurmant Grewal	Val Meredith	Larry Spencer
Andy Burton	Deborah Grey	Rob Merrifield	Darrel Stinson
Chuck Cadman	Art Hanger	Bob Mills	Peter Stoffer
Serge Cardin	Richard Harris	James Moore	Chuck Strahl
Bill Casey	Loyola Hearn	Deepak Obhrai	Vic Toews
Rick Casson	John Herron	Brian Pallister	Maurice Vellacott
David Chatters	Grant Hill	Jim Pankiw	Elsie Wayne
Joe Clark	Jay Hill	Denis Paradis	Randy White
John Cummins	Howard Hilstrom	Charlie Penson	Ted White
Stockwell Day	Betty Hinton	Joe Peschisolido	Lynne Yelich
Bev Desjarlais	Dale Johnston		

SOUS-COMITÉ POUR COMBATTRE LA CORRUPTION**Président:** John Williams**Vice-président:**

Robert Bertrand	Pat Martin	Shawn Murphy	Alex Shepherd	(10)
John Bryden	Philip Mayfield	Beth Phinney	Greg Thompson	
Odina Desrochers				

DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Président:	Judi Longfield	Vice-présidents:	Joe Peschisolido Diane St-Jacques	
Eugène Bellemare	Monique Guay	Serge Marcil	Larry Spencer	(18)
Paul Crête	Tony Ianno	Joe McGuire	Greg Thompson	
Libby Davies	Dale Johnston	Anita Neville	Alan Tonks	
Raymonde Folco	Gurbax Malhi	Carol Skelton		

Membres associés

Jim Abbott	John Duncan	Nancy Karetak-Lindell	Jim Pankiw
Diane Ablonczy	Reed Elley	Gerald Keddy	Charlie Penson
Peter Adams	Ken Epp	Jason Kenney	James Rajotte
Rob Anders	Brian Fitzpatrick	Robert Lanctôt	Scott Reid
David Anderson	Paul Forseth	Wendy Lill	John Reynolds
André Bachand	Christiane Gagnon	Gary Lunn	Gerry Ritz
Roy Bailey	Marcel Gagnon	James Lunney	Jean-Yves Roy
Carolyn Bennett	Cheryl Gallant	Peter MacKay	Werner Schmidt
Leon Benoit	Jocelyne Girard-Bujold	Preston Manning	Monte Solberg
Rick Borotsik	John Godfrey	Richard Marceau	Kevin Sorenson
Diane Bourgeois	Yvon Godin	Inky Mark	Darrel Stinson
Garry Breitreuz	Peter Goldring	Keith Martin	Chuck Strahl
Scott Brison	Jim Gouk	Pat Martin	Myron Thompson
Andy Burton	Gurmant Grewal	Philip Mayfield	Tony Tirabassi
Chuck Cadman	Deborah Grey	Larry McCormick	Vic Toews
Bill Casey	Art Hanger	Grant McNally	Stéphan Tremblay
Rick Casson	Richard Harris	Réal Ménard	Maurice Vellacott
David Chatters	Loyola Hearn	Val Meredith	Judy Wasylycia-Leis
Joe Clark	John Herron	Rob Merrifield	Elsie Wayne
John Cummins	Grant Hill	Bob Mills	Randy White
Madeleine Dalphond-Guiral	Jay Hill	James Moore	Ted White
Stockwell Day	Howard Hilstrom	Deepak Obhrai	John Williams
Norman Doyle	Betty Hinton	Brian Pallister	Lynne Yelich
Antoine Dubé	Rahim Jaffer		

SOUS-COMITÉ DES ENFANTS ET JEUNES À RISQUE

Président:	John Godfrey	Vice-président:		
Libby Davies	Anita Neville	Diane St-Jacques	Tony Tirabassi	(9)
Monique Guay	Carol Skelton	Greg Thompson	Alan Tonks	

SOUS-COMITÉ DE LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Président:	Carolyn Bennett	Vice-président:		
Madeleine Dalphond-Guiral	Nancy Karetak-Lindell	Anita Neville	Greg Thompson	(9)
Raymonde Folco	Wendy Lill	Larry Spencer	Tony Tirabassi	

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Président: Charles Caccia

Vice-présidents: Karen Kraft Sloan
Bob Mills

Roy Bailey
Bernard Bigras
Joe Comartin
Paul Forseth

Marcel Gagnon
John Herron
Gar Knutson

Rick Laliberte
Karen Redman
Julian Reed

Andy Savoy
Hélène Scherrer
Alan Tonks

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Peter Adams
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Leon Benoit
Stéphane Bergeron
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Serge Cardin
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
John Cummins
Stockwell Day
Bev Desjarlais

Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Richard Harris
Loyola Hearn
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney

Robert Lanctôt
Clifford Lincoln
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Preston Manning
Richard Marceau
Inky Mark
Keith Martin
Pat Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw
Charlie Penson
Joe Peschisolido
James Rajotte

Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Svend Robinson
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Peter Stoffer
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

FINANCES

Président: Maurizio Bevilacqua

Vice-présidents: Nick Discepola
Ken Epp

Sue Barnes
Carolyn Bennett
Scott Brison
Roy Cullen

Albina Guarnieri
Rahim Jaffer
Jason Kenney
Sophia Leung

Yvan Loubier
John McCallum
Shawn Murphy
Lorne Nystrom

Pauline Picard
Gary Pillitteri
Monte Solberg

(18)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Leon Benoit
Bernard Bigras
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
John Cummins
Stockwell Day
Odina Desrochers
Norman Doyle
Antoine Dubé
John Duncan

Reed Elley
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Christiane Gagnon
Cheryl Gallant
Jocelyne Girard-Bujold
Yvon Godin
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Monique Guay
Art Hanger
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Dale Johnston

Gerald Keddy
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Preston Manning
Richard Marceau
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Alexa McDonough
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw
Pierre Paquette
Charlie Penson
Gilles-A. Perron

Joe Peschisolido
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Werner Schmidt
Carol Skelton
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Stéphan Tremblay
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

INDUSTRIE, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

Président: Susan Whelan

Vice-présidents: Walt Lastewka
Charlie Penson

Larry Bagnell
Stéphane Bergeron
Bev Desjarlais
Claude Drouin

Jocelyne Girard-Bujold
Preston Manning
Dan McTeague

James Rajotte
Andy Savoy
Brent St. Denis

Chuck Strahl
Paddy Torsney
Joseph Volpe

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Peter Adams
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Mauril Bélanger
Leon Benoit
Bernard Bigras
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Pierre Brien
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Serge Cardin
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
John Cummins
Stockwell Day

Odina Desrochers
Norman Doyle
Antoine Dubé
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Christiane Gagnon
Cheryl Gallant
Yvon Godin
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton

Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Mario Laframboise
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Richard Marceau
Inky Mark
Keith Martin
Pat Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Réal Ménard
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Lorne Nystrom
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw

Pierre Paquette
Joe Peschisolido
Dick Proctor
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Peter Stoffer
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

JUSTICE ET DROITS DE LA PERSONNE

Président: Andy Scott

Vice-présidents: Chuck Cadman
Denis Paradis

Carole-Marie Allard	Paul DeVillers	John Maloney	Kevin Sorenson	(18)
Michel Bellehumeur	Brian Fitzpatrick	John McKay	Vic Toews	
Bill Blaikie	Ivan Grose	Lynn Myers	Pierrette Venne	
Irwin Cotler	Peter MacKay	Stephen Owen		

Membres associés

Jim Abbott	John Duncan	Derek Lee	Geoff Regan
Diane Ablonczy	Reed Elley	Gary Lunn	Scott Reid
Rob Anders	Ken Epp	James Lunney	John Reynolds
David Anderson	Paul Forseth	Preston Manning	Gerry Ritz
André Bachand	Cheryl Gallant	Richard Marceau	Svend Robinson
Roy Bailey	Peter Goldring	Inky Mark	Werner Schmidt
Leon Benoit	Jim Gouk	Keith Martin	Carol Skelton
Bernard Bigras	Gurmant Grewal	Philip Mayfield	Monte Solberg
Rick Borotsik	Deborah Grey	Grant McNally	Larry Spencer
Diane Bourgeois	Art Hanger	Réal Ménard	Darrel Stinson
Garry Breitkreuz	Richard Harris	Val Meredith	Chuck Strahl
Scott Brison	Loyola Hearn	Rob Merrifield	Greg Thompson
Andy Burton	John Herron	Bob Mills	Myron Thompson
Bill Casey	Grant Hill	James Moore	Suzanne Tremblay
Rick Casson	Jay Hill	Anita Neville	Maurice Vellacott
David Chatters	Howard Hilstrom	Deepak Obhrai	Tom Wappel
Joe Clark	Betty Hinton	Brian Pallister	Judy Wasylcyia-Leis
Joe Comartin	Rahim Jaffer	Jim Pankiw	Elsie Wayne
John Cummins	Marlene Jennings	Pierre Paquette	Randy White
Madeleine Dalfond-Guiral	Dale Johnston	Charlie Penson	Ted White
Stockwell Day	Gerald Keddy	Joe Peschisolido	Bryon Wilfert
Bev Desjarlais	Jason Kenney	David Pratt	John Williams
Norman Doyle	Dominic LeBlanc	James Rajotte	Lynne Yelich

SOUS-COMITÉ SUR LA SÉCURITÉ NATIONALE

Président: Derek Lee

Vice-président:

Bill Blaikie	Lynn Myers	Kevin Sorenson	Pierrette Venne	(11)
Marlene Jennings	David Pratt	Vic Toews	Bryon Wilfert	
Peter MacKay	Geoff Regan			

LIAISON

Président:	Bill Graham	Vice-président:	Susan Whelan	
Peter Adams	Bonnie Brown	Gurmant Grewal	Judi Longfield	(18)
Mauril Bélanger	Charles Caccia	Charles Hubbard	David Pratt	
Maurizio Bevilacqua	Wayne Easter	Ovid Jackson	Andy Scott	
Raymond Bonin	Joe Fontana	Clifford Lincoln	John Williams	

Membres associés

Jim Abbott	Reed Elley	Walt Lastewka	James Rajotte
Diane Ablonczy	Ken Epp	James Lunney	Scott Reid
Reg Alcock	Brian Fitzpatrick	Peter MacKay	John Reynolds
Rob Anders	Paul Forseth	Steve Mahoney	Gerry Ritz
David Anderson	Cheryl Gallant	Preston Manning	Jacques Saada
Jean Augustine	Yvon Godin	Keith Martin	Werner Schmidt
Roy Bailey	Peter Goldring	Philip Mayfield	Carol Skelton
Leon Benoit	Jim Gouk	Rob Merrifield	Monte Solberg
Bill Blaikie	Michel Guimond	Bob Mills	Kevin Sorenson
Garry Breitreuz	Art Hanger	Dennis Mills	Larry Spencer
Pierre Brien	Mac Harb	James Moore	Diane St-Jacques
Andy Burton	Richard Harris	Lorne Nystrom	Paul Steckle
Chuck Cadman	Grant Hill	Deepak Obhrai	Darrel Stinson
Murray Calder	Jay Hill	Brian Pallister	Yolande Thibeault
Rick Casson	Howard Hilstrom	Jim Pankiw	Myron Thompson
David Chatters	Betty Hinton	Denis Paradis	Vic Toews
John Cummins	Rahim Jaffer	Charlie Penson	Maurice Vellacott
Libby Davies	Dale Johnston	Joe Peschisolido	Tom Wappel
Stockwell Day	Nancy Karetak-Lindell	Beth Phinney	Randy White
Nick Discepola	Jason Kenney	David Price	Ted White
John Duncan	Karen Kraft Sloan	Marcel Proulx	Lynne Yelich

SOUS-COMITÉ SUR LES SALLES DE COMITÉ

Président:	Bill Graham	Vice-président:		
Joe Fontana	Clifford Lincoln	John Williams		(4)

SOUS-COMITÉ DU BUDGET

Président:	Bill Graham	Vice-président:		
Bonnie Brown	Clifford Lincoln	Susan Whelan	John Williams	(7)
Wayne Easter	Judi Longfield			

PATRIMOINE CANADIEN

Président: Clifford Lincoln

Vice-présidents: Jim Abbott
Dennis Mills

Paul Bonwick	Christiane Gagnon	John Harvard	Grant McNally	(16)
Sarmite Bulte	Cheryl Gallant	Betty Hinton	Caroline St-Hilaire	
Rodger Cuzner	Roger Gallaway	Wendy Lill	Tony Tirabassi	
Claude Duplain				

Membres associés

Diane Ablonczy	Norman Doyle	Robert Lanctôt	Scott Reid
Rob Anders	Antoine Dubé	Gary Lunn	John Reynolds
David Anderson	John Duncan	James Lunney	Gerry Ritz
André Bachand	Reed Elley	Peter MacKay	Benoît Sauvageau
Roy Bailey	Ken Epp	Preston Manning	Hélène Scherrer
Leon Benoit	Brian Fitzpatrick	Richard Marceau	Werner Schmidt
Bernard Bigras	Paul Forseth	Serge Marcil	Carol Skelton
Bill Blaikie	Peter Goldring	Inky Mark	Monte Solberg
Rick Borotsik	Jim Gouk	Keith Martin	Kevin Sorenson
Diane Bourgeois	Gurmant Grewal	Philip Mayfield	Larry Spencer
Garry Breitzkreuz	Deborah Grey	Val Meredith	Darrel Stinson
Scott Brison	Art Hanger	Rob Merrifield	Chuck Strahl
Andy Burton	Richard Harris	Bob Mills	Greg Thompson
Chuck Cadman	Loyola Hearn	James Moore	Myron Thompson
Serge Cardin	John Herron	Deepak Obhrai	Vic Toews
Bill Casey	Grant Hill	Brian Pallister	Suzanne Tremblay
Rick Casson	Jay Hill	Jim Pankiw	Maurice Vellacott
David Chatters	Howard Hilstrom	Pierre Paquette	Elsie Wayne
Joe Clark	Rahim Jaffer	Charlie Penson	Randy White
Joe Comartin	Dale Johnston	Joe Peschisolido	Ted White
John Cummins	Gerald Keddy	Dick Proctor	John Williams
Libby Davies	Jason Kenney	James Rajotte	Lynne Yelich
Stockwell Day	Stan Keyes		

SOUS-COMITÉ DU SPORT

Président: Dennis Mills

Vice-président:

Rodger Cuzner	John Harvard	Robert Lanctôt	Dick Proctor	(9)
Cheryl Gallant	Loyola Hearn	Serge Marcil	Hélène Scherrer	

PÊCHES ET OCÉANS

Président: Wayne Easter

Vice-présidents: John Cummins
Paul Steckle

Sarkis Assadourian
Andy Burton
Rodger Cuzner
Georges Farrah

Loyola Hearn
Dominic LeBlanc
James Lunney

Bill Matthews
Lawrence O'Brien
Jean-Yves Roy

Peter Stoffer
Suzanne Tremblay
Tom Wappel

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
Gérard Asselin
André Bachand
Roy Bailey
Leon Benoit
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
Stockwell Day
Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley

Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Ghislain Fournier
Marcel Gagnon
Cheryl Gallant
Yvon Godin
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Richard Harris
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston

Gerald Keddy
Jason Kenney
Gary Lunn
Peter MacKay
Preston Manning
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw
Charlie Penson
Joe Peschisolido
James Rajotte
Scott Reid

John Reynolds
Gerry Ritz
Svend Robinson
Yves Rocheleau
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

Président:	Peter Adams	Vice-président:	Jacques Saada	
Garry Breitkreuz	Yvon Godin	Paul Harold Macklin	John Richardson	(16)
Pierre Brien	Michel Guimond	Carolyn Parrish	Tony Tirabassi	
Marlene Catterall	Jay Hill	Geoff Regan	Randy White	
Cheryl Gallant	Joe Jordan			

Membres associés

Jim Abbott	Norman Doyle	Gary Lunn	James Rajotte
Diane Ablonczy	John Duncan	James Lunney	Scott Reid
Rob Anders	Reed Elley	Peter MacKay	John Reynolds
David Anderson	Ken Epp	John Maloney	Gerry Ritz
André Bachand	Brian Fitzpatrick	Preston Manning	Werner Schmidt
Roy Bailey	Paul Forseth	Inky Mark	Carol Skelton
Sue Barnes	Peter Goldring	Keith Martin	Monte Solberg
Michel Bellehumeur	Jim Gouk	Philip Mayfield	Kevin Sorenson
Leon Benoit	Gurmant Grewal	Grant McNally	Larry Spencer
Stéphane Bergeron	Deborah Grey	Réal Ménard	Caroline St-Hilaire
Bill Blaikie	Art Hanger	Val Meredith	Darrel Stinson
Rick Borotsik	Richard Harris	Rob Merrifield	Chuck Strahl
Scott Brison	John Harvard	Bob Mills	Paul Szabo
Andy Burton	Loyola Hearn	Dennis Mills	Greg Thompson
Chuck Cadman	John Herron	James Moore	Myron Thompson
Bill Casey	Grant Hill	Lorne Nystrom	Vic Toews
Rick Casson	Howard Hilstrom	Deepak Obhrai	Maurice Vellacott
David Chatters	Betty Hinton	Brian Pallister	Elsie Wayne
Joe Clark	Rahim Jaffer	Jim Pankiw	Ted White
John Cummins	Dale Johnston	Charlie Penson	Bryon Wilfert
Madeleine Dalfond-Guiral	Gerald Keddy	Joe Peschisolido	John Williams
Stockwell Day	Jason Kenney	Marcel Proulx	Lynne Yelich

SOUS-COMITÉ DU CALENDRIER PARLEMENTAIRE

Président:	Marlene Catterall	Vice-président:		
Pierre Brien	Yvon Godin	Richard Harris	Jay Hill	(5)

SOUS-COMITÉ DES AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

Président:	Carolyn Parrish	Vice-président:		
Bill Blaikie	Michel Guimond	Jay Hill	Marcel Proulx	(6)
Garry Breitkreuz				

SANTÉ**Président:** Bonnie Brown**Vice-présidents:** Reg Alcock
Rob MerrifieldDiane Ablonczy
André Bachand
Colleen Beaumier
Diane BourgeoisJeannot Castonguay
Brenda Chamberlain
Stan DromiskyJames Lunney
Réal Ménard
Hélène ScherrerJudy Sgro
Yolande Thibeault
Judy Wasylcyia-Leis

(16)

Membres associésJim Abbott
Rob Anders
David Anderson
Roy Bailey
Leon Benoit
Bernard Bigras
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
John Cummins
Madeleine Dalphond-Guiral
Libby Davies
Stockwell Day
Norman Doyle
John DuncanReed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Jocelyne Girard-Bujold
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale JohnstonGerald Keddy
Jason Kenney
Gary Lunn
Peter MacKay
Preston Manning
Richard Marceau
Inky Mark
Keith Martin
Pat Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw
Charlie Penson
Joe Peschisolido
Pauline PicardJames Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

COMITÉS MIXTES PERMANENTS

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Coprésident:
Vice-coprésident:

Représentant le Sénat:
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

Gérald Beaudoin
John Bryden
Jane Marie Cordy

Donald Oliver
Vivienne Poy

Mauril Bélanger
Carolyn Bennett
Robert Bertrand
Marlene Catterall
Marcel Gagnon
Grant Hill
Jay Hill
Betty Hinton

Jim Karygiannis
Raymond Lavigne
Wendy Lill
Jerry Pickard
Louis Plamondon
Jacques Saada
Darrel Stinson
Andrew Telegdi

(21)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Leon Benoit
Rick Borotsik
Garry Breitkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
John Cummins
Libby Davies
Stockwell Day

Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Howard Hilstrom
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy

Jason Kenney
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Preston Manning
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw
Charlie Penson
Joe Peschisolido
James Rajotte

Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Benoît Sauvageau
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

EXAMEN DE LA RÉGLEMENTATION

Coprésidents: Gurmant Grewal
Céline Hervieux-Payette

Vice-coprésident: Tom Wappel

Représentant le Sénat:
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

John Bryden
Sheila Finestone
Mobina Jaffer

Noël Kinsella
Wilfred Moore
Pierre Claude Nolin

Sue Barnes
Paul Bonwick
Pierre Brien
Jean-Guy Carignan
Joe Comuzzi
John Cummins
Jim Gouk
Michel Guimond

Gar Knutson
Derek Lee
Paul Harold Macklin
Lynn Myers
Lorne Nystrom
Jim Pankiw
Ted White

(24)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Michel Bellehumeur
Leon Benoit
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
Stockwell Day
Norman Doyle
John Duncan

Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Deborah Grey
Art Hanger
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney

Robert Lanctôt
Ghislain Lebel
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Preston Manning
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson
Joe Peschisolido
James Rajotte

Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Pierrette Venne
Elsie Wayne
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

LANGUES OFFICIELLES

Coprésidents: Mauril Bélanger
Shirley Maheu

Vice-coprésidents: Scott Reid
Yolande Thibeault

Représentant le Sénat:
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

Gérald Beaudoin
Joan Fraser
Jean-Robert Gauthier
Laurier LaPierre

Viola Léger
Jean-Claude Rivest
Raymond Setlakwe

Eugène Bellemare
Gérard Binet
Sarmite Bulte
Claude Drouin
Christiane Gagnon
John Godfrey
Yvon Godin

Peter Goldring
Richard Harris
John Herron
Raymond Lavigne
Dan McTeague
Benoît Sauvageau

(24)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Leon Benoit
Stéphane Bergeron
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
Joe Comartin
John Cummins
Stockwell Day

Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Loyola Hearn
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney

Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Preston Manning
Richard Marceau
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Lorne Nystrom
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw
Charlie Penson
Joe Peschisolido
Louis Plamondon

James Rajotte
John Reynolds
Gerry Ritz
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Suzanne Tremblay
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

Le Président de la Chambre

L'HON. PETER MILLIKEN

Comités des Présidents des Comités législatifs

Le vice-président et président des comités pléniers

M. BOB KILGER

Le vice-président des comités pléniers de la Chambre

M. RÉGINALD BÉLAIR

Le vice-président adjoint des comités pléniers de la Chambre

MME ELENI BAKOPANOS

MEMBRE DU MINISTÈRE

Par ordre de préséance

Le très hon. Jean Chrétien	Premier ministre du Canada
L'hon. David Collenette	ministre des Transports
L'hon. David Anderson	ministre de l'Environnement
L'hon. Ralph Goodale	leader du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits
L'hon. Sheila Copps	ministre du Patrimoine canadien
L'hon. John Manley	vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État
L'hon. Paul Martin	ministre des Finances
L'hon. Art Eggleton	ministre de la Défense nationale
L'hon. Anne McLellan	ministre de la Santé
L'hon. Allan Rock	ministre de l'industrie
L'hon. Lawrence MacAulay	solliciteur général du Canada
L'hon. Lucienne Robillard	présidente du Conseil du Trésor
L'hon. Martin Cauchon	ministre de la Justice et procureur général du Canada
L'hon. Jane Stewart	ministre du Développement des ressources humaines
L'hon. Stéphane Dion	président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales
L'hon. Pierre Pettigrew	ministre du Commerce international
L'hon. Don Boudria	ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux
L'hon. Lyle Vanclief	ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire
L'hon. Herb Dhaliwal	ministre des Ressources naturelles
L'hon. Claudette Bradshaw	ministre du Travail et secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme)
L'hon. Robert Nault	ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien
L'hon. Elinor Caplan	ministre du Revenu national
L'hon. Denis Coderre	ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration
L'hon. Sharon Carstairs	leader du gouvernement du Sénat
L'hon. Robert Thibault	ministre des Pêches et des Océans
L'hon. Rey Pagtakhan	ministre des Anciens combattants
L'hon. Bill Graham	ministre des Affaires étrangères
L'hon. Susan Whelan	ministre de la Coopération internationale
L'hon. Gerry Byrne	ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique)
L'hon. Ethel Blondin-Andrew	secrétaire d'État (Enfance et Jeunesse)
L'hon. David Kilgour	secrétaire d'État (Asie-Pacifique)
L'hon. Andy Mitchell	secrétaire d'État (Développement rural) (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario)
L'hon. Maurizio Bevilacqua	secrétaire d'État (Sciences, Recherche et Développement)
L'hon. Paul DeVilliers	secrétaire d'État (Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes
L'hon. Gar Knutson	secrétaire d'État (Europe centrale et orientale et Moyen-Orient)
L'hon. Denis Paradis	secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique) (Francophonie)
L'hon. Claude Drouin	secrétaire d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec)
L'hon. John McCallum	secrétaire d'État (Institutions financières internationales)
L'hon. Stephen Owen	secrétaire d'État (Diversification de l'économie de l'Ouest canadien) (Affaires indiennes et du Nord canadien)

SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES

M. Joe Jordan	du Premier ministre
M. André Harvey	du ministre des Transports
Mme Karen Redman	du ministre de l'Environnement
M. Benoît Serré	du ministre des Ressources naturelles
Mme Sarmite Bulte	de la ministre du Patrimoine canadien
Mme Aileen Carroll	du ministre des Affaires étrangères
M. John O'Reilly	du ministre de la Défense nationale
M. Jeannot Castonguay	du ministre de la Santé
M. Lynn Myers	du solliciteur général du Canada
M. Paul Szabo	du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux
M. Alex Shepherd	de la présidente du Conseil du Trésor
Mme Sophia Leung	du ministre du Revenu national
Mme Raymonde Folco	de la ministre du Développement des ressources humaines
M. Pat O'Brien	du ministre du Commerce international
M. Geoff Regan	du leader du gouvernement à la Chambre des communes
M. Larry McCormick	du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire
M. Georges Farrah	du ministre des Pêches et des Océans
M. Carmen Provenzano	du ministre des Anciens combattants
M. Gurbax Malhi	de la ministre du Travail
M. John Finlay	du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien
Mme Marlene Jennings	du ministre de la Coopération internationale
M. Mark Assad	de la ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration

TABLE DES MATIÈRES

Le vendredi 1er février 2002

Vacance de siège		Les droits de la personne	
Calgary-Sud-Ouest		M. Doyle	8591
Le Président	8581		
Question de privilège		Le Mois de l'histoire des Noirs	
Le ministre de la Défense nationale — Décision de la présidence		M. Harvey	8591
Le Président	8581		
Renvoi au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre		QUESTIONS ORALES	
M. Pallister	8582	Le ministre de la Défense nationale	
Motion	8582	M. Reynolds	8592
M. Pallister	8582	M. Manley	8592
M. Breitzkreuz	8584	M. Reynolds	8592
M. MacKay	8585	M. Manley	8592
M. Goodale	8585	Les affaires étrangères	
M. MacKay	8586	M. Reynolds	8592
M. Strahl	8586	M. Manley	8592
M. Breitzkreuz	8587	Le ministre de la Défense nationale	
M. Comartin	8587	M. Benoit	8592
M. Gauthier	8587	M. Manley	8592
DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS		M. Benoit	8592
Rhombus Media		M. Manley	8592
M. Harb	8588	M. Gauthier	8593
Jack Matheson		M. Eggleton	8593
M. Fitzpatrick	8589	M. Gauthier	8593
Les maladies cardiovasculaires		M. Eggleton	8593
Mme Bennett	8589	M. Brien	8593
Urjo Kareda		M. Eggleton	8593
Mme Bulte	8589	M. Brien	8593
Brampton		M. Eggleton	8593
M. Malhi	8589	Mme Wasylcyia-Leis	8593
Thérèse Daviau		M. Manley	8594
M. Bigras	8589	Mme Wasylcyia-Leis	8594
La santé		M. Manley	8594
Mme Davies	8589	M. Clark	8594
La coopération internationale		M. Manley	8594
M. Pratt	8590	M. Manley	8594
Les pêches		M. Clark	8594
M. MacKay	8590	M. Manley	8594
Les affaires étrangères		M. Pallister	8594
Mme Hinton	8590	M. Manley	8595
James Bartleman		M. Pallister	8595
M. Myers	8590	M. Manley	8595
Les Jeux olympiques de Salt Lake City		M. Pallister	8595
M. Bergeron	8591	M. Manley	8595
Roméo Dallaire		M. Manley	8595
M. Bagnell	8591	M. Jaffer	8595
La défense nationale		M. Manley	8595
Mme Gallant	8591	M. Manley	8595
		Mme Guay	8595
		M. Manley	8596
		Mme Guay	8596
		M. Manley	8596
		La défense nationale	
		M. Anders	8596
		M. Eggleton	8596

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Communication Canada - Édition
Ottawa (Ontario) K1A 0S9*

*If undelivered, return COVER ONLY to:
Communication Canada - Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9*

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Communication Canada - Édition, Ottawa (Ontario) K1A 0S9

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing, Ottawa, Ontario K1A 0S9

**The English version of this publication may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9**